

Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 9 janvier 1962, à 8:25 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me. Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-1

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 12 décembre 1961 ainsi que de l'ajournement du 28 décembre 1961, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-2

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 77,907.06 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 9 janvier 1962, et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 29,678.00	✓
Fonds d'aqueduc	:	2,947.98	✓
Fonds capital	:	45,281.08	✓

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-3

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le compte au montant de \$ 377.00, soumis par " La Ligue des Propriétaires " Section Notre-Dame-des-Ecores, en date du 20 décembre 1961, pour dépenses encourues lors de la récente enquête, soit payé.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Vient en amendement et propose :

Que le compte de \$ 377.00 soumis par " La Ligue des Propriétaires " Section Notre-Dame-des-Ecores, en date du 20 décembre 1961, pour dépenses encourues lors de la récente enquête, soit mis à l'étude et reporté à l'assemblée du 23 janvier prochain.

A défaut d'un secondé à la proposition d'amendement, la proposition principale est adoptée.

Adopté.




Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 486, concernant la rémunération du maire et des échevins de la Ville de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 5 janvier 1962, entre 7 et 9 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 486.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

  
Président

  
Greffier

Rés. 62-4

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 486, présenté et soumis par M. le Maire Charles E. Thérien et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-5

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la résolution no: 61-616, soit amendée, en remplaçant le nom de M. H. Bistricher, 4612, rue Stanley Weir - Montréal - par "Brussels Realities Ltd. - Guaranty Holdings Inc. - Osiray Development Corp. - Subar Investment Corp."

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-6

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que tous les comptes, billets ou autres effets bancaires actuellement en dépôt à la succursale "Pont-Viau" de La Banque Provinciale du Canada, soient transférés à la succursale située au 2765, Boul. de la Concorde - Duvernay - de la même banque, à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-7

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le compte de banque de " L'Assistance Sociale de la Ville de Duvernay " actuellement en dépôt à La Caisse Populaire de Duvernay, soit transféré à La Banque Provinciale du Canada, 2765, Boul. de la Concorde - Duvernay - à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-8

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le " fonds d'aqueduc " soit annulé en date du 31 décembre 1961 et incorporé au " fonds général d'administration " de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

491

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour le recensement de la population de la Ville de Duvernay.

Avis de Motion

492

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no 342, Art. 9 - concernant l'année fiscale pour la perception de la taxe d'affaires.

Avis de Motion

493

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'établir un bureau de révision pour le rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay.

Rés. 62-9

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par voix des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Progrès et Le Courrier de Laval et Heavy Construction News, soient demandées pour la construction d'une station de pompage d'égouts ainsi que la construction d'un tuyau de décharge d'égouts pour ladite station, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville, avant 8:00 heures p.m., mardi le 23 janvier 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés.  
62-10

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que " Sanitary Refuse Collectors Inc. ", 753, rue Jarry est - Montréal soit avisée sous pli recommandé que le Conseil de la Ville de Duvernay désire mettre fin à la convention, pour la collecte des vidanges dans ladite ville, intervenue entre ladite compagnie et ladite ville, en date du 31 mai 1960.

Adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil sont avisés d'une rencontre qui aura lieu le 17 janvier 1962, entre La Commission d'Urbanisme, le Conseil de Ville et les urbanistes Bégin & Robert et Jean-Claude Lahaie.

Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage ;

Attendu que par ses règlements nos : 482 - 488, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de pavage et bordures en béton et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût ;

Attendu que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme ;

Attendu qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay ;

Attendu que ces travaux consistent en pavage et bordures de béton prévus aux règlements mentionnés ci-haut ;

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 2,700.- soit \$ 1,500.- représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 1,200.- représentant la part du Gouvernement Provincial ;

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$ 105,800.-;

Attendu que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage ;

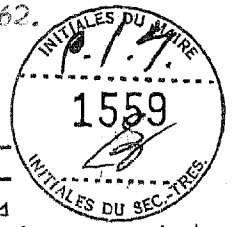
Pour ces motifs :

Il est proposé par Monsieur l'Échevin René David  
Secondé par Monsieur l'Échevin Gérard Archambault

Et résolu que :

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-1962) tous les travaux ci-dessus mentionnés ;

Rés. 62-11



2.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos : 482 et 488 et particulièrement pour une somme de \$ 59,700.00 prévue au règlement no 482 ; pour une somme de \$ 46,100.00 prévue au règlement no 488, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de La Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage ;

Attendu que par sa résolution, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter la construction d'une station de pompage d'égouts et d'un tuyau de décharge de 20" Hyprescon, afin de permettre l'ouverture d'un nouveau bassin en vue de la construction d'un projet de 1200 maisons, et que le coût de ladite construction sera payé par les propriétaires de terrains actuels.

Attendu que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

Attendu qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay ;

Attendu que ces travaux consistent en la construction d'une station de pompage d'égouts, et d'un tuyau de décharge de 20" Hyprescon ;

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 13,500.00, soit \$ 7,500.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 6,000.00 représentant la part du Gouvernement Provincial ;

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$ 130,000.00 ;

Attendu que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Et résolu que :

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-1962) tous les travaux ci-dessus mentionnés ;

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Liées, Farnham, Qué.

Rés. 62-12



2.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers des propriétaires de terrains actuels pour un montant de \$ 130,000.00 d'après les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-13

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'à la suite de la démission de Me. Georges H. Long, comme aviseur légal de la Ville, les dossiers concernant certaines causes judiciaires actuellement en suspens, soient transmis à Me. Jean Allaire aux fins de permettre à celui-ci de continuer la défense de la Ville dans les dites causes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-14

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les suggestions soumises au Conseil de Ville par le Comité de Voirie et Entretien, dans son rapport du 3 janvier 1962, soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-15

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 5 janvier 1962, concernant l'éclairage de rues et pourvoyant à une dépense supplémentaire de \$ 400.00, au règlement no 443, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-16

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir faire déplacer les poteaux pour éclairage de rues installés actuellement du côté est de la rue David et les transporter du côté ouest de ladite rue, le tout faisant suite à une requête des résidents à cet effet.

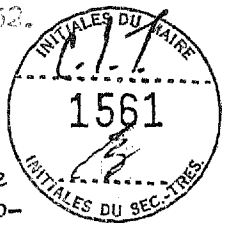
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-17

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les courtiers en assurances de la Ville de Duvernay faisant partie actuellement du "pool" soient convoqués pour rencontrer les membres du Conseil, mercredi le 10 janvier 1962 à 8:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil est avisé de la réception d'une copie du rapport d'enquête de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame-des-Écores. -

Rés. 62-18

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, le 23 janvier 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

*Charli / Thureau*

Maire

*Bussan*

Greffier



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 9 janvier 1962, tenu le 23 janvier 1962 à 8:40 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me. Jean Allaire, sont aussi présents.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux Duchesses du Carnaval d'Hiver 1962 ainsi qu'aux membres de l'Ordre de la Inque.

M. le Maire et Messieurs les Echevins sont investis membres de l'Ordre de la Inque par les Duchesses du Carnaval d'Hiver 1962.

Rés. 62-19

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le règlement no 487 ainsi que pour la construction d'une station de pompage et d'un tuyau de décharge sur le lot 60.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-20

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p., soit nommé pour vérifier les extensions aux quatre plus basses soumissions pour le règlement no 487.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-21

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les soumissions, pour la construction d'une station de pompage d'égouts ainsi que d'un tuyau de décharge sur le lot 60, soient mises à l'étude.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés d'étudier la possibilité de la construction d'une usine d'épuration d'égouts en bordure du Ruisseau Lapinière et de bien vouloir considérer dans leur étude la possibilité de desservir une partie de la Ville de St-Vincent-de-Paul qui, éventuellement, devra se servir dudit Ruisseau Lapinière et faire rapport au Conseil de Ville dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.

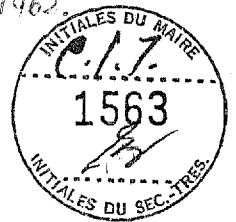
Rés. 62-22

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de Ville accepte de déplacer un poteau d'éclairage de rues, situé au 1180 rue Champigny, le tout tel que soumis dans un rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 22 janvier 1962, les frais devant être chargés au règlement no 443.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-23

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. René David

Que Me. Jean Allaire, aviseur légal de la Ville de Duvernay, soit autorisé à représenter ladite Ville auprès de la Régie des Alcools du Québec, lors de l'audition de la demande de M. Gershen Stern qui sera entendue le 26 janvier 1962. Qu'à la même occasion M. l'Échevin Gérard Archambault soit délégué pour représenter le Conseil de Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-24

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que Me. Jean Allaire, aviseur légal de la Ville de Duvernay, soit autorisé à représenter ladite Ville auprès de la Régie des Alcools du Québec, lors de l'audition de la demande de M. Azarie Chartrand, laquelle sera entendue le 25 janvier 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-25

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que M. Jean Lachapelle, 695 rue Franchère - Duvernay - courtier en assurance, soit nommé en charge du portefeuille des assurances à être détenues par le Conseil de la Ville de Duvernay pour la protection de ses biens.

Pour l'exécution de ce travail, M. Jean Lachapelle sera secondé par un comité formé de Messieurs Jacques R. Janquay, André Bleau et J. Jacques McCann et ledit M. Jean Lachapelle aura droit à 20% de la commission totale sur les primes à être payées pour lesdites assurances et le résidu de 80% sera partagé à parts égales entre les courtiers en assurance demeurant à Duvernay et membres de l'Association des Courtiers d'Assurance de la Province de Québec.

M. l'Échevin André Bastien  
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec  
Vient en amendement et propose :

Que le premier comité, ayant à sa tête M. André Bleau, demeure.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Jacques Bourdon, Gérard Archambault, Philémon Gascon et René David.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté .

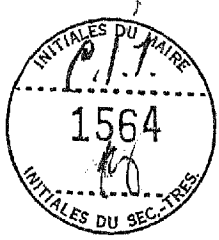
Rés. 62-26

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite aux firmes d'urbanismes suivantes : Bégin & Robert - Jean-Claude La Haye - Gendron & Lefebvre - Beauchemin, Beaton & Lapointe - Beaulieu et Folch-Ribas - Soudre & Latté, de bien vouloir préparer un devis descriptif en vue de la confection d'un plan directeur d'urbanisme pour la Ville de Duvernay, en prévoyant toutes les artères principales qui devront traverser ledit territoire de la Ville ainsi que le tracé des rues des secteurs qui possiblement pourront être développés d'ici une période de cinq ans et de bien vouloir dans leurs exposés mentionner quel serait le coût pour un tel travail, le tout devant être soumis au Conseil de Ville pour le 13 février 1962.

Adopté à l'unanimité.

C.A.T. Jf.  
/ sans frais pour la  
Ville de Duvernay



Rés. -  
62-27

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 17 janvier 1962 et montrant les subdivisions du lot 66-173 à -178 inclusivement, du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-28

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 janvier 1962, sous la description suivante :

rue : 61-449

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 janvier 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rue : 61-449

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-29

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

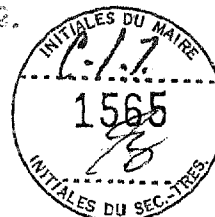
Que le plan architectural des "Duplex" devant être construits par M. J. St-Louis sur le lot : 398, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

494

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement amendant le règlement de zonage et de construction à l'effet qu'à l'avenir tout plan de construction de "Duplex" RM2, RMX, appartement, commercial et industriel, soit présenté au Conseil pour approbation.



A 9:25 heures p.m.

Rés. 62-30

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit ajournée.

Adopté à l'unanimité.

A 10:00 heures p.m.

Rés. 62-31

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-32

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que la soumission, au montant de \$ 58,799.00, fournie par Louisbourg Construction Ltée., en date du 23 janvier 1962, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 487, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale du Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-33

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

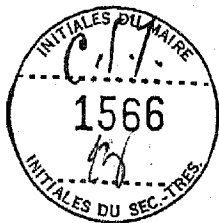
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-34

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-soumission pour la construction d'une station de pompage ainsi que d'un tuyau de décharge, soient remis aux soumissionnaires et que lesdites soumissions demeurent en suspens, jusqu'à l'étude du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, à cet effet.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

62-35

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le trésorier, M. Claude Lamy, soit autorisé de faire parvenir à Montrose Builders - 5174, Côte des Neiges, Montréal - une facture de taxes corrigée pour les taxes de l'année 1959.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-36

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que M. Gaston Grondin, 3837, rue Bergevin, St-Vincent-de-Paul, soit engagé en qualité d'inspecteur des bâtisses pour la Ville de Duvernay, à compter du 22 janvier 1962 et à raison d'un salaire de \$ 80.00 par semaine, plus \$ 20.00 pour dépenses d'automobile, au bon vouloir du Conseil.

MM. les Echevins Charlemagne Le Sconarnec et André Bastien enregistrent leurs dissidences à cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-37

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que, relativement à la construction d'une école régionale dans le territoire de la Ville de Duvernay et considérant en particulier le terrain formé d'une partie du lot 372, le Conseil accepte de fournir le service d'aqueduc gratuitement pour desservir l'école projetée, le tout tel que mentionné dans une lettre de M. le Maire Charles E. Thérien à La Commission Scolaire Régionale en date du 19 janvier 1962.

Adopté à l'unanimité.

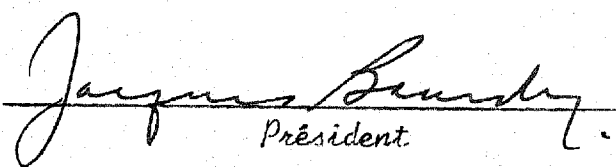
PROCES - VERBAL

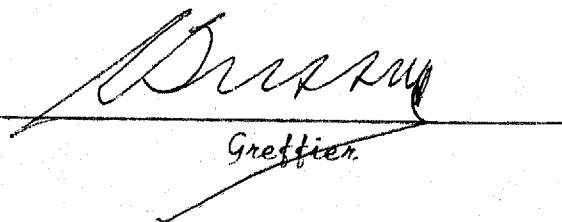
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 485, amendant le règlement de zonage et de construction no 353, quant à une partie du lot : 398, situé dans la zone nord de la Ville de Duvernay, de "RUB" à "RM2".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 17 janvier 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 485.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

  
Président.

  
Greffier.



Rés. 62-38

Proposé par M. Philémon Gascon  
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 485, présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

495 M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement, aux fins de rendre "industriel" un certain espace de terrain situé sur les lots 327 et 328, en bordure de la voie de chemin de fer.

Avis de Motion

496 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'une station de pompage d'égouts ainsi que d'un tuyau de décharge "Hyprocom" 20", aux fins de desservir un nouveau bassin situé entre les lots 60 et 65, dans Duvernay-ouest.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Gaston Pion en date du 5 janvier 1962, concernant certains événements qui se sont déroulés le 6 novembre 1961.

Attendu que conformément à la loi, le Conseil peut nommer des commissions spéciales composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire pour la surveillance de l'administration de chaque département ;

Attendu que ce Conseil ayant pris connaissance d'une lettre d'un contribuable M. Gaston Pion se déclarant non satisfait des explications de notre chef de police quant à l'arrestation et l'identification de certains individus ayant été arrêtés pour suppositions de personnes lors de l'élection du 6 novembre 1961.

Attendu que le Conseil ayant considéré le rapport du chef Lavallée à cet effet et que des membres du Conseil sont d'avis que les explications fournies par celui-ci ne semblent pas suffisantes ;

Attendu que la publicité faite à ces événements, particulièrement dans Le Nouveau Journal du 20 décembre 1961 sous le titre de : "Deux des quatre télégraphes arrêtés à Duvernay se seraient envolés sous le nez des policiers", porte gravement atteinte à la bonne réputation de notre force constabulaire.

Attendu que la répétition d'articles de journaux tels que celui de La Presse intitulé : "La police de Duvernay a le bras long", paru dans l'édition du 15 janvier et qui traite d'amende et frais au montant de \$ 300.00 pour un billet de circulation, donne le même résultat que l'article précédent ;

Attendu que les frais mentionnés dans cet article semblent exorbitants et qu'il y aurait lieu de vérifier cette assertion.



Attendu qu'en vertu des faits ci-haut mentionnés, il est nécessaire et dans l'intérêt de la bonne administration de la Ville de Duvernay de faire une enquête pour vérifier le bien-fondé de ces déclarations aux fins de rétablir les faits s'il y a lieu.

En conséquence :

Rés. 62-39

Proposé par M. l'Échevin René David  
Secondé par M. l'Échevin Gérard Archambault

Il est résolu :

1.- Une commission spéciale du Conseil est, conformément à la loi, par la présente, constituée pour faire enquête plus particulièrement sur les faits précédemment énoncés et en général sur notre corps de police, pour une période allant de sa fondation à ce jour.

2.- La commission constituée sera composée de quatre membres du Conseil, le Maire en plus, ce dernier faisant partie d'office et ayant droit de voter.

3.- Les membres de la commission éliront entre eux un président et désigneront un secrétaire qui devra tenir minutes des délibérations de ladite commission et préparer le rapport définitif au conseil sous la dictée de ladite commission.

4.- Le rapport de la commission devra être signé par son président ou par la majorité des membres qui la composent. Ce rapport devra être fait dans le plus bref délai possible au Conseil.

5.- La commission aura charge de faire enquête sur le département de police généralement et plus spécifiquement sur la plainte d'un contribuable M. Gaston Pion et sur les faits mentionnés dans les articles de journaux mentionnés précédemment.

6.- La commission pourra faire signifier une citation signée par son président à toute personne la sommant de comparaître devant elle afin de donner son témoignage sur les faits en question faisant le sujet de l'enquête et la sommant également, si la chose est jugée nécessaire et à propos de produire tout papier ou document en sa possession ou sous son contrôle et qui peuvent se rapporter à cette enquête en question et qui peuvent être nécessaires au travail de la commission.

7.- Tout témoin entendu devant la commission devra au préalable prêter serment.

8.- Les membres du Conseil devant faire partie de cette commission sont : Messieurs les Échevins Gérard Archambault, Jacques Bourdon, Philémon Gascon, René David et le Maire.

9.- La commission ainsi constituée devra commencer incessamment l'enquête et faire rapport au Conseil conformément à la loi.

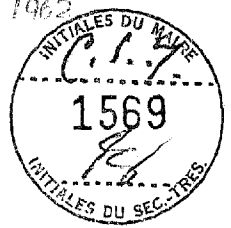
M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. l'Échevin André Bastien  
Vient en amendement et propose :

Que tous les membres du Conseil fassent partie de la commission de Police.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon et Gérard Archambault.

En conséquence la proposition principale est adoptée. Adopté.



Rés. 62-40

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que tous les rapports de patrouille de notre corps de police ainsi que le livre des devoirs journaliers des policiers soient mis sous scellés et remis au trésorier, M. Claude Lamy, pour garde et que Me. Jean Allaire, aviseur légal, soit témoin de la mise sous scellés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Comité des Loisirs, tenu le 22 janvier 1962.

Rés. 62-41

En conséquence, il est proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les services de M. Denis Trudeau, 6337 - 42e avenue, Rosemont, Montréal, soient retenus en qualité de coordonnateur des sports pour la Ville de Duvernay, à raison d'une rémunération de \$ 1,600.- annuellement, plus \$ 1,600.- de frais de déplacement, au bon vouloir du Conseil.

M. l'Échevin André Bastien  
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Vient en amendement et propose :

Que la nomination d'un coordonnateur des sports pour la Ville de Duvernay, soit mise à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, Jacques Bourdon, René David.

En conséquence la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère de la Voirie, concernant une demande d'octroi pour le système d'éclairage, dans Duvernay-nord et Duvernay-est.  
- Le greffier prendra les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences du Ministère de la Voirie.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de Mme K. J. Fitzsimons.

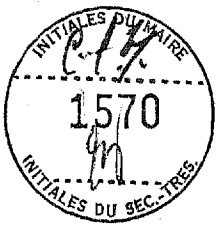
Rés. 62-42

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de Mme K. J. Fitzsimons, 2450, rue Auvergne - Duvernay - soit remise à notre aviseur légal, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 491.



Rés. -

62-43

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 491, pourvoyant au recensement des habitants de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 492.

Rés. 62-44

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 492, amendant le règlement no 342, concernant la perception de la taxe d'affaires, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 493.

Rés. 62-45

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 493, établissant un bureau de revision pour le rôle d'évaluation foncière de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit présenté au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-46

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que M. Yvan Godard, 390, rue J.J. Joubert de la Ville de Duvernay, soit nommé caissier pour la Cour Municipale de la Ville de Duvernay, à compter du mois de février 1962, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-47

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée à mardi, le 30 janvier 1962, 8:00 heures  
p.m.

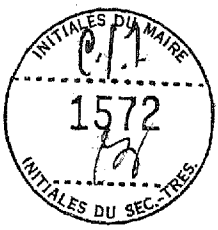
Adopté à l'unanimité.

*Charles Thériault*

Maire

*[Signature]*

Greffier.



Session du 29 janvier 1962.

Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 29 janvier 1962, à 8:10 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Pro-Maire René David.

Tous les Membres du Conseil ont été convoqués selon l'Article 351 de la Loi des Cités et Villes.

Sont absents de leurs sièges : M. le Maire Charles E. Thérien et M. l'Echevin Philémon Gascon, après avoir dûment été convoqués.

Le greffier ainsi que le trésorier sont aussi présents.

Considérant que le premier bassin de Duvernay-ouest est pratiquement construit au complet ;

Considérant que les propriétaires de lots des différents bassins situés plus au nord font une certaine pression auprès du Conseil, afin de rendre propres à la construction, ces différents territoires ;

X la construction d'une

Considérant que pour se rendre à ces demandes, le Conseil de la Ville devra entreprendre (X) usine d'épuration d'égouts ainsi que la construction d'un collecteur en bordure du Ruisseau Lapinière ;

Considérant qu'il est du désir du Conseil de Ville de donner satisfaction et se rendre aux demandes des intéressés ;

Rés. 62-48

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil de Ville de Duvernay accepte d'ouvrir de nouveaux bassins propres à la construction domiciliaire dans Duvernay-ouest et que pour ce faire, il entreprenne les démarches nécessaires en vue de la construction d'une usine d'épuration d'égouts sur les lots : 435 et 436 ainsi que la construction d'un égout collecteur en bordure du Ruisseau Lapinière. Cette construction créant la possibilité d'un développement futur sur une superficie d'environ 4,000 acres dans Duvernay-ouest.

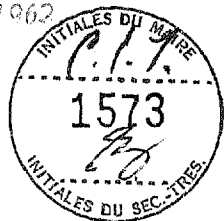
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-49

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés en vue de la construction d'une usine d'épuration d'égouts devant desservir la partie nord de Duvernay-ouest, ainsi que la construction d'un collecteur d'égouts, en bordure du Ruisseau Lapinière situé dans ledit territoire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-50

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit autorisé à présenter pour approbation auprès de La Régie de l'Épuration des Eaux ainsi que La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les plans, devis et estimés en vue de la construction d'une usine d'épuration des eaux sur les lots 435 et 436 (Duvernay-ouest) ainsi qu'un égout collecteur en bordure du Ruisseau Lapinière situé dans le même territoire.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

497 M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'achat du terrain nécessaire, environ 600,000 pieds, sur les lots 435 et 436, aux fins de la construction d'une usine d'épuration d'égouts et d'un collecteur d'égouts en bordure du Ruisseau Lapinière.

Avis de Motion

498 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'une usine d'épuration d'égouts sur les lots 435 et 436 ainsi que d'un collecteur d'égouts en bordure du Ruisseau Lapinière, dans Duvernay-ouest, et pourvoyant à un emprunt nécessaire suivant les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 62-51

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les démarches nécessaires soient entreprises auprès du Ministère du Travail, à Ottawa, ainsi qu'auprès de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, aux fins d'obtenir une subvention pour la construction d'une usine d'épuration d'égouts sur les lots 435 et 436 ainsi que d'un collecteur d'égouts en bordure du Ruisseau Lapinière dans Duvernay-ouest.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-52

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

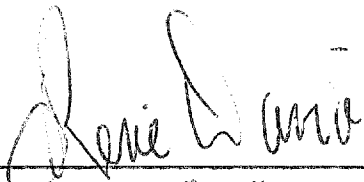
Que le Conseil de la Ville de Duvernay entame immédiatement des pourparlers avec les propriétaires des lots 435 et 436, en vue de l'achat d'environ 600,000 pieds carrés de terrain, pour la construction d'une usine d'épuration d'égouts.


Rés. 62-53

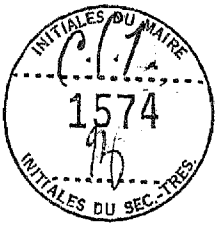
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
Pro-Maire

  
Greffier



Ville de Duvernay  
Province de Québec  
Comté de Laval.

Deuxième ajournement de l'assemblée régulière du 9 janvier 1962, tenu le 30 janvier 1962, à 8:20 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Pro-Maire René David.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me. Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-54

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un projet d'acte de cession préparé par Me. Rémi Lussier, notaire soit soumis à l'assemblée, au terme duquel la Ville de Duvernay cède et transporte aux Commissaires d'École de la Municipalité de Pont-Viau, sans considération, un emplacement situé en la Ville de Duvernay, connu et désigné comme étant partie du numéro 112 de la subdivision du lot originaire no 57 ( 57 - Ptie - 112 ) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul.

En conséquence, il est unanimement résolu que la Ville de Duvernay cède aux Commissaires d'École de la Municipalité de Pont-Viau, ledit emplacement, tel que le tout est plus amplement décrit au projet d'acte susdit et que M. le Maire Charles E. Thérien et M. Rosaire G. Brisson, greffier soient autorisés à signer pour et au nom de ladite Corporation le susdit projet et tout document qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

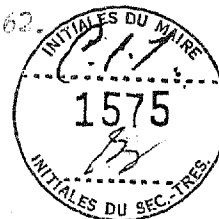
Rés. 62-55

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de la Ville de Duvernay consente à effectuer un échange de terrains entre ladite Ville de Duvernay et la " Protestant School Municipality of " Les Ecoles ", ainsi que la Commission Scolaire de la Cité de Pont-Viau, tels terrains étant situés sur les lots originaires 56-A, 57 et 58 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul ; le tout tel qu'il sera décrit dans deux (2) descriptions techniques dressées à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo., telles descriptions techniques devant faire partie intégrante des actes à être passés en conséquence.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer les dits actes et que M. le Maire Charles E. Thérien et M. Rosaire G. Brisson, greffier soient autorisés à signer les dits actes pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-56

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les règlements nos : 440, 441, 443, 445, 446, 448, 449, 452, 456, 457, 466, 475, 481 et 483 de la Ville de Duvernay soient amendés en remplaçant l'article - 14 - par le suivant :

" 14.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Le tableau d'amortissement du règlement no 449 est remplacé par le suivant :

1 - \$ 6,900.-	7 - \$ 7,950.-	14 - \$ 10,500.-
2 - 7,400.-	8 - 10,400.-	15 - 11,000.-
3 - 7,400.-	9 - 9,900.-	16 - 12,000.-
4 - 6,650.-	10 - 9,900.-	17 - 12,600.-
5 - 7,450.-	11 - 10,400.-	18 - 15,100.-
6 - 8,450.-	12 - 10,400.-	19 - 15,100.-
	13 - 10,900.-	20 - 14,600.-

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-57

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que les obligations à être émises en vertu des règlements nos : 440, 441, 443, 445, 446, 448, 449, 452, 456, 457, 466, 475, 481 et 483 de la Ville de Duvernay porteront la date du 1er mars 1962.

Les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er mars et 1er septembre de chaque année, le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de La Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-58

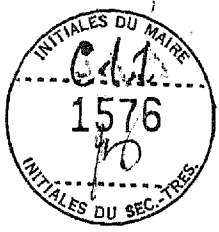
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil consente à mettre à la disposition de La Chambre de Commerce de Duvernay, la salle des réunions dudit Conseil, le 31 janvier 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance -

- A) Lettre du Club des Chevaliers Sportifs Inc., concernant l'enquête de police.
- Le Conseil désire faire savoir que toute procédure, au sujet de cette enquête, ne débutera qu'après la fin du "Carnaval d'Hiver".
- B) Lettre du Club des Chevaliers Sportifs Inc., concernant la nomination d'un coordonnateur des sports pour la Ville de Duvernay.
- Le Conseil désire faire savoir que le tout est pris en considération.



Rés.-  
62-59

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

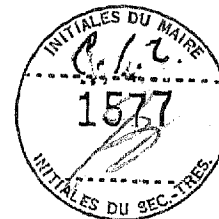
Adopté à l'unanimité.

*Charles J. Thériault*

Pro - Maire

*[Signature]*

Greffier



Ville de Duvernay  
Province de Québec  
Comté de Laval.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 13 février 1962, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins Gérard Archambault, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

MM. les Échevins André Bastien, Philémon Gascon et Charlemagne Le Scouarnec sont absents de leurs sièges.

Le greffier, le trésorier et Me. Jean Allaire, aviseur légal sont aussi présents.

Rés. 62-60

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que les minutes de l'assemblée régulière du 9 janvier 1962 ainsi que des sessions du 23, 29 et 30 janvier 1962, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-61

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 155,569.61<sup>1</sup> soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 13 février 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 62,595.69	✓
Fonds capital	:	92,973.92	✓

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-62

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente d'obligations de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-63

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que l'offre faite par le syndicat composé de :

Casgrain & Co. Ltée. - Forget & Forget Ltée. - Grenier, Ruel & Cie Inc. -  
J.E. Laflamme Ltée. - Mc Neil, Mantha Inc. - Veillet & Compagnie Ltée. -  
et la Banque Canadienne Nationale,

pour l'achat de \$ 716,500.- d'obligations de la Ville de Duvernay, datées du 1er mars 1962, au prix de - quatre-vingt-dix-sept et cinquante-huit centièmes pour cent ( 97.58% ) et que la Ville de Duvernay émettra comme suit :

\$ 111,500.-	5 %	l'an	-	1er mars 1963	à	1967	inclusivement
\$ 120,000.-	5 1/2 %	l'an	-	1er mars 1968	à	1971	inclusivement
\$ 485,000.-	5 3/4 %	l'an	-	1er mars 1972,			



telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 440 - 441 - 443 - 445 - 446 - 448 - 449 - 452 - 456 - 457 - 466 - 475 - 481 - et 483, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de La Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de la Banque Canadienne Nationale, en date du 13 février 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-64

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-garantie de soumissions pour l'achat d'obligations soient remis à La Banque Provinciale du Canada ainsi qu'à Cliche & Associés Ltée, ces soumissionnaires n'ayant pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-65

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que Me. Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débentures et à les faire imprimer chez "Yvon Boulanger Ltée." et à faire toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai. Toutefois, il ne sera pas requis de la maison "Yvon Boulanger Ltée." un système de contrôle pour coupons d'intérêt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-66

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que pour l'emprunt total de \$ 716,500.- autorisé par les règlements : 440 - 441 - 443 - 445 - 446 - 448 - 449 - 452 - 456 - 457 - 466 - 475 - 481 et 483, les obligations soient émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans au lieu du terme de vingt (20) ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-67

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que Me. Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à représenter la Ville de Duvernay dans toutes matières relatives à la Fraternité des Policiers de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

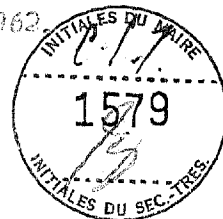
Rés. 62-68

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le greffier de la Ville soit autorisé de remettre les originaux du rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay aux évaluateurs Turgeon, Turcotte & Vermette pour fins de vérification avant le dépôt du rôle 1962.

Adopté à l'unanimité.





A 8:30 heures p.m.

Rés. 62-69

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 9:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

A 9:00 heures p.m.

Pour la ré-ouverture de l'assemblée, seuls se sont présentés : MM. les Echevins  
Gérard Archambault, René David et Jacques Bourdon.

Faute de quorum, l'assemblée est dès lors discontinuée.

En conséquence,

Rés. 62-70

Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mercredi, 21 février 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Ch. Thériault  
Maire

[Signature]  
Greffier



Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 13 février 1962, tenu le 21 février 1962, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me. Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de "Continental Housing Corp." par l'entremise de leurs aviseurs légaux - Foster, Watt, Leggat & Colby - concernant les lots : 57-221 et -222, 58-219, -221 et -222.

Rés. 62-71

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de "Continental Housing Corp.", faite par l'entremise de la firme légale - Foster, Watt, Leggat & Colby - et concernant les lots : 57-221 et -222, 58-219, -221 et -222, soit remise à notre aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de M. Roger Richer - 750, Cr. de Carignan - re: refoulement d'égouts.

Rés. 62-72

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la réclamation de M. Roger Richer - 750, Cr. de Carignan, à Duvernay - concernant certains dommages subis lors de refoulement d'égouts, soit remise à notre aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

- Demande de M. P. Charette, 1742 Boul. Lévesque, concernant une offre d'achat pour nos bonhommes Carnaval.

Le Conseil désire faire savoir qu'il mettra ces effets en réserve pour usage futur et que, pour le moment, il n'est pas intéressé à s'en départir.

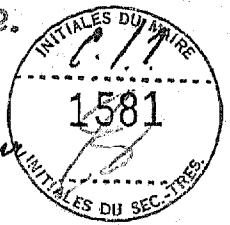
Le Conseil prend connaissance des devis descriptifs soumis par les firmes d'urbanisme suivantes : L'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture paysagiste, La Société Consultative en Urbanisme, Soudre & Latté et Beauchemin-Beaton-la-pointe.

Rés. 62-73

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité d'étude, formé des membres du Conseil de la Ville ainsi que des membres de la Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay, soit nommé aux fins d'étudier les différentes soumissions qui ont été soumises en vue de la confection d'un plan directeur d'urbanisme pour la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me Jean Allaire, aviseur légal, en date du 24 janvier 1962, concernant certaines réclamations en souffrance.

Rés. 62-74

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé à entreprendre certaines démarches et à organiser une rencontre entre le Conseil de Ville et M. Chs.-E. Gravel, ing.p., concernant la réclamation de ce dernier contre la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-75

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations opérées dans le territoire de la Ville de Duvernay, du 1er décembre 1961 au 8 janvier 1962, et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de la Commission d'Urbanisme, concernant un changement de zonage angle Boul. de la Concorde et rue de Callière - Règlement no 479 -.

Rés. 62-76

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil de Ville accepte en principe la construction d'un édifice devant contenir une succursale de banque ainsi qu'une succursale de la Régie des Alcools, angle Boul. de la Concorde et rue de Callière et que le constructeur, M. Germain Poulin et le greffier de la Ville, M. Rosaire G. Brisson, se réunissent afin d'en étudier les normes et de déterminer le stationnement qui sera nécessaire à cet édifice, et qu'après correction, le règlement no 479 soit de nouveau soumis au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Attendu qu'il se construit dans la Ville de Duvernay, une moyenne de 400 nouvelles maisons par année ;

Attendu/la revision du rôle d'évaluation n'est faite qu'une fois par année ;

Attendu que de ce fait la Ville de Duvernay perd un montant appréciable d'évaluation chaque année ;

Attendu que l'article 500 de la Loi des Cités et Villes permet au Conseil de Ville de faire des rôles de revision d'évaluation supplémentaires ;

1 que [signature]



En conséquence :

Rés. 62-77

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier et le trésorier de la Ville soient autorisés de faire, selon les besoins, des révisions et modifications au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le tout en conformité avec l'article -500- de la Loi des Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de "Willart Construction Co. Ltd." concernant les services d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur les lots 79 et 80, au nord du Boul. de la Concorde.

Rés. 62-78

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil soit disposé à fournir les services nécessaires, tels que égouts, aqueduc, pavage et bordures sur les lots 79 et 80 au nord du Boul. de la Concorde et, qu'en conséquence, Willart Construction Co. Ltd. soit priée de soumettre au Conseil ses projets de construction.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une main-levée, concernant "Posteforme Co. Ltd." et "A.C. Construction Inc."

Rés. 62-79

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la main-levée fournie par Me James Francis McGuigan, notaire, et concernant "Posteforme Co. Ltd." et "A.C. Construction Inc." en date du 15 janvier 1962 soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-80

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Qu'un rapport soit demandé à M. Gilbert Moreau, architecte, concernant le système de chauffage ainsi que l'état des planchers à l'Hôtel de Ville de Duvernay.

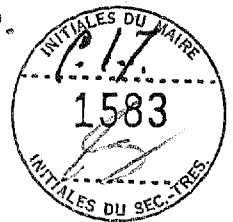
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-81

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le coût de la construction des abris pour attente d'autobus, soit chargé aux fonds généraux et différé sur une période de cinq ans.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-82

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le greffier soit autorisé à faire distribuer de porte en porte les horaires du service d'autobus dans la Ville de Duvernay, ainsi qu'un avis du dépôt du rôle d'évaluation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-83

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite d'une demande formulée par la Commission Scolaire "Les Écoles" pour un passage pour les élèves de la rue Picardière aux futures cours d'écoles, le Conseil de Ville se rende acquéreur du lot 62-36<sup>1</sup>, des propriétaires actuels, aux fins de faciliter l'accès aux futures écoles sur le lot 62.

Tel achat devant être chargé au règlement no 473.

Que Me. Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-84

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan de localisation, levé et dressé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 19 décembre 1961, et concernant la marge frontale entre la ligne de construction et la ligne de rue sur les lots : 355-41 et -42, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-85

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que le plan soumis par les architectes Poulin & Ayotte et concernant une future construction angle nord-est de la rue Du Verger et démontrant une marge latérale de 15', soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

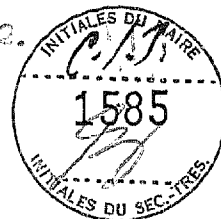
Rés. 62-86

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 15 janvier 1962, numéro C-1857, et montrant les subdivisions du lot 56-A-147, -148 et -149 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-92

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que des soumissions publiques, par voix des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval et Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc, prévus au règlement no 464, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8:00 heures p.m. mardi le 6 mars 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-93

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier de la Ville, M. Rosaire G. Brisson, soit autorisé à négocier l'achat et à acquérir de gré à gré les terrains prévus pour l'ouverture de la rue L'Assomption et la construction de parcs et d'écoles sur le lot 62, tels terrains étant définis au règlement no 473 et ce, au prix fixé par les évaluateurs Turgeon, Turcotte & Vermette, dans leur expertise du 9 octobre 1961.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à confectionner les contrats en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de ces transactions.

Que Me Jean Allaire, aviseur légal, soit autorisé à prendre les procédures en expropriation et prise de possession au préalable, sur les terrains que la Ville désire obtenir pour l'ouverture de la rue L'Assomption et l'aménagement de parcs et d'écoles sur le lot 62. L'acquisition de tels terrains étant prévue au règlement no 473, d'après une expertise des évaluateurs Turgeon, Turcotte & Vermette en date du 9 octobre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-94

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, trésorier, soit autorisé à acheter les chaises nécessaires pour compléter le nombre de - 100 - dans la salle du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-95

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à compter de ce jour, les avis publics de la Ville de Duvernay, soient affichés à l'École Notre-Dame du Sourire, dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-96

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'item no - 24 - ( Affaires nouvelles ) de l'agenda de ladite assemblée soit porté au no - 23 - ( Correspondance ).

A la suite de cette proposition, il y a discussion entre les membres du Conseil sur les procédures à suivre durant l'assemblée.

En conséquence, Messieurs les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec laissent leur siège à 9:55 heures p.m.

M. le Maire Charles E. Thérien laisse son siège à 10:00 heures p.m.

Faute de quorum, l'assemblée est par le fait même suspendue.

A 10:30 heures p.m. -, seuls étaient présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, René David et Jacques Bourdon.

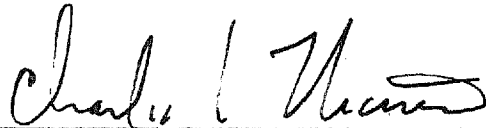
A la suite de l'attente régulière d'une demi-heure et faute de quorum,

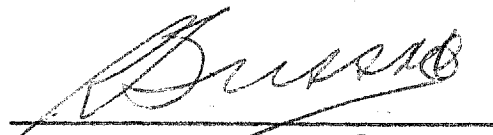
Rés. 62-97

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 6 mars 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier.





Ville de Duvernay  
Comté de Laval  
Province de Québec.

Deuxième ajournement de l'assemblée régulière du 13 février 1962, tenu le 6 mars 1962, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

MM. les Echevins André Bastien et Philémon Gascon sont absents de leur siège.

Rés. 62-98

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 464.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-99

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p., soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux deux plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-100

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un système de microphones à la table du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-101

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accepte les soumissions pour l'achat d'un système de microphones pour la table du Conseil et que celles-ci soient remises à nos ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour vérification, étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-102

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 5,200.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 1er mars 1962, pour exécution de travaux d'égouts, dans la rue Rideau (rue David à 400' ouest) soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés. =  
62-103

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que les estimés, au montant de \$ 2,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 1er mars 1962, pour exécution de travaux d'aqueduc sur la rue Rideau (rue David à 400' ouest), soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-104

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 7,300.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 1er mars 1962, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Rideau (rue David à 400' ouest), soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

S01

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Rideau (rue David à 400' ouest) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de Motion

S02

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Rideau (rue David à 400' ouest) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 62-105

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Du'à la suite de la recommandation de Me Jean Allaire, aviseur légal, le Conseil achète la paix à un montant de \$ 235.- en ce qui regarde la réclamation de Mme K. J. Fitzsimons, 2450 rue Auvergne - Duvernay -.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-106

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 25 janvier 1962, et montrant les subdivisions du lot 66-179, -180 et -181 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-107

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à La Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 200,000.-, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville, jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-108

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 200,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville, jusqu'à la rentrée des taxes.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier, M. Claude Lamy soient autorisés à signer les billets pour ledit emprunt pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-109

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le greffier de la Ville s'informe des prix pour l'achat d'un poêle - frigidaire devant servir dans la cantine des employés et fasse rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que les villes de Duvernay et de St-Vincent-de-Paul projettent d'ouvrir à la construction et au développement la partie nord de leur territoire comprenant pour la Ville de Duvernay - 4,032 acres et pour la Ville de St-Vincent-de-Paul - 820 acres ;

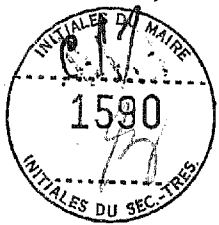
Considérant que pour ce faire les deux villes devront construire un collecteur d'égouts en bordure du Ruisseau Lapinière, avec usine d'épuration ;

Considérant que des plans ont été soumis respectivement par les deux villes à la Régie d'Épuration des Eaux ;

Considérant que d'après la lettre de la Régie d'Épuration des Eaux, en date du 15 février 1962, celle-ci recommande les plans fournis par la Ville de St-Vincent-de-Paul avec usine de traitement à la décharge du fossé Lapinière et de la Rivière des Prairies ;

Considérant que l'exécution d'un tel travail est estimé par les ingénieurs de la Ville de Duvernay à \$ 1,062,000.- dont \$ 816,000.- payable par la Ville de Duvernay et \$ 246,000.- payable par la Ville de St-Vincent-de-Paul ;

Considérant que si les plans de la Ville de Duvernay avaient été approuvés par la Régie d'Épuration des Eaux le même territoire pourrait être desservi avec usine d'épuration au coût de \$ 586,000.- dont \$ 439,000.- payable par la Ville de Duvernay et \$ 147,000.- payable par la Ville de St-Vincent-de-Paul ;



(nul)

Considérant que si les plans de la Ville de Duvernay avaient été approuvés par la Régie d'épuration des Eaux le même territoire pourrait être desservi avec usine d'épuration au coût de \$586,000.- dont \$ 439,000.- payable par la Ville de Duvernay et \$ 147,000.- payable par la Ville de St-Vincent-de-Paul ;

Considérant que l'acceptation des plans de la Ville de St-Vincent-de-Paul par la Régie d'Épuration des Eaux représente une dépense supplémentaire de l'envergure de \$ 377,000.- à la Ville de Duvernay ;

Considérant que dans l'avenir la Ville de Duvernay devra pourvoir au développement de son bassin est et à l'épuration des eaux de son bassin sud-ouest ;

Considérant que dans sa lettre du 15 février 1962, la Régie d'Épuration des Eaux ne prévoit qu'une usine de traitement unique située dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, sur la rive nord de la Rivière des Prairies à la décharge du fossé Lapinière ;

Considérant que pour déverser son bassin est, la Ville de Duvernay sera forcée de construire quatre (4) stations de pompage avec leurs tuyaux de décharge à un coût approximatif de \$ 788,000.- pour desservir un territoire de 5,749 acres ;

Considérant que d'après les plans des ingénieurs de la Ville de Duvernay le même territoire pourrait être desservi avec trois stations de pompage de moindres dimensions au coût de \$ 262,000.- faisant une différence de \$ 526,000.- au coût ci-haut mentionné permettant ainsi la construction d'une usine de traitement sur le lot 340 ;

Considérant que dans leur lettre du 15 février 1962, la Régie d'Épuration des Eaux recommande que la Ville de Duvernay éventuellement épure ses eaux d'égout dans l'usine unique devant être construite au nord de la Rivière des Prairies à la décharge du Ruisseau Lapinière ;

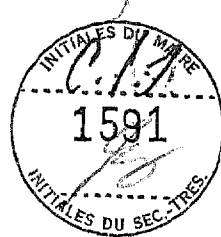
Considérant qu'un tel projet nécessitera un collecteur de vingt mille pieds de long au coût de \$ 900,000.- dont \$ 680,000.- payable par la Ville de Duvernay et \$ 220,000.- par la Ville de St-Vincent-de-Paul ;

Considérant que d'après les plans des ingénieurs de la Ville de Duvernay une usine d'épuration pourrait être construite sur le lot 58 dans son territoire, au coût de \$ 430,000.- ce qui représenterait une économie de \$ 250,000.- à la Ville de Duvernay pour la construction dudit collecteur ;

Considérant que par les faits énoncés ci-haut, si la Ville de Duvernay est forcée d'exécuter les plans recommandés par la Régie d'Épuration des Eaux, ceci lui impliquera une dépense supplémentaire immédiate de l'ordre de \$ 377,000.- et éventuellement de l'ordre de \$ 1,500,000.- pour obtenir les mêmes résultats, c'est-à-dire servir les deux villes à un coût beaucoup moindre ;

Considérant ces faits, le Conseil de la Ville de Duvernay croit de son devoir de protester vigoureusement contre un tel état de chose, dû au fait qu'il surchargerait inutilement ses contribuables et nuirait considérablement à la bonne administration de sa ville ;

Considérant qu'il y a urgence dans la mise à exécution de ces travaux ;



En conséquence :

Rés. 62-110

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Et résolu unanimement :

Que le litige mettant actuellement en présence la Ville de St-Vincent-de-Paul, la Ville de Duvernay ainsi que la Régie d'Épuration des Eaux, au sujet de la construction de collecteurs d'égouts intermunicipaux avec usine d'épuration, soit porté à l'attention de l'Honorable Premier Ministre de la Province, M. Jean Lesage, pour étude et considération.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-111

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 47,135.50, fournie par Lakeshore Construction Inc., en date du 6 mars 1962 pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 464, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-112

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission pour le règlement no 464, soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

#### Correspondance

- A) Lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Écores - re: l'engagement d'un Co-ordonnateur des sports.
- Le Conseil explique ses raisons à l'assemblée et recommande qu'une rencontre ait lieu entre les différents Comités de Loisirs et les Comités de Sports.
- B) Lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Écores - re: Commission d'Enquête sur la Police de Duvernay.
- M. le Maire Charles E. Thérien et M. l'Échevin René David font une mise au point à ce sujet et Me Jean Allaire explique, à la satisfaction de l'assemblée, les raisons du huis-clos.
- C) Lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Écores - re: l'Enquête sur les soumissions.



Rés.-  
62-113

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir considérer le rapport de la Commission d'Enquête sur les soumissions publiques dans la Ville de Duvernay et le référer à la Régie, lorsque celle-ci sera nommée, si la Commission Municipale le juge à propos.

Adopté à l'unanimité.

- D) Lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Ecores - re: Projet de Loi de la Ville de Duvernay - 1962 - ainsi que le rapport des ingénieurs concernant l'égout collecteur.

Rés. 62-114

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

/à toutes les associations de la Ville,

Que le greffier fasse parvenir des copies/du Projet de Loi 1962 de la Ville de Duvernay, ainsi qu'un rapport des ingénieurs concernant l'égout collecteur au Ruisseau Lapinière.

Adopté à l'unanimité.

- E) Lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Grande Côte - re: Commission d'Enquête sur les soumissions.
- Le Conseil fait la même réponse qu'à la demande de la Ligue des Propriétaires - Section Notre-Dame des Ecores -.
- F) Lettre de " La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Grande Côte - re: abris pour attendre l'autobus.
- Le Conseil accuse réception des remerciements de ladite Ligue.
- G) Lettre de l'Eglise Anglicane Duvernay par M. Claude Hopwood.
- Le Conseil réfère cette demande à La Commission d'Urbanisme pour étude et considération.
- H) Lettre de " Me J. Noel Lavoie, député de Laval, concernant la plantation d'arbres d'ornement.
- Le Conseil réfère cette question à La Chambre de Commerce de Duvernay, pour étude et considération.
- I) Réclamation de M. Frédéric Marchand - 7445, rue François-Chartrand - re: refoulement d'égouts.

Rés. 62-115

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la réclamation de M. Frédéric Marchand - 7445, rue François-Chartrand soit remise à Me Jean Allaire, aviseur légal, ainsi qu'à M. André Robillard ing.p. pour étude et recommandations.

Adopté à l'unanimité.



J) Lettre de "Harvey Montreal Inc." - re: photographie des membres du Conseil.

- Le Conseil n'est pas disposé à ce moment à faire exécuter ce travail.

K) Lettre de "Montreal Gun Dog Club", re: manifestations du 19 août 1962.

Rés. 62-116

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le "Montreal Gun Dog Club" soit autorisé à tenir ses manifestations dans la Ville de Duvernay, le 19 août 1962.

Adopté à l'unanimité.

L) Lettre de la Société Canadienne du Cancer, re: journée des jonquilles.

Rés. 62-117

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Société Canadienne du Cancer soit autorisée à vendre des jonquilles dans la Ville de Duvernay, les 30 et 31 mars 1962.

Adopté à l'unanimité.

M) Lettre de la Cité de Pont-Viau, concernant un règlement pour la fermeture des établissements commerciaux.

Rés. 62-118

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de Messieurs les Echevins Jacques Bourdon et Charlemagne Le Scouarnec, soit nommé pour représenter la Ville de Duvernay auprès des autres villes concernant la réglementation pour la fermeture des établissements commerciaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-119

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me Rémi Lussier, notaire soit de nouveau prié de bien vouloir soumettre ses honoraires au Conseil avant la fin du mois de mars 1962.

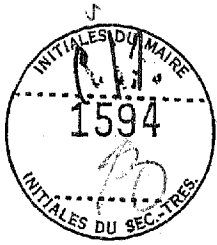
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-120

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des représentations soient faites aux villes de Pont-Viau, St-Vincent-de-Paul et Laval des Rapides en vue de l'installation d'un transport en commun dans leur territoire respectif.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

480 M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage de "R M 2" à "Commercial" concernant la propriété de M. P. Hamelin, sur la rue Linoges, lot : 324-3.

Avis de Motion

499 M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage de "R M 2" à "R U B" sur le territoire compris à l'est de la rue Linoges, jusqu'en bordure ouest du lot 325.

Rés. 62-121

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le trésorier, M. Claude Lamy soit nommé temporairement, pour une période de 6 mois, contrôleur du budget et qu'à cet effet, un rapport mensuel des dépenses budgétaires soit remis au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

503 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de reporter au troisième mardi de chaque mois au lieu du deuxième mardi de chaque mois, les assemblées régulières du Conseil.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 494.

Rés. 62-122

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le règlement no 494, amendant le règlement de zonage et de construction no 353, quant au paragraphe 5-723 de l'article 5-7, "Types de constructions résidentielles - Exigences", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 26 mars 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-123

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charl. Le Scouarnec  
Maire

Rosaire G. Brisson  
Greffier





Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 13 mars 1962, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier ainsi que le trésorier sont aussi présents.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 62-124

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 13 février 1962 ainsi que des sessions du 21 février et 6 mars 1962, soient adoptées telles que lues et sou-mises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-125

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 177,533.37 soit voté et ratifié pour payer les comp-tes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 13 mars 1962 et répar-ti comme suit :

Fonds capital	:	\$ 72,594.66
Fonds général	:	104,938.71

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-126

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le Conseil de Ville achète la paix concernant la réclamation de M. Gérard Jassé, 785 - rue Roland-Forget - Duvernay, pour un montant de \$ 20.00 concer-nant son enfant Carole.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-127

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de l'offre de vente de " Bonaventure Investment Co. Ltd." en date du 6 mars 1962, pour l'acquisition du lot 62-36#, le Conseil de Ville main-tienne son prix de \$ 0.35 le pied carré et que le greffier prenne toutes les mesures nécessaires en vue de l'acquisition dudit terrain, devant servir aux deux futures é-coles.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-128

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. René David

Que la Ville de Duvernay autorise la Ville de St-Vincent-de-Paul de rac-corder son réseau d'aqueduc avec le nôtre, au Boul. de la Concorde, le tout suivant des plans soumis à cet effet par la Ville de St-Vincent-de-Paul et acceptés par les ingénieurs de la Ville de Duvernay en date du 6 mars 1962. Les coûts encourus pour l'exécution de ce travail sont entièrement à la charge de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

62-124

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 10,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 6 mars 1962, pour la construction d'une chambre de compteur avec raccordement d'aqueduc à la Ville de Pont-Viau, à l'intersection du Boul. de la Concorde et Notre-Dame de Fatima, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

504

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'une chambre de compteur avec raccordement d'aqueduc à la Cité de Pont-Viau, à l'intersection du Boul. de la Concorde et Notre-Dame de Fatima et pourvoyant à un emprunt suffisant à cette fin, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 62-130

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les rues suivantes soient ajoutées au contrat de déneigement de "Tru-Way Paving" pour l'année 1961-62 :

Boul. Lafayette, de Limoges vers l'est, - sur le lot 350, Boul. Lafayette et rue De Séves - chemin conduisant à l'ancienne école de la "Grande Côte" - le chemin pour piétons, entre le lot 350 et l'École Notre-Dame du Sourire - les rues Julien et La Plage, le tout formant un total de  $1\frac{1}{4}$  mille de distance au prix de \$ 975.- le mille.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-131

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. René David

Que la Ville achète de "Lucien Viau & Associés" au prix de \$ 400.-, deux machines à photostat de marques "Thermofax" et "Racon".

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

505

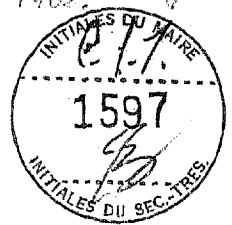
M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement pour l'émission des permis de construction.

Rés. 62-132

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'offre de "Yvon Boulanger Ltée." en date du 9 mars 1962, pour l'établissement d'un système de contrôle pour les coupons d'intérêts et des obligations payés sur les émissions d'obligations de la Ville de Duvernay, au prix de \$ 100.- par année par \$ 1,000,000.- de dette obligataire calculée à la fin de chaque année fiscale, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-133

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Jules Leblanc, arp. géo. en date du 28 février 1962 et montrant la subdivision du lot : 66-183 et -184 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-134

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 13 décembre 1961 et montrant la subdivision du lot 62-371 et -372 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-135

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 1er mars 1962 et montrant la subdivision du lot 66-182 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-136

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 1er mars 1962, sous la description suivante :

rue : 66-182

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 1er mars 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rue : 66-182.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-137

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 12 février 1962 et montrant la subdivision du lot : 65-183, 63-1-161, -162 et -163 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-138

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 22 janvier 1962 et montrant la subdivision du lot : 63-205 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-139

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 janvier 1962, sous la description suivante :

lot : 62-368 et 63-205

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 janvier 1962 et décrite comme suit au dit plan :

lot : 62-368 et 63-205.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-140

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 1er mars 1962 et montrant la subdivision du lot : 63-206, -207, -208 et -209 et 62-371 à -377 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-141

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. gén., en date du 8 mars 1962 et montrant la subdivision du lot : 327-464-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-142

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

fg  
/ être

Que des soumissions publiques, par voix des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval et Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos : 482, 476, 474, 467, 465, 458, 488, 484, 441, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8:00 heures p.m., mardi le 27 mars 1962 pour/ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-143

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que des soumissions publiques, par voix des journaux : La Presse, Le Star et Le Courrier de Laval soient demandées pour la collecte des vidanges dans la Ville de Duvernay pour l'année 1962-63, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8:00 heures p.m., mardi le 10 avril 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-144

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que M. l'Échevin Jacques Bourdon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-145

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un vote de remerciements soit adressé à M. l'Échevin René David pour services rendus durant son récent terme de pro-maire

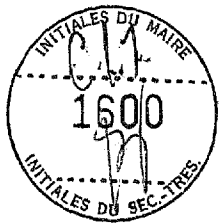
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-146

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à l'avenir les effets bancaires de la Ville porteront la signature de M. le Maire Charles E. Thérien ou du président du Comité des Finances ainsi que celle du trésorier, M. Claude Lamy.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-147 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'en vue de l'embellissement de la Ville, des informations soient prises auprès de certains organismes pour la formation d'une pépinière municipale.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-148 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de Ville de Duvernay formule des objections à l'émission des permis de la Régie des Alcools du Québec, à M. Richard A. Joley, 8000 - Boul. Lévesque, Duvernay, pour la piste de courses ainsi qu'à Richard A. Joley, 7981 - Boul. Lévesque, Duvernay, pour salle à manger, bar-salon et bar-comptoir.

Me Jean Allaire, aviseur légal, est autorisé à représenter la Ville dans cette affaire.

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que le Conseil de Ville rencontre M. Richard A. Joley, au sujet de l'émission d'un permis de la Régie des Alcools du Québec.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-149 Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

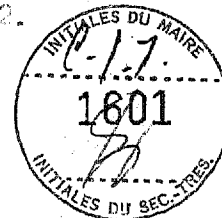
Que le chèque de dépôt-soumission pour exécution de travaux au règlement no 487, fourni par Louisbourg Construction Ltd. leur soit remis, tel dépôt étant remplacé par une police de garantie-exécution fournie par la Fédération, Compagnie d'Assurances du Canada - No 5900225, pour un montant de \$ 29,399.50.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-150 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'offre d'achat, au montant de \$ 15,000.-, faite par The Canadian Fairbanks-Morse Co. Ltd., en date du 27 février 1962 pour équipement d'une station de pompage prévu au règlement no 318, soit acceptée. Telle acceptation étant recommandée par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, dans leur lettre du 9 mars 1962.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-151

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que "Louisbourg Construction Ltd." soit autorisée à procéder au nettoyage du tuyau d'égouts de 54" situé sur le Boul. Lévesque à la sortie sur le lot 350 et ce, au prix de \$ 20.00 l'heure comprenant la main-d'oeuvre et l'équipement nécessaire pour exécuter ce travail. Le tout tel que recommandé par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre dans leur lettre du 13 mars 1962, à cet effet, et que le coût en soit différé sur une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-152

Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'à la suite de la recommandation des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre aux fins de nettoyer le tuyau de 60" sortie à la rivière sur le lot 350, des prix soient demandés en conséquence et que le travail soit accordé au plus bas soumissionnaire et le coût différé sur une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-153

Proposé par M. André Bastien  
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

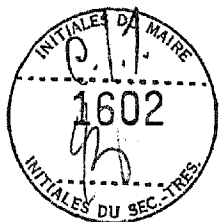
Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir faire un rapport au Conseil de Ville, concernant le blocage complet du tuyau de 54" et de 60" à la sortie à la rivière sur le lot 350 et en expliquer les raisons.

Adopté à l'unanimité.

#### Correspondance

- a) Lettre de "La Chambre de Commerce de Duvernay", re: suggestion à l'effet de remplacer les bonhommes "Carnaval" suspendus aux arches, par les armoiries de la Ville.
  - Le Conseil demande au greffier de demander des prix à cet effet.
- b) Lettre de "La Chambre de Commerce de Duvernay", concernant la gérance municipale.
  - Le Conseil demande qu'une rencontre soit organisée avec l'exécutif de La Chambre de Commerce ainsi que l'exécutif des différentes Lignes des Propriétaires, dans un avenir prochain.
- c) Lettre de "Opinions Journal Hebdomadaire Régional", re: demandes de soumissions
  - Le Conseil porte cette demande à l'étude.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 495.



Rés. -  
62-154

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no 495, amendant le plan no -3- du règlement de zonage et de construction no -353-, aux fins de rendre " industriel ", sur une profondeur de 150', la partie située immédiatement au nord de la voie ferrée, sur les lots 327, 328, 329 et 330, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 2 avril 1962, entre 8 et 10 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 479.

Rés. 62-155

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 479, amendant le règlement de zonage no 374, quant à la section " RM 2 " faisant face sur le Boul. de la Concorde à l'angle du Cr. de Callière, dans la zone - C - , section " Les Ecoles ", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 2 avril 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement, n'étant pas au courant des faits.

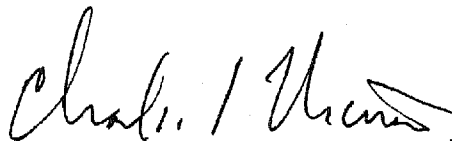
Adopté.


Rés. 62-156

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 27 mars 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier





Ajournement de l'assemblée régulière du 13 mars 1962, tenu le 27 mars 1962, à 8:50 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le trésorier sont aussi présents.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 62-157

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions, pour travaux de pavage et bordures sur les contrats numéros : 1 - 2 et 3.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-158

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing. p., soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions sur chaque contrat.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-159

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Banque Canadienne Nationale ainsi que la Banque Provinciale du Canada soient autorisées de remettre à "Yvon Boulanger Ltée." tous les coupons d'intérêts ainsi que les obligations payés et tous les documents nécessaires à la compilation desdits coupons d'intérêts ainsi que les obligations payés par la Ville de Duvernay, à compter du 31 décembre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-160

Le Conseil prend connaissance de l'Arrêté en Conseil no 403, concernant la Régie des Transports de la Province de Québec, re: enquête sur les services de taxi.

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite de l'Arrêté en Conseil no 403, de la Régie des Transports de la Province de Québec, concernant l'enquête sur les services de taxi, le Conseil de la Ville de Duvernay désire faire savoir qu'il n'a aucune représentation à faire à ce sujet.

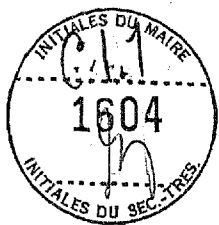
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-161

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur André Bastien

Que le greffier soit autorisé à faire un fond de pierre dans la rue Le-gris ainsi qu'une partie du Boul. Lafayette, afin de rendre ces chemins carrossables durant la période du dégel et que le coût de ces travaux soit chargé au fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-162 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le greffier soit autorisé à mettre de la pierre, au besoin, dans les nouvelles rues non pavées, afin de faciliter la rentrée des nouveaux résidents et que les dépenses occasionnées par ces travaux soient chargées au règlement respectif desdites rues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-163 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrrière, arp. géo., en date du 5 mars 1962 et montrant la subdivision des lots : 56-A-149 à -156 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-164 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 28 décembre 1961 et montrant la subdivision du lot : 68-123 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-165 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 12 février 1962 et montrant la subdivision du lot : 68-124 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-166 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

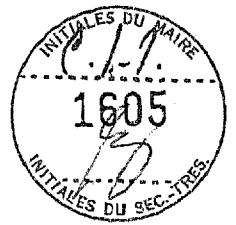
Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 15 mars 1962 et montrant la subdivision du lot no: 81-10 à -64 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-167 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à la suite d'une demande formulée par la Commission Scolaire de Pont-Viau dans leur résolution no: 4201, en date du 27 février 1962, le Conseil de la Ville de Duvernay accepte de procéder, par voie de vente à \$ 1.00 au lieu d'acte de cession et transport, concernant l'échange d'une partie du lot : 57-112 devant intervenir entre les parties et que la résolution no: 62-54 du 30 janvier 1962 du Conseil de la Ville de Duvernay soit et est amendée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-168

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'aux fins de la construction d'un système d'aqueduc sur la rue Notre-Dame de Fatima, au nord du Boul. de la Concorde, le Conseil de la Ville de Duvernay soumette respectueusement au Conseil de la Cité de Pont-Viau, pour leur approbation, l'entente suivante : " Le paragraphe -3- de la résolution : 61-509 du Conseil de la Ville de Duvernay en date du 26 septembre 1961 est, par les présentes, abrogé et remplacé par le suivant :

- 3.- La conduite d'aqueduc sera construite par la Cité de Pont-Viau et la Ville de Duvernay remboursera la Cité de Pont-Viau la moitié du coût de la conduite d'aqueduc, sur une longueur de 1480 pi. lin. Le coût de ces travaux devra être approuvé par la Ville de Duvernay avant l'exécution desdits travaux.

Cette conduite d'aqueduc faisant partie du réseau de la Cité de Pont-Viau, l'entretien sera fait par la Cité de Pont-Viau et 50% de cet entretien sera chargé à la Ville de Duvernay.

Le prix chargé pour la consommation de l'eau aux résidents de la rue Notre-Dame de Fatima, située dans la Ville de Duvernay, sera le même qu'aux autres résidents du secteur " Les Ecoles " et les argentés perçus à cet effet seront en entier remis à la Cité de Pont-Viau annuellement. "

Adopté à l'unanimité.

#### Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no 494, amendant le règlement de zonage et de construction no - 353 - quant au paragraphe 5-723 et l'article 5-7 "Types de constructions résidentielles - Exigences".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 26 mars 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 494.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est objecté à l'adoption de ce règlement.

  
Président

  
Greffier

Rés. 62-169

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no 494, présenté et soumis par M. Gérard Archambault et Rosaire G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-170

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil de Ville accepte l'offre de M. R. Bondrias de "Laval Tire Shop Enrg." aux fins de réparer les dommages causés au "car-port" de l'Hôtel de Ville, tels travaux devant être faits à la satisfaction du Conseil de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-171

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 26 mars 1962, concernant le nettoyage du tuyau de 60" sur le lot : 350 dans Duvernay-est, soit accepté et que l'exécution de ce travail soit confié à "International Underwater Contractors Ltd." au prix mentionné dans leur soumission du 21 mars 1962 et que le coût en soit réparti tel que convenu dans la résolution no: 62-152 du 13 mars 1962.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 26 mars 1962, concernant le blocage du tuyau de 54" et 60" à la sortie à la rivière sur le lot: 350.

Rés. 62-172

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil accuse réception du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 26 mars 1962, concernant le blocage complet du tuyau de 54" et 60" à la sortie à la rivière sur le lot : 350 et que ce document soit déposé au dossier de l'ingénieur Charles Edouard Gravel.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un mémoire relatif au règlement no : 318, soumis par "La Ligne des Propriétaires de Duvernay (Section Grande Côte).

Rés. 62-173

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'à la suite d'un mémoire relatif au règlement no: 318, soumis par "La Ligne des Propriétaires de Duvernay (Section Grande Côte), un rapport soit demandé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre concernant la construction de la station de pompage prévue audit règlement et que, par la même occasion, le trésorier M. Claude Lamy soumette un rapport concernant les argents dépensés et les résidus du règlement no : 318.

Adopté à l'unanimité.



Le comité formé du trésorier M. Claude Lamy ainsi que de M. André Robillard, ing.p. fait rapport au Conseil que les soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Rés. 62-174

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 127,767.50, fournie par "Lagacé Construction Ltd." en date du 27 mars 1962, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures et trottoirs prévus aux règlements nos : 465, 474 et 482, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-175

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 106,392.50, fournie par "Lagacé Construction Ltd." en date du 27 mars 1962, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos : 458, 467 et 476, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-176

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 70,310.00, fournie par "Lagacé Construction Ltd." en date du 27 mars 1962, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos : 441, 484 et 488, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le Contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-177

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.



Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage :

Attendu que par son règlement no : 501, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'égouts et aqueduc ----- et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût ;

Attendu que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme ;

Attendu qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay ;

Attendu que ces travaux consistent en égouts et aqueduc sur la rue Rideau (rue David à 400' ouest), prévus au règlement ci-haut ;

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 738.00, soit \$ 410.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 328.- représentant la part du Gouvernement Provincial ;

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$ 6,775.00 ;

Attendu que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage ;

Pour ces motifs :

Rés. 62-178

Il est proposé par Monsieur l'Échevin Jacques Bourdon  
Secondé par Monsieur l'Échevin René David

Et résolu que :

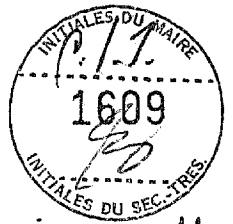
1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-62) tous les travaux ci-dessus mentionnés ;

2.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement no 501 et particulièrement pour une somme de \$ 6,775.00 prévue au règlement no 501, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de La Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.



Considérant que la Ville de Duvernay projète d'ouvrir dans un avenir rapproché son bassin nord-ouest ;

Considérant que pour ce faire, il y aurait lieu de construire un collecteur avec usine d'épuration au Ruisseau Lapinière et que des plans ont été déposés à ce sujet auprès de La Régie d'Épuration des Eaux;

Considérant qu'un projet de construction de station de pompage avec tuyau de décharge a déjà été accepté par la Régie d'Épuration des Eaux pour ouvrir du lot 60 à 65 inclusivement ;

Considérant l'urgence de l'exécution de ces travaux, il y aurait lieu pour le Conseil de Ville de prendre une décision, soit dans un sens ou dans l'autre;

En conséquence,

Rés. 62-179

Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Et résolu unanimement :

Que de nouvelles démarches soient entreprises auprès de La Régie d'Épuration des Eaux, aux fins de savoir si une décision sera prise très prochainement, quant à la construction d'une usine d'épuration et avec collecteur intermunicipal, aux fins de rendre propre à la construction tout le territoire nord-ouest de la Ville de Duvernay.

A défaut d'une décision de La Régie d'Épuration des Eaux très prochainement, le Conseil de Ville se verra dans l'obligation d'exécuter le projet déjà approuvé par la Régie d'Épuration des Eaux quant à la construction d'une station de pompage avec tuyau de décharge aux fins de rendre propre à l'habitation une partie des lots 60 à 65 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-180

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée à vendredi, le 30 mars 1962, - 8:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

*Charles Thériault*

Maire

*J. Bourdon*

Greffier



Deuxième ajournement de l'assemblée régulière du 13 mars 1962, tenu le 30 mars 1962, à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le trésorier sont aussi présents.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 62-181

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 23 février 1962 et montrant la subdivision du lot : 83-72 à -87 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-182

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 23 février 1962, sous la description suivante :

rue : 83-72 et 83-73

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plus de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 23 février 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rue : 83-72 et 83-73

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-183

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 15 mars 1962, sous la description suivante :

rues : 81-17 et 81-57

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;





Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 15 mars 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rues : 81-17 et 81-57

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-184

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Gérard Archambault

Que le cahier des charges pour la collecte des vidanges soit amendé de la façon suivante :

2. Travaux faits par l'Entrepreneur

c) La collecte des déchets à chaque endroit sera faite deux fois la semaine. Toutefois, les deux jours de collecte dans la semaine pour un endroit ou une zone déterminés seront le lundi et jeudi ou mardi et vendredi ou mercredi et samedi. Les journées de collecte une fois établies ne pourront être changées que pour des raisons très sérieuses et le cas échéant, l'entrepreneur devra lui-même en avertir les contribuables intéressés au moins une semaine à l'avance et ceci par écrit.

6. Durée du contrat

La Ville accordera un contrat pour une période d'un an seulement. Toutefois, le Conseil sera disposé à étudier toutes soumissions qui seront faites pour une période de deux ou trois ans. Toute soumission déposée au Conseil devra pourvoir à la collecte complète des vidanges de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport du Comité de Voirie et Entretien, réunion du 14 mars 1962.

Avis de Motion

500 M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour équipement et aménagement et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés qui seront faits en conséquence.

Rés. 62-185

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la marge frontale de 22.6', au 585 rue Dullenger - constructeur : Norbert Aubin Inc. - permis no: 128, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.



Correspondance :

a) Lettre de "Dufresne, McLagan, Daignault Inc." consultants en administration.

Rés. 62-186

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Charlemagne Le Sconarnec

Qu'une date soit fixée aux fins de rencontrer la firme : Dufresne, McLagan, Daignault Inc., consultants en administration.

Adopté à l'unanimité.

b) Lettre de "Henry Wojcik" - re: amendement au règlement de zonage.

- Le Conseil réfère cette demande à La Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 480.

Rés. 62-187

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no 480, amendant le règlement de zonage et de construction no 353-A quant au plan no - 3 -, de "R M 2" à "Commercial" pour le lot : 324-3, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 19 avril 1962, de 9 à 10 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 499.

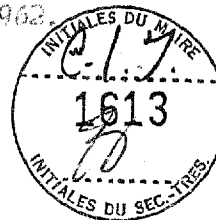
Rés. 62-188

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 499, amendant le règlement de zonage et de construction no 353 et 353-A (plan no - 3 -) de "R M 2" à "R U B" en bordure est du lot : 324, sur une profondeur de 100', soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 19 avril 1962, de 8 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no 501.

Rés. 62-189

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 501, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Rideau (de rue David à 400' ouest) et à un emprunt de \$ 8,100.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 11 avril 1962, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 502.

Rés. 62-190

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no 502, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue Rideau (de rue David à 400' ouest) et à un emprunt de \$ 7,300.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 11 avril 1962, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 503.

Rés. 62-191

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no 503, abrogeant le règlement no 489 relatif aux jours et heures des assemblées régulières du Conseil de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 504.

Rés. 62-192

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 504, pourvoyant à la construction d'un raccordement d'aqueduc avec chambre de compteur, à l'intersection du Boul. de la Concorde et la rue Notre-Dame de Fatima, pour raccorder avec la Cité de Pont-Viau et à un emprunt de \$ 10,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 11 avril 1962, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-193

Session du 30 mars 1962.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 505.

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no 505, amendant le règlement no 362, régissant l'émission des permis de construction, soit adopté tel quel et soumis :

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement.

Adopté.

Le Conseil demande au greffier de bien vouloir s'informer auprès du Ministère de la Voirie, en vue de l'élargissement possible du Boul. Lévesque, à 30 pieds ainsi que la construction d'un trottoir sur le côté nord du Boulevard.

A 10:30 heures p.m.

M. l'Échevin André Bastien laisse son siège.

Rés. 62-194

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. D.A.R. Rabin, arp. géo., en date du 28 mars 1962 et montrant la subdivision du lot : 346-76 à -78 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

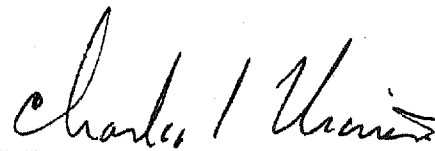
Adopté à l'unanimité.


Rés. 62-195

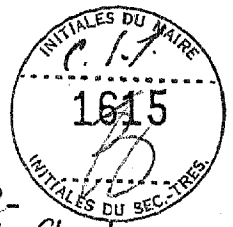
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 10 avril 1962, à 8:40 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire sont aussi présents.

Rés. 62-196

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 13 mars 1962 ainsi que des sessions du 27 et 30 mars 1962, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-197

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 175,146.39 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 10 avril 1962 et réparti comme suit, en ajoutant le compte de M. Armand Morin au montant de \$ 500.00 :

Fonds général	:	\$ 128,748.34
Fonds capital	:	46,398.05

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que le compte de M. Armand Morin, au montant de \$ 500.00, soit exclus de la liste des comptes à payer.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. Charlemagne Le Sconarnec, André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. Jacques Bourdon, René David, Philémon Gascon et Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-198

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la collecte des vidanges.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-199

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. René David

Que la soumission, au montant de \$ 28,000.-, fournie par "Sanitary Refuse Collectors Inc." en date du 10 avril 1962 pour la collecte des vidanges, soit acceptée pour la période d'une année seulement, soit 1962-63.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-200

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. René David

Que les chèques de dépôt-soumission pour la collecte des vidanges, soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

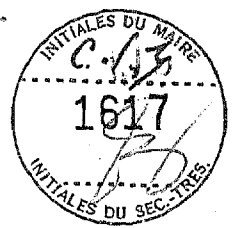
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-201

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des corrections soient apportées au rôle d'évaluation pour l'année 1962, telles que déposées, suivant l'état ci-après :

<u>Propriétaires</u>	<u>Riches no</u>	<u>Evaluation déposée</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
Essem Invest. Corp.	3-1090	\$ 112,850.00	\$ maintenue
" "	3-1090-1	15,725.00	maintenue
R.A. Joley	4-1358	115,550.00	115,425.00
" "	4-1490	22,197.00	22,197.00
B.P. Canada Ltd.	1-1118	12,250.00	7,800.00
Guy Benoit	2-1480	14,150.00	12,150.00
Max Weisser	6-1151	69,225.00	maintenue
L. Konkol	3-1338	101,975.00	maintenue
Rhéal Clouette	2-1648	14,925.00	13,475.00
John Neiwertth	4-1590	11,075.00	10,075.00
Gaston Quesnel	4-1375	2,625.00	1,200.00
Robert Lachance	4-1140	12,975.00	10,100.00
" "	4-1138		10,325.00
Emile Limoges	6-1229	31,775.00	27,675.00
" "	6-1230	31,775.00	27,675.00
" "	6-1230-1	31,975.00	27,875.00
" "	6-1230-2	31,975.00	27,875.00
" "	6-1230-3	nou. fiche	1,875.00
" "	6-1230-4	nou. fiche	1,675.00
" "	6-1051	3,650.00	7,475.00
Normand Giroux	2-2043	10,125.00	9,725.00



<u>Propriétaires</u>	<u>Diches no</u>	<u>Évaluation déposée</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
Georges Vaillancourt	3-1158	\$ 1,000.00	\$ 3,975.00
" "	3-1158-1	12,975.00	annulée
Henri Sauriol	3-1304	13,750.00	maintenue
420 Incorporated	3-1248	110,025.00	maintenue
Adelson Julius	3-1230	67,550.00	maintenue
Sternthal Dress Co.	3-1246	119,725.00	maintenue
Paul Pouliot	1-1460	14,525.00	14,400.00
Victor D'Errico	6-1017	9,975.00	6,375.00
Kindersley Corp.	4-1321	245,375.00	maintenue
Lionel Sauriol	3-1180	6,125.00	7,000.00
" "	3-1180-1	10,875.00	annulée
André Charbonneau	2-2044	10,275.00	9,700.00
Jean Malchelosse	2-2042	13,600.00	13,300.00
Charles Héon	2-1384	12,275.00	9,825.00
Guy Plante	5-1478-1	10,275.00	9,850.00
Roger Sylvestre	5-1478-3	10,400.00	9,975.00
Laval Leblanc	5-1478-4	10,400.00	9,975.00
	5-1741-13	9,425.00	10,025.00
	5-1741-15	9,400.00	10,000.00
1020, rue Montmartre	1-1590	12,225.00	11,175.00
1030, " "	1-1591	14,225.00	12,750.00
1040, " "	1-1588	13,275.00	11,075.00
1050, " "	1-1589	13,200.00	12,325.00
1070, " "	1-1593	12,575.00	11,300.00
1080, " "	1-1594	13,075.00	12,050.00
1090, " "	1-1595	12,475.00	11,150.00
1100, " "	1-1596	13,225.00	12,400.00
1060, " "	1-1592	10,950.00	11,125.00
Duvernay Shopping Centre	1-1136 à -1143 incl.	1,120,750.00	1,120,750.00
Montrose Builders Ltd.	1-1486	10,550.00	10,550.00
	1-1488	17,600.00	17,600.00
Guy Lefresne	2-1914	11,425.00	9,925.00

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-202

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay pour l'année 1962, soit homologué à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

506

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fins de taxation pour l'exercice financier 1962.

Rés. 62-203

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à La Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 100,000.- (additionnel au \$ 200,000.- déjà emprunté) à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville, jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-204

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à La Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 100,000.- (additionnel au \$ 200,000.- déjà emprunté) à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville, jusqu'à la rentrée des taxes.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier M. Claude Lamy soient autorisés à signer les billets pour ledit emprunt pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-205

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour coupes d'égouts et aqueduc sur le côté ouest du Cr. de Paris et le côté est de la rue D'Auteuil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-206

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques, par voix des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus aux règlements nos : 433 et 456, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8:00 heures p.m., mardi le 24 avril 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

*Amendement  
par M. 62-206*

Formules Municipales Ltée, L'Assommoir, Québec





Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-207

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'en vue de la construction d'un garage municipal, le greffier soit autorisé à demander des prix pour l'achat d'un terrain, situé aux limites sud de la zone industrielle, sur les lots 81 et 83, dans la section "Les Ecores".

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que d'autres prix soient également demandés sur le Boul. Lafayette, dans Duvernay-est et dans les environs du lot 372, dans le secteur nord.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. Jacques Bourdon, René David, Philémon Gascon et Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. Gilbert Moreau, architecte - re: Hôtel de Ville.

Rés. 62-208

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accuse réception du rapport de M. Gilbert Moreau, architecte, au sujet de l'Hôtel de Ville et qu'une rencontre ait lieu entre les parties le 17 avril 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-209

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le permis de commerce demandé par MM. Jean-Guy Vallerand et Guy Boyer, pour l'opération d'un "Mister Softee" pour vente de crème glacée molle, soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

507

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage de "R M 2" à "R U B" sur les lots 79 et 80, du Boul. de la Concorde au premier boulevard supérieur.



Procès-Verbal

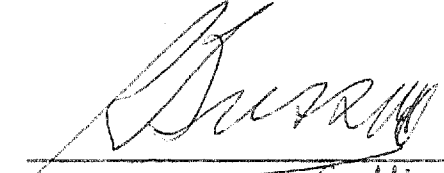
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 495, amendant le plan no- 3 - du règlement de zonage et de construction no - 353 -, aux fins de rendre " industriel ", sur une profondeur de 150', la partie située immédiatement au nord de la voie ferrée, sur les lots 327, 328, 329 et 330.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi, 2 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 8 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 495.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

  
Président

  
Greffier

Rés. 62-210

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 495, présenté et soumis par M. André Bastien et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

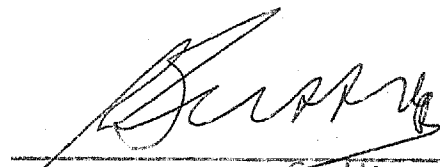
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no 479, amendant le règlement de zonage no 374, quant à la section " R M 2 ", faisant face sur le Boul. de la Concorde à l'angle du Cr. de Callière, dans la zone - C -, section " Les Ecoles ".

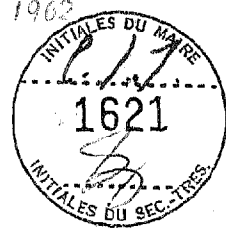
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le lundi 2 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7:30 à 7:50 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 479.

Quatorze (14) électeurs-proprétaires se sont opposés à l'adoption de ce règlement - Le président de l'assemblée fixe le référendum pour les 9 et 10 mai 1962.

  
Président

  
Greffier



Rés. 62-211

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite de l'opposition de 14 propriétaires électeurs concernés à l'adoption de ce règlement, le Conseil décide de n'y pas donner suite et en conséquence le règlement no 479 est annulé dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

508

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de rendre "commercial" les deux côtés du Boul. de la Concorde, à compter de la rue Champlain jusqu'à l'extrémité est de la Ville.

Correspondance

A) Lettre de la " Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal - section Laval - "

Rés. 62-212

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des félicitations soient adressées aux membres de l'Exécutif de la section Laval de la Société Saint-Jean-Baptiste, pour leur récente incorporation. Le Conseil désire faire savoir qu'il sera prêt, en toutes circonstances, à collaborer au bien de cette société.

Adopté à l'unanimité.

B) Lettre de M. Jean St-Louis - re: rue subdivision no: 398-3.

Rés. 62-213

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

(X) 398-2-2, 398-8,  
398-15 et -16

C.F.T.  
*[Signature]*

Qu'à la suite de l'offre de M. Jean St-Louis, le Conseil se porte acquiescent de la rue portant le numéro : (X), pour la somme de \$ 1.00

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-214

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

(X) 398-2-2, 398-8,  
398-15 et -16

C.F.T.  
*[Signature]*

Que la rue portant le numéro : (X) porte le nom de "St-Louis".

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-215

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le greffier soit autorisé à placer une annonce dans le journal "La Presse", en vue de demander des candidats pour remplir la position d'évaluateur pour la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-216

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Augustin Bourdages soit engagé en qualité d'assistant au département d'évaluation ainsi qu'au département d'inspection des bâtisses, à compter du 16 avril 1962, à raison d'un salaire de \$ 80.00 par semaine avec probation de 6 mois, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que depuis déjà un certain temps, la Ville de Duvernay a soumis à la Régie d'Épuration des Eaux, des plans concernant la construction d'un collecteur d'égouts intermunicipal avec usine d'épuration ;

Considérant que l'étude et l'approbation de ces plans devraient normalement être terminées à date vu l'économie qu'il représente pour la Ville de Duvernay ;

Considérant l'indécision de la Régie concernant l'acceptation des plans de génie dudit projet ;

Considérant que les autorités de la Ville de Duvernay sont dans l'impossibilité de remettre indéfiniment l'exécution dudit projet vu les pressions qui sont exercées sur elles par les propriétaires de terres ;

Considérant que par sa lettre du 24 janvier 1962, la Régie d'Épuration des Eaux autorise la Ville de Duvernay à construire une station de pompage avec tuyau de décharge sur le Boul. Leblanc, aux fins de rendre propre à la construction une partie des lots 60 à 65 inclusivement ;

En conséquence :

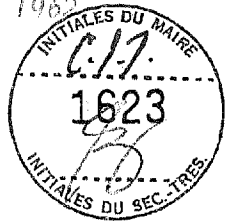
Rés. 62-217

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Et résolu unanimement :

Que, vu l'indécision de la Régie d'Épuration des Eaux d'accepter le projet de la construction d'un collecteur d'égouts intermunicipal avec usine d'épuration dans le territoire nord-ouest de la Ville de Duvernay, le Conseil procède à la construction d'une conduite de refoulement d'égouts sur le Boul. Leblanc jusqu'au site de la construction d'une future station de pompage, aux fins de rendre propres immédiatement à la construction environ 1500 terrains situés sur les lots 60 à 65 inclusivement, tel projet ayant été approuvé par la Régie d'Épuration des Eaux, le 24 janvier 1962.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-218

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

*Assemblée*

Que l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement 501 (rue Rideau, de David à 400' ouest) soit confiée à "G.M.B. Construction Ltd." au prix unitaire de leur soumission pour l'exécution des travaux prévus au règlement 475, sujette toutefois à l'approbation du règlement 501 par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-219

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 24 avril 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

MARQUE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

*Charles Thérien*  
Maire

*Rosaire G. Brisson*  
Greffier



Session du 24 avril 1962.

Ajournement de l'assemblée régulière du 10 avril 1962, tenu le 24 avril 1962, à 9:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Échevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 62-220

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les états financiers de la Ville de Duvernay, pour les opérations de l'année 1961, présentés et soumis par M. Charles Albert Poissant C.A., quant au fonds d'aqueduc et d'administration et par M. J.R. Courey C.A., quant au fonds capital, soient acceptés et déposés aux Archives de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-221

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution 62-206 soit amendée en remplaçant " mardi le 24 avril 1962 " par " mardi le 15 mai 1962 ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-222

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 62-218 soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-223

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 501 ( rue Rideau, de David à 400' ouest ), soit confiée à " Lakeshore Construction Ltd. " au prix unitaire de la soumission de G.M.B. Construction Ltd. offerte pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 475, sujette toutefois à l'approbation du règlement no 501 par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-224

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Ville de Duvernay, à son bon vouloir, loue de M. Yvon Charbonneau, 6030 Bas St-François, un certain espace d'entrepôt pour le département de la voirie et ce, à raison d'un loyer de \$ 10.00 par mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-225

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'en vertu du règlement no 491, le Conseil de la Ville de Duvernay décrète le recensement de ses habitants. Les énumérateurs employés à cet effet seront rémunérés à raison de \$ 0.10 par nom.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-226

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que sous l'autorité de la Loi du Temps Réglementaire S.R.Q. 1941, chapitre 2, le temps réglementaire dans les limites de cette dite municipalité soit de 4 heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le Ministère des Affaires Municipales pour les Cités de Montréal et Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-227

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de Ville procède à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur une longueur de 90' dans la rue Champlain, aux fins de desservir les lots nos : 63-162 et -163 et que l'exécution soit confiée à "Lakeshore Construction Ltd." au même prix unitaire que leur contrat pour l'exécution de travaux au règlement no: 464. Le coût de ces travaux sera chargé au règlement no 308.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-228

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 28,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 16 avril 1962, pour la confection d'un raccordement d'égouts et d'aqueduc sur le Cr. de Paris et la rue d'Anteuil, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-229

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les travaux d'exécution de raccordements d'égouts et d'aqueduc sur le Croissant de Paris et la rue d'Auteuil, soient inclus dans la demande de soumission pour la construction d'un système d'égouts et d'aqueduc sur la rue d'Auteuil, telles soumissions devant être ouvertes par le Conseil, le 15 mai 1962. (R.- 433)

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-230

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé de MM. les Echevins Jacques Bourdon et André Bastien ainsi que du greffier et du trésorier de la Ville, soit nommé aux fins de faire les entrevues nécessaires pour l'engagement d'un évaluateur municipal.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-231

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le projet de - Convention Collective de Travail - pour " La Fraternité des Policiers de Duvernay " soit référé au comité des finances, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-232

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le rapport du Comité des Loisirs Municipaux, en date du 5 avril 1962, soit adopté tel que soumis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-233

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'aménagement du parc situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville et que les travaux soient exécutés par les employés de la voirie, suivant un plan qui sera soumis à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

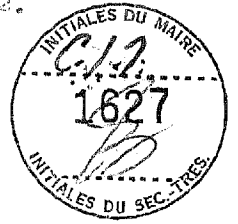
Rés. 62-234

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de Ville fasse clôturer les terrains de jeux avec appareils réservés aux petits et pourvoie à l'installation d'affiches aux fins d'interdire les bicyclettes ainsi que les automobiles sur les terrains de jeux.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-235

Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de Ville fasse tomber certaines parties des parcs de la Ville et que l'exécution de ce travail soit confiée aux employés de la voirie (achat de tourbe, nivelage, posage, etc...)

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 480, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353-A quant au plan no 3, de "R M 2" à "Commercial" pour le lot: 324-3.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 19 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 9 à 10 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Gaston Grondin, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 480.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

  
 Président.

  
 Greffier.

Rés. 62-236

Proposé par M. Charlemagne Le Scomarnec  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 480, présenté et soumis par M. André Bastien et M. Gaston Grondin, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

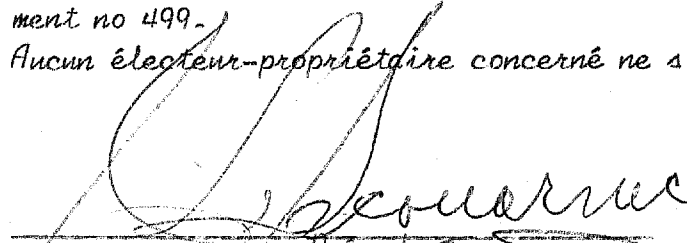
Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 499, amendant le règlement de zonage et de construction no: 353 et 353-A (plan no-3-) de "R M 2" à "R U B", en bordure est du lot 324, sur une profondeur de 100'.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 19 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 8 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Scomarnec et de M. Gaston Grondin, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 499.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

  
 Président.

  
 Greffier.



Rés. 62-237

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 499, présenté et soumis par M. Charlemagne Le Scovarnec et M. Gaston Grondin, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 501, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Rideau ( de rue David à 400' ouest ) et à un emprunt de \$ 8,100.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 11 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. René David et de M. Gaston Grondin, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 501.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

*René David*

Président

*Gaston Grondin*

Greffier

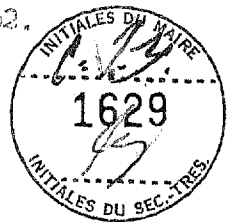
Rés. 62-238

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scovarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 501, présenté et soumis par M. René David et M. Gaston Grondin, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 502, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue Rideau (de rue David à 400' ouest) et à un emprunt de \$ 7,300.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 11 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Gaston Grondin, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 502.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

*Jacques Bourdon*  
Président

*Gaston Grondin*  
Greffier

Rés. 62-239

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 502, présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et M. Gaston Grondin, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 504, pourvoyant à la construction d'un raccordement d'aqueduc avec chambre de compteur, à l'intersection du Boul. de la Concorde et la rue Notre-Dame de Fatima, pour raccorder avec la Cité de Pont-Viau et à un emprunt de \$ 10,500.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 11 avril 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. André Bastien et de M. Gaston Grondin, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 504.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

*André Bastien*  
Président

*Gaston Grondin*  
Greffier



Rés.-  
62-240

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 504, présenté et soumis par M. André Bastien et M. Gaston Grondin, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-241

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques, par voix des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour la construction d'une chambre de compteur avec raccordement d'aqueduc, tels travaux étant prévus au règlement no 504 ; telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la ville, avant 8:00 heures p.m., mardi le 15 mai 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-242

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour la construction d'un trottoir autour de l'église St-Maurice (rue Ivry, Hanterive, Champfleury et Joubert).

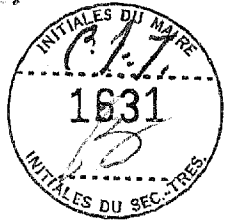
Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

509 M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de la construction d'un trottoir pour desservir l'église St-Maurice et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

#### Correspondances

- A) Le Conseil prend connaissance de trois lettres de "La Ligue des Propriétaires de Duvernay, (Section Grande Côte)", concernant certaines améliorations à apporter à ce secteur.
- Le Conseil désire faire savoir que des mesures seront prises en conséquence afin de satisfaire aux demandes de la Ligue des Propriétaires.
- B) Résolution de la Ville de St-Vincent-de-Paul, concernant l'heure d'ouverture et de fermeture des magasins et établissements commerciaux.
- Le Conseil réfère cette résolution au comité formé à cet effet.



C) Lettre du " Club St-Laurent Kiwanis de Montréal Inc. " -  
re: journée des pommes 1962

Rés. 62-243

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le " Club St-Laurent Kiwanis de Montréal, Inc. " soit autorisé à solliciter dans la Ville de Duvernay, lors de sa campagne de " Journée des Pommes 1962 " le samedi 29 septembre 1962.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

510 M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'interdire le trafic lourd sur le Boul. de la Concorde, dans le secteur Duvernay-ouest.

Rés. 62-244

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée à jeudi, le 26 avril 1962, à 9:00 heures p.m.

M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que l'assemblée soit ajournée au lundi, 30 avril 1962, 8:00 heures p.m.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

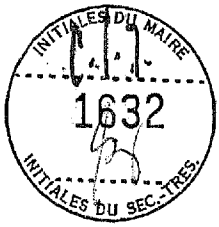
Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David et Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Maire

Greffier



Deuxième ajournement de l'assemblée régulière du 10 avril 1962, tenu le 26 avril 1962, à 9:10 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 496.

Rés. 62-245

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le règlement no 496, pourvoyant à la construction d'une station de pompage d'égouts et d'un tuyau de décharge de 20" Hyprescon sur le Boul. Leblanc, aux fins de rendre propre à la construction, un certain espace de terrain situé entre les lots : 60 et 65, dans le bassin nord-ouest du secteur Duvernay-ouest, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-246

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés en vue de la construction de deux stations de pompage avec tuyau de décharge, aux fins de desservir le bassin nord-ouest du secteur Duvernay-ouest.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-247

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que tous les comités spéciaux du Conseil de Ville soient abolis et qu'en conséquence, le Conseil de Ville siège en comité plénier une fois la semaine aux fins d'administrer les affaires de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de M. Jean-Guy Lavallée, Chef de Police et de Pompiers de la Ville de Duvernay, en date du 26 avril 1962.

Rés. 62-248

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accepte la démission de M. Jean-Guy Lavallée, en qualité de Chef de Police et de Pompiers de la Ville de Duvernay, à compter de samedi le 28 avril 1962 et qu'un mois de salaire plus 2% réglementaire lui soit versé.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-249

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un vote de remerciements soit adressé à M. Jean-Guy Lavallée pour services rendus durant son stage en qualité de Chef de Police et de Pompiers pour la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

M. Claude Baril, greffier de la Commission de Police, donne lecture au Conseil d'un avis légal de Me Jean Allaire, Conseiller Juridique de la Ville, concernant le huis clos durant la récente enquête de police.

Rés. 62-250

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Ville se conforme aux recommandations de l'aviseur légal, Me Jean Allaire, concernant le huis clos durant la récente enquête de police.

Adopté à l'unanimité.

M. Claude Baril, greffier de la Commission de Police, donne lecture au Conseil du rapport de ladite Commission de Police, concernant la récente enquête sur le département de police de la Ville de Duvernay.

Rés. 62-251

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte le rapport de la Commission de Police, concernant la récente enquête sur le département de police de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-252

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les recommandations soumises dans le rapport de la Commission de Police, concernant la récente enquête sur le département de police de la Ville de Duvernay, soient exécutées.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

511

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'achat d'un terrain et de l'aménagement d'un parc dans le secteur nord de la Ville de Duvernay.



Session du 26 avril 1962.

Rés.-  
62-253

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

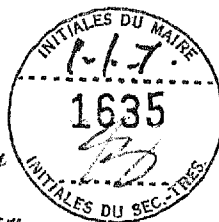
Que l'assemblée soit ajournée au vendredi, 27 avril 1962, à 8:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Chino / Thurot  
Maire

[Signature]  
Greffier





Troisième ajournement de l'assemblée régulière du 10 avril 1962, tenu le 27 avril 1962, à 9:00 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier sont aussi présents.

Rés. 62-254

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil de la Ville de Duvernay autorise la Shawinigan Water & Power d'installer une lumière sur la rue St-Louis.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

512

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'achat d'un terrain pour la construction d'un garage pour pompe à incendie devant desservir la partie nord et est de Duvernay.

Rés. 62-255

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Réal Bélac, domicilié au 70, rue Gravel à Ste-Dorothée, soit engagé en qualité de chef intérimaire pour le département de police et pompiers de la Ville de Duvernay pour une période de 6 mois, à raison d'un salaire de \$ 120.00 par semaine comme chef de police et \$ 25.00 par semaine comme chef de pompiers et ce, à compter de 2:00 heures p.m., le 28 avril 1962, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-256

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Anthime Gravel, domicilié au 6226 rue St-Vallier, Montréal, soit engagé en qualité de sergent instructeur au département des incendies et attaché au service de la police de la Ville de Duvernay, pour une période temporaire de 6 mois, à raison d'un salaire de \$ 95.00 par semaine à compter de 9:00 heures a.m. le 28 avril 1962, au bon vouloir du Conseil.

M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

Que le Conseil se rencontre en "caucus" afin de discuter de l'engagement de M. Anthime Gravel.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Session du 27 avril 1962.

Rés. -  
62-257

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

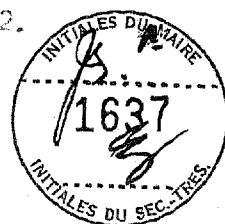
Adopté à l'unanimité.

*Charles I. Thériault*

Maire

*A. Bastien*

Greffier



Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 15 mai 1962, à 8:50 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-258

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 10 avril 1962, ainsi que des ajournements des 24, 26 et 27 avril 1962, soient adoptées telles que soumises avec amendement à la résolution no: 62-254, aux fins de remplacer le secondeur M. André Bastien, par M. Philémon Gascon.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-259

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 250,179.69 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 15 mai 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux : \$ 121,212.32  
Fonds capital : 128,967.37

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-260

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux prévus aux règlements nos : 433 et 456.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-261

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, inc.p., soit nommé aux fins d'étudier les extensions aux trois plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-262

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil soit autorisé à procéder à un échange de terrain avec " Rideau Construction Ltée. " concernant les lots : 65-98-1 et 65-2-145, ceci aux fins de régulariser le tracé de la rue Champlain, immédiatement au nord du Boul. de la Concorde.

Que Me Rémi Lamoche, notaire, soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier, Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-263

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement des lumières installées en bordure du Boul. de la Concorde dès que l'éclairage central sera en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-264

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir fournir un rapport au Conseil concernant les poteaux d'éclairage et de distribution d'électricité qui sont actuellement installés dans le trottoir sur le Boul. de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 10 mai 1962, concernant le pavage sur le Boul. de la Concorde, de J.J. Goubert à 600' vers l'est.

Rés. 62-265

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 10 mai 1962, concernant le pavage sur le Boul. de la Concorde, de J.J. Goubert à 600' vers l'est, soit référé à notre aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-266

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la démission de M. Anthime Gravel soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

513

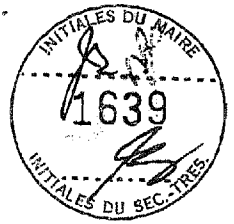
M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de pourvoir au nettoyage des rues lors de la construction de maisons ou d'exécution de contrats.

Rés. 62-267

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Marcel Knout, arp. géo. en date du 12 mars 1962 et montrant la subdivision du lot no: 69-43 à -61 inclusivement et 70-84 à -101 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-268

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 3 avril 1962 et montrant la subdivision du lot : 66-185, -186 et -187 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-269

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 6 avril 1962 et montrant les subdivisions du lot : 354-106 à -199 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-270

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 28 mars 1962 et montrant les subdivisions du lot : 329-65-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-271

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 avril 1962 et montrant les subdivisions du lot : 83-88 à -156 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-272

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Marcel Huot, arp. géo. en date du 28 mars 1962 et montrant les subdivisions du lot : 70-72 à -83 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-273

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 26 avril 1962, sous la description suivante :

rues : 83-88, -97, -105, -106, -138, -122, -129 et -133

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;



Session du 15 mai 1962.

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 26 avril 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rues : 83-88, -97, -105, -106, -138, -122, -129 et -133

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-274

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Marcel Knott, arp. géo. en date du 28 mars 1962, sous la description suivante :

rue : 70-82

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Marcel Knott, arp. géo. en date du 28 mars 1962, et décrite comme suit au dit plan :

rue : 70-82

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-275

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts et aqueduc, pavage et bordures sur le lot : 83.

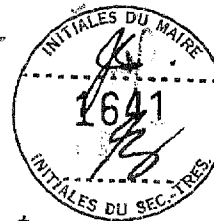
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-276

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour l'exécution de travaux d'égouts & aqueduc, pavage et bordures dans la rue portant le numéro : 70-82 (De Callière).

Adopté à l'unanimité.



Le Comité formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p. fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions sont conformes.

Rés. 62-277

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission au montant de \$ 112,070.- fournie par " Louisbourg Construction Ltd. " en date du 15 mai 1962, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus aux règlements nos : 433 et 456, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier, M. Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-278

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-279

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les réclamations de MM. Georges Robitaille, Gaston Gadbois, Oscar Chartrand, Fortunat Ricard, soient référées à l'aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-280

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les services de M. Jacques Boutin, 197 Boul. Labelle, Ste-Rose, Co. de Laval, soient retenus en qualité d'évaluateur municipal à raison d'un salaire de \$ 5,500.- annuellement, plus \$ 20.00 hebdomadairement pour frais de déplacement, au bon vouloir du Conseil, et ce à compter du 4 juin 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-281

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que MM. Jacques Boutin, Gaston Grondin et Augustin Bourdages soient nommés en qualité d'évaluateurs pour la Ville de Duvernay et qu'ils soient assermentés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay tenue le 8 mai 1962.

Rés. 62-282

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de Ville accepte le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay, en date du 8 mai 1962, à l'exception de la mention de la firme "La Société Consultative en Urbanisme Enrg."

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay, tenue le 8 mai 1962, soit accepté tel que rédigé.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance de l'offre d'emploi de M. Claude Langlois, en qualité d'urbaniste pour la Ville de Duvernay.

Rés. 62-283

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les services de M. Claude Langlois, 352 rue St-Hubert - Pont-Viau soient retenus en qualité d'urbaniste pour la Ville de Duvernay, selon les termes et conditions énumérés dans la lettre de M. Claude Langlois, en date du 15 mai 1962, en y ajoutant toutefois qu'au cas de séparation entre les parties, un mois d'avis sera requis de part et d'autres. M. Langlois commencera son service auprès de la Ville, aussitôt que possible, mais dans un délai ne devant pas dépasser trente (30) jours.

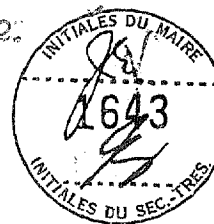
M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Vient en amendement et propose :

Qu'en plus des termes et conditions énumérés ci-haut, il soit de plus convenu qu'au cas où la fonction d'urbaniste pour la Ville de Duvernay serait abolie dans l'avenir, automatiquement les services de l'urbaniste ne seront plus requis.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.





Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-284

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que les services de "La Société Consultative en Urbanisme Enrg." soient retenus à raison de \$ 15.00 l'arpent aux fins d'élaborer le plan d'urbanisme des bassins 1 - 2 et 3, dans le secteur nord-ouest de Duvernay et ce, pour la période de temps qu'il sera jugé nécessaire par l'urbaniste de la Ville.

M. l'Echevin Jacques Bourdon  
Secondé par M. l'Echevin René David

Vient en amendement et propose :

Que les services de M. Louis Antoine Dernoï, 4408 rue Earnscliffe, Montréal, soient retenus en qualité d'urbaniste-consultant pour la préparation des plans pour les bassins 1 - 2 et 3 dans le secteur nord-ouest de Duvernay, à raison de \$ 5.00 par arpent, pour le tracé des grandes artères et \$ 10.00 l'arpent pour le tracé des unités et des rues intérieures, le tout pour une période de temps qui sera jugée nécessaire par l'urbaniste de la Ville.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Avis de Motion

514

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'établissement de certains frais à être chargés lors de l'acceptation de plans de subdivisions.

Rés. 62-285

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil de Ville se réunisse en comité plénier, mercredi le 16 mai 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une copie de lettre adressée à l'Honorable David Walker, ministre des travaux publics, par M. J. Rodrigue Bourdages, député de Laval, concernant le dynamitage du rapide de la Rivière des Prairies.



Rés. -  
62-286

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rapport de M. Réal Bélec, chef de police, en date du 8 mai 1962 concernant la réorganisation du Service de la Police, soit accepté et ait force de résolution et exécution le 21 mai 1962. En conséquence, MM. Armand Bourret, Ralph Colantonio, Vincent Paquette, Allan Hollywood, sont nommés et agiront en qualité de "sergent" pour le service de la police, à compter du 21 mai 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-287

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Messieurs les Echevins, ci-après nommés, agissent comme délégués du Conseil auprès des services d'administration suivants :

- " finance " - M. l'Echevin Jacques Bourdon
- " loisirs " - M. l'Echevin Gérard Archambault
- " voirie et entretien " - M. l'Echevin Philémon Gascon.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-288

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Echevin René David agisse comme délégué du Conseil de Ville auprès du Service de la Police et Incendies de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande que le greffier fasse parvenir une lettre à Messieurs les Curés et Messieurs les Directeurs d'écoles, concernant la conservation des arbres dans la Ville.

Le Conseil demande que le greffier fasse parvenir une lettre aux différents constructeurs dans la Ville, aux fins de faire savoir à ceux-ci que le Conseil est toujours disposé à accepter les plans de tout arpenteur reconnu.

Le Conseil demande que le greffier fasse parvenir des remerciements au Ministère des Terres et Forêts - département de la restauration - ainsi qu'à M. Campagna, pour services rendus comme contribution à l'embellissement de la Ville.

Rés. 62-289

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

/ et sont

Que les membres du Conseil de la Ville soient en faveur de faciliter l'ouverture de la piscine située sur le Centre Communautaire, suivant certaines conditions à être discutées.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no 507.

Rés. 62-290

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no 507, amendant le règlement de zonage no - 430 - quant à la zone "D" section "Les Ecoles", de "RM 2" à "RUB", sur les lots 79 et 80, du côté nord du Boul. de la Concorde jusqu'au futur boulevard numéro - 1 -, soit adopté tel que présenté et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 6 juin 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-291

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée à mardi, le 22 mai 1962, à 8:00 heures p.m

Adopté à l'unanimité.

*Jacques Bourdon*  
pro-Maire

*R. Brisson*  
Greffier



Ajournement de l'assemblée régulière du 15 mai 1962, tenu le 22 mai 1962, à 9:45 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-292

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada un montant de \$ 200,000.- (additionnel au \$ 300,000.- déjà emprunté) à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-293

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 200,000.- (additionnel au \$ 300,000.- déjà emprunté) à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville jusqu'à la rentrée des taxes.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier, M. Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-294

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'en vertu de l'article - 1 - du règlement no : 239, concernant l'utilisation de l'eau, il soit prohibé de se servir de l'eau pour fins d'arrosage de 12:00 p.m. à 8:00 heures p.m. durant les mois d'été.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-295

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que la Ville se porte acquéreur du lot : 66-166 (rue Bayonne) de Mogis Investment Corp. pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations ;

Que Me Rémi Lamarche, notaire soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-296

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que l'urbaniste de la Ville, un membre du Conseil ainsi que le président de la Commission d'Urbanisme soient délégués au Congrès de l'Urbanisme qui sera tenu à Arvida les 7, 8 et 9 juin 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-297

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault en date du 14 mai 1962, numéro : S-948-1 et montrant la subdivision du lot : 65-98-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-298

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que des démarches soient entreprises auprès du Ministère de la Voirie ainsi qu'auprès de Me Jean Noel Lavoie, député du Comté de Laval, aux fins de faire repaver le Boul. Lévesque des limites de la Ville de Pont-Viau à la Ville de St-Vincent-de-Paul, sur une largeur de 30 pieds ainsi que pourvoir à la confection d'un trottoir sur le côté nord et une bordure sur le côté sud dudit boulevard.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-299

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques par voix des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 502, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville, avant 8:00 heures p.m., mardi le 5 juin 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

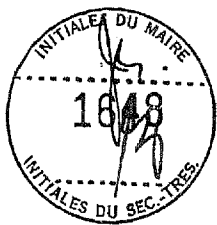
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-300

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de faire exécuter la construction des trottoirs sur la rue Rosemère (de la rue Des Cormiers à la rue Roland-Forget, tel travail étant compris dans les contrats récemment octroyés à "Lagacé Construction Ltée."; ce travail devra être exécuté dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-301

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 506, relatif à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier 1962 de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal " concernant le - Défilé Historique du 24 juin 1962 -.

Rés. 62-302

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un don au montant de \$ 150.00, à être chargé à l'item " publicité, " soit fait à " La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal " aux fins de collaborer au - Défilé Historique du 24 juin 1962 -.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-303

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des informations soient prises auprès de la Chambre des Notaires de la Province de Québec, aux fins de savoir quel est le délai normal pour la production d'un compte par un notaire après que celui-ci ait été demandé par résolution du Conseil de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-304

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir fournir à la Ville les niveaux du terrain de jeux situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-305

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer des estimés pour travaux de trottoirs, comme voie d'accès aux écoles, églises, parcs de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

515

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à la construction de trottoirs comme voie d'accès aux écoles, églises et parcs de la Ville et à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Rés. 62-306

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Qu'une rencontre soit organisée entre le Conseil de la Ville de Duvernay et les membres de La Commission Scolaire Régionale, mardi le 29 mai 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-307

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre de fournir à la Ville de Duvernay, le plan topographique de son territoire et à quel coût, ce plan devant servir strictement pour les fins officielles de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-308

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des informations soient prises auprès de La Régie d'Épuration des Eaux, concernant la construction du collecteur dans le Ruisseau Lapinière avec usine de purification.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-309

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 5 juin 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

*Jacques Bourdon*  
Maire

*[Signature]*  
Greffier



Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 29 mai 1962, à 8:00 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin Charlemagne Le Secourne est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-310

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Echevin Jacques Bourdon, Me Jean Allaire, aviseur légal ainsi que M. Claude Lamy, trésorier, soit nommé aux fins de rencontrer les représentants de la Corporation du Centre Sportif de Duvernay en vue de négocier une transaction pour l'achat de la piscine située sur le Centre Communautaire, en bordure de la rue de Callière et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-311

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que la Corporation du Centre Sportif de Duvernay soit avisée de bien vouloir fournir à Me Jean Allaire, aviseur légal de la Ville de Duvernay, une copie du contrat concernant le terrain de la piscine située sur le Centre Communautaire, en bordure de la rue de Callière.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-312

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour construction de pavage et bordures sur la rue d'Autenil, à compter du côté nord du Boul. de la Concorde jusqu'au futur boulevard no - 1 -.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

516  
M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue d'Autenil, à compter du côté nord du Boul. de la Concorde jusqu'au futur boulevard no - 1 - et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.





Rés. 62-313

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

*Jacques Bourdon*  
pro Maire

*R. Jussier*  
Greffier



Session du 5 juin 1962.

Deuxième ajournement de l'assemblée régulière du 15 mai 1962, tenu le 5 juin 1962 à 8:50 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemaque Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire sont aussi présents.

M. l'Echevin Jacques Bourdon est absent de son siège.

Rés. 62-314

Proposé par M. Charlemaque Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux prévus au règlement no 502.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-315

Proposé par M. Charlemaque Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Qu'un comité, formé de M. André Robillard, ing. p. et M. Claude Lamy, trésorier soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux soumissions présentées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-316

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemaque Le Scouarnec

Que les formes architecturales pour la construction de "Duplex" sur la rue Limoges par "Impala Construction Ltd." soient acceptées.

Adopté à l'unanimité

Rés. 62-317

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemaque Le Scouarnec

Qu'à la suite du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Latendre en date du 31 mai 1962, concernant les poteaux de l'Hydro-Québec sur le Boul. de la Concorde, une demande soit faite à La Commission Hydroélectrique de Québec de bien vouloir vérifier leur plan no: 2252 et de procéder à la ré-localisation de leurs poteaux s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de "Continental Housing Corp."

Rés. 62-318

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de "Continental Housing Corp." concernant la subdivision 57-243, soit référée à notre aviseur légal Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Helena Gardens" en date du 1er juin 1962 concernant le lot : 346.

Rés. 62-319

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que la lettre de "Helena Gardens" en date du 1er juin 1962 concernant la subdivision du lot : 346, soit référée à "La Commission d'Urbanisme" pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-320

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star, Le Daily Commercial News, Le Courrier de Lével, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux de pavage et bordures sur le Croissant de Paris et les culs de sac sur la rue d'Auteuil, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville, avant 8:00 heures p.m., mardi le 19 juin 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-321

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la réclamation de M. Roy Anderson - 360, rue Kugler à Duvernay-est - pour dommages causés par la crue des eaux, soit référée à notre avisier légal Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-322

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Ville achète une machine pour couper les tuyaux de 6" à 18", au montant de \$ 550.00, cet achat devant être chargé au règlement d'équipement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-323

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des enseignes intitulées "Bienvenue - Ville de Duvernay" soient installées aux différentes entrées de la Ville et que l'exécution soit faite sous la surveillance des architectes "Poulin & Ayotte" ainsi que de l'urbaniste de la Ville; telles dépenses devant être chargées à l'item "publicité".

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du compte de Me Rémi Lussier, notaire pour la confection du Contentieux de la Ville.

Rés. 62-324

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le compte, au montant de \$ 55,000.-, soumis par Me Rémi Lussier, notaire en date du 23 mai 1962, concernant ses honoraires pour la confection du Contentieux de la Ville, soit référé à notre aviseur légal, Me Jean Allaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-325

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Ville achète de la Compagnie Sicard Ltée., un balai mécanique de marque "Wayne - 550" au prix de \$ 13,500.-, telle dépense devant être chargée au règlement d'équipement.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à l'adoption de cette résolution.

Adopté.

Le Comité formé de M. André Robillard et M. Claude Lamy fait rapport que les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées sont exactes.

Rés. 62-326

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 5,535.82, fournie par la Compagnie Miron Ltée., en date du 5 juin 1962, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus au règlement no: 502, soit acceptée, sujette toutefois à l'adoption dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipales de Québec. Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

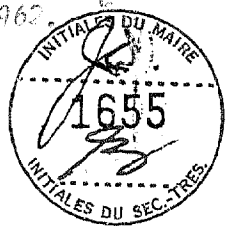
Rés. 62-327

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Létendre en date du 28 mai 1962, concernant la construction d'une chambre de compteur, à l'angle du Boul. de la Concorde et de la rue Notre-Dame de Fatima.



Rés. 62-328

Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Ville de Pont-Viau de bien vouloir reconsidérer leur décision d'exiger un relais électrique pour compteur d'eau à leur usine de filtration, dû au fait que la construction de la chambre de compteur, angle Boul. de la Concorde et rue Notre-Dame de Fatima, ne doit servir qu'en cas d'urgence seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-329

Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'engagement de quatre (4) nouveaux constables pour la Ville de Duvernay, soit :

M. Claude Lefebvre, 549 rue Cousineau, app. 3 - Pont-Viau, à compter du 4 juin 1962 ;

M. Maurice Lowe, 2057 rue Joliette - Montréal -, à compter du 4 juin 1962 ;

M. Robert McCaughey, 840 rue Roland Gorge - Duvernay -, à compter du 5 juin 1962 ;

M. Gilles Guérin, 402 rue Guy - St-Eustache sur le Lac -, à compter du 11 juin 1962 ;

Les constables ci-dessus mentionnés sont engagés à raison d'un salaire de \$ 65.00 par semaine pour une période d'approbation de trois (3) mois ; à la fin de cette période et sur recommandations du Chef de Police, M. Réal Bélec, ces messieurs seront déclarés employés permanents et payés selon les salaires réguliers des constables.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-330

Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que la démission verbale du constable Norman Moody soit acceptée à compter du 24 mai 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-331

Proposé par M. André Bastien  
 Secondé par M. Philémon Gascon

Que la firme des arpenteurs-géomètres Gendron & Lefebvre soit retenue aux fins d'établir l'emplacement exact du futur boulevard no - 1 -, à la jonction avec la Ville de St-Vincent-de-Paul, dans le secteur Duvernay-ouest.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-332

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Qu'une offre d'achat au montant de \$ 38,000.- soit faite à La Corporation du Centre Sportif de Duvernay, concernant la piscine située sur le Centre Communautaire sur la rue De Callière, à la condition que ladite Corporation du Centre Sportif de Duvernay fournisse à la Ville de Duvernay une liste certifiée par deux membres autorisés de la Corporation du Centre Sportif de Duvernay de tous leurs comptes en souffrance à date.

M. l'Échevin René David  
Secondé par M. l'Échevin Gérard Archambault

Vient en amendement et propose :

Qu'une offre d'achat au montant de \$ 35,000.- soit faite à La Corporation du Centre Sportif de Duvernay, concernant la piscine située sur le Centre Communautaire sur la rue De Callière, à la condition que ladite Corporation du Centre Sportif de Duvernay fournisse à la Ville de Duvernay une liste certifiée par deux membres autorisés de la Corporation du Centre Sportif de Duvernay de tous leurs comptes en souffrance à date.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins René David, Philémon Gascon et Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Correspondance :

a) Lettre de la firme " Desjarlais, Ouellette & Cousineau " à M. Joseph A. Crompt, 1047, D'Ailleboust, concernant l'écoulement des terrains.

Rés. 62-333

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un avis légal, soit demandé à Me Jean Allaire, concernant la lettre de la firme " Desjarlais, Ouellette & Cousineau " adressée à M. Joseph A. Crompt, 1047, D'Ailleboust - Duvernay - au sujet des pentes d'écoulement sur les terrains.

Adopté à l'unanimité.

b) Lettre de La Société Saint-Jean-Baptiste, section Laval, concernant les noms de rues.

Rés. 62-334

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la collaboration de la Société Saint-Jean-Baptiste, section Laval, en matière de toponymie municipale soit agréée et que ladite Société Saint-Jean-Baptiste soit priée de fournir aux autorités municipales une liste de noms pour futures rues à être ouvertes dans la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



c) Lettre de Jean-Claude La Haue, urbaniste-conseil concernant le plan d'urbanisme de l'Île Jésus.

Rés. 62-335

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'urbaniste de la Ville, M. Claude Langlois, soit mandaté auprès de la firme "Jean-Claude Lahaue" urbaniste-conseil, aux fins de fournir tous les renseignements possibles concernant notre ville, en vue de l'établissement d'un plan d'urbanisme pour l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

d) Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me J. Noet Lavoie, député de Laval concernant l'aménagement du Boul. Lévesque à compter de la Cité de Pont-Viau à la Ville St-Vincent-de-Paul.

Avis de Motion

514

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour confection de trottoirs et bordures sur le Boul. Lévesque, à compter de la Cité de Pont-Viau jusqu'à la Ville St-Vincent-de-Paul et pourvoyant à un emprunt nécessaire selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 62-336

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 15,550.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 5 juin 1962, pour exécution de travaux de pavage, trottoirs et éclairage autour de l'église St-Maurice, rues J.J. Joubert, Champfleury, Kanterive et Jury, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-337

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que, sans préjudice à ses droits, le Conseil de Ville avise Lagacé Construction Ltd. de procéder immédiatement à l'exécution des travaux de bordures dans le secteur Duvernay-est et que le tout soit terminé pour le 30 juin 1962, tel que prévu au contrat signé entre les parties en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-338

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

*Jacques Bourdon*  
Maire

*[Signature]*  
Greffier



Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernau tenue le 19 juin 1962, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Jacques Bourdon.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. le Maire Charles E. Thérien et MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec sont absents de leur siège.

Rés. 62-339

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 mai 1962 ainsi que des ajournements du 22 mai 1962 et 5 juin 1962 et de l'assemblée spéciale du 29 mai 1962, soient acceptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-340

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 200,506.97 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 19 juin 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 122,434.10
Fonds capital	:	122,072.87

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-341

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour travaux de pavage et bordures aux règlements : 410 et 471.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-342

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

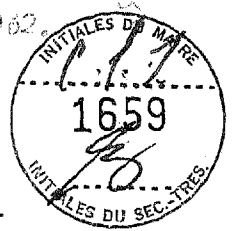
Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p., soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux deux plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no 507, amendant le règlement de zonage no: 430, quant à la zone "D" section "Les Écotes", de "R M 2" à "R U B", sur les lots 79 et 80, du côté nord du Boul. de la Concorde, jusqu'au futur boulevard no : 1.





Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi, 6 juin 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 507.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

*René David*

Président

*Rosaire G. Brisson*

Greffier

Rés. 62-343

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascou

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 507, présenté et soumis par M. René David et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-344

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le chèque de dépôt de soumission fourni par " Pont-Viau Excavation Ltée." pour exécution de travaux d'égouts et aqueduc prévus au règlement no: 440, lui soit remis ; toutefois " Pont-Viau Excavation Ltée." s'engage à faire un nouveau dépôt de soumission au montant de 10% du contrat lorsque les travaux seront prêts à être exécutés.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

518

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender l'article - 1 - du règlement no: 239, concernant l'arrosage des jardins, terrains, parterres, terrasses et pelouses.

Rés. 62-345

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Qu'à la suite de la résolution no: 62-189 du Conseil municipal de la Cité de Pont-Viau, concernant la construction d'aqueduc sur la rue Notre-Dame de Fatima au nord du Boul. de la Concorde, la résolution no: 62-168 de la Ville de Duvernay soit et est, en conséquence, rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-346

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour la construction d'un système d'aqueduc sur la rue Notre-Dame de Fatima, au nord du Boul. de la Concorde, sur une longueur approximative de 1,500 pieds.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-347

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés, au montant de \$ 125,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 8 juin 1962, pour travaux d'aménagement du Boul. Lévesque dans les limites ouest de la Ville de Duvernay, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-348

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 16,600.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 5 juin 1962, pour exécution de travaux de trottoirs autour des églises, écoles et parcs dans la Ville de Duvernay, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-349

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 11,500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 5 juin 1962, pour exécution de travaux d'égouts dans la rue de Callière (70-82) soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans, devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

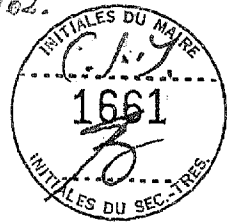
Rés. 62-350

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 9,200.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 5 juin 1962, pour exécution de travaux d'aqueduc dans la rue de Callière (70-82) soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-351

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 15,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 5 juin 1962, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue de Callière (70-82) soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

519

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la rue de Callière (70-82) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Avis de Motion

520

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue de Callière (70-82) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Rés. 62-352

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 136,700.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 12 juin 1962, pour exécution de travaux d'égouts sur le Boulevard no: 1 (lots: 83 et 81) ainsi que sur les rues: 83-73, -72, -106, -138, -88, -97, -105, -122, -129 et -133, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-353

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 64,200.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 12 juin 1962, pour exécution de travaux d'aqueduc sur le Boulevard no: 1 (lots: 83 et 81) ainsi que sur les rues: 83-73, -72, -106, -138, -88, -97, -105, -122, -129 et -133, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

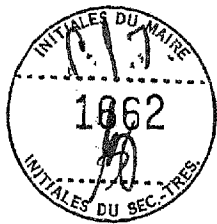
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-354

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 143,400.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 15 juin 1962, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur le Boulevard no: 1 (lots: 83 et 81) ainsi que sur les rues: 83-73, -72, -88, -97, -105, -122 et -129, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

521 M. L'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boulevard no: 1 (lots : 83 et 81) ainsi que les rues : 83-73, -72, -106; -138, 88, -97, -105, -122, -129 et -133 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de Motion

522 M. L'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur le Boulevard no: 1 et les rues : 83-73, -72, -88, -97, -105; -122, -129 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me Jean Allaire, en date du 8 juin 1962, ainsi que de "Mogis Investment Corp." en date du 11 juin 1962 concernant l'acquisition de la rue : 66-166.

Rés. 62-355

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte de faire l'acquisition de la rue : 66-166 de "Mogis Investment Corp." selon les recommandations faites par Me Jean Allaire, aviseur légal, en date du 8 juin 1962 et que "Mogis Investment Corp." et Me Rémi Lamarche, notaire soient avisés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p., fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Rés. 62-356

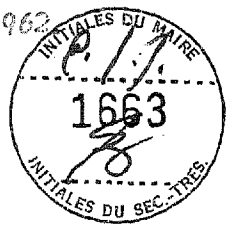
Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 24,460.-, fournie par "A. Billet Ltée." en date du 19 juin 1962, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements : 410 et 474, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-357

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-358

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'entente intervenue entre " Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd. " et " Laqacé Construction Ltd. " en date du 8 et 11 juin 1962, pour le pavage de certaines rues, soit acceptée par le Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de la Régie d'Épuration des Eaux, en date du 14 juin 1962, concernant la construction d'un collecteur d'égouts et la construction d'une usine d'épuration au Ruisseau Lapinière.

Rés. 62-359

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rapport de la Régie d'Épuration des Eaux, en date du 14 juin 1962 concernant la construction d'un collecteur d'égouts et d'une usine de purification dans le Ruisseau Lapinière, soit remis aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour étude et que ceux-ci avisent le Conseil sur les allégations formulées dans le dit rapport ainsi que des dispositions à prendre à son sujet, et que deux membres du Conseil soient nommés, si nécessaire, afin de rendre le tout à bonne fin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-360

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des spécifications soient préparées en vue de l'achat d'une " pépinière " et d'un rouleau à vapeur et que des soumissions publiques soient demandées par voie des journaux en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

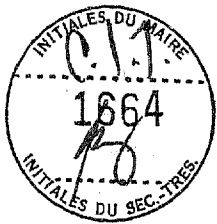
Rés. 62-361

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Ville de Duvernay loue de " La Caisse Populaire de Duvernay " leur terrain situé en bordure du Boul. de la Concorde pour fins de terrains de jeux et loisirs, à raison d'un loyer de \$ 1.00 par année et autres considérations.

Qu'un bail soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit bail pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-362

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Qu'une lettre de remerciements soit adressée à La Caisse Populaire de Duvernay concernant sa généreuse coopération pour la location de son terrain situé sur le Boul. de la Concorde pour fins de loisirs.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que la Ville de Montréal exécute actuellement des travaux de réfection au Pont-Viau ;

Considérant que l'exécution de ces dits travaux s'échelonnent sur une période d'environ cinq (5) mois ;

Considérant que les travaux en cours réduisent au minimum la circulation sur le Pont-Viau et provoquent des embouteillages ;

Considérant que vu cette situation, les automobilistes sont forcés d'emprunter la voie de l'auto-route des Laurentides ;

Pour ces motifs :

Rés. 62-362-A

Il est proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Ville de Duvernay fasse des représentations auprès du gouvernement de la province de Québec ainsi que de l'Office de l'auto-route aux fins d'abolir le péage au poste de "Laval des Rapides" sur l'auto-route des Laurentides et ce, pour la durée des travaux de réfection actuellement en cours sur le Pont-Viau.

De plus, que demande soit faite au directeur de la Police Provinciale de bien vouloir considérer la possibilité de mettre en faction un agent de circulation sur le Boul. Lévêque à l'entrée du Pont-Pie IX aux heures de pointe ainsi que durant les fins de semaines.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-363

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le greffier de la Ville fasse parvenir aux autorités provinciales une lettre concernant la construction future d'un pont sur la Rivière des Prairies à la hauteur de la rue De Lorimier, dans la Ville de Montréal et du Boul. Leblanc, dans la Ville de Duvernay.

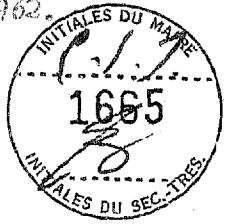
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-364

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que M. Gérard Archambault soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-365

Proposé par M. Gérard Archambault  
 Secondé par M. Philémon Gascon

Que des remerciements soient adressés à M. l'Échevin Jacques Bourdon à l'occasion de son récent terme de pro-maire.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

523

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de modifier la taxation riveraine d'évaluation et pied de front à superficie des terrains, en conformité avec la Charte de la Ville.

Rés. 62-366

Proposé par M. Philémon Gascon  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que les autorités de la Ville procèdent à la coupe des mauvaises herbes dans son territoire et que l'exécution du travail soit confiée aux mêmes personnes et aux mêmes conditions que pour l'année 1961.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme tenue le 15 du mois de juin 1962 et en conséquence, prend les décisions suivantes :

Item no : 1.

Avis de Motion

524

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour changement de zonage sur le lot : 354, secteur Duvernoy-est, tel lot étant situé au nord de la rue : 354-2 et -12, de "espace vert" à "RUB".

Item no : 2

- toponymie -

Rés. 62-367

Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que les numéros de cadastres de rues mentionnés ci-dessous portent les noms suivants :

rue : 83-73 (rue Joulon)  
 rue : 83-97, -88, -105, (Cr. Vendôme)  
 rue : 83-72, -106, -138 (rue Montpellier)  
 rue : 83-122, -129, -133 (Cr. D'Auville)  
 rue : 58-582 (rue Falaise)  
 rue : 60-726 (rue De Callais)  
 rue : 60-692 et 58-253 (rue Rochefort)  
 rue : 61-442 et 60-654 (Cr. d'Alsace)  
 rue : 351-4 et -5 (Place des Cascades)

Adopté à l'unanimité.



Item no : 3 - changement de nom de la rue l'Acadie -

Rés. 62-368

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le nom de rue " l'Acadie " soit changé pour " Anvergne " dans toute sa longueur.

Adopté à l'unanimité.

Item no : 4 - changement de nom : rue d'Anteuil -

Rés. 62-369

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le nom de rue " d'Anteuil " soit changé pour " Boul. d'Anteuil ".

Adopté à l'unanimité.

Item no : 6 - lotissement cadastre: partie : 79 et 80 -

Rés. 62-370

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 19 juin 1962 et montrant les subdivisions du lot : 79-25 à -62 inclusivement et 80-25 à -63 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Item no : 8 - lotissement cadastre : P.- 83. -

Rés. 62-371

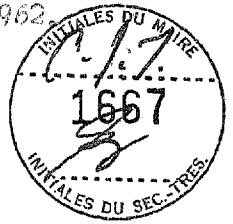
Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 13 juin 1962 portant le numéro : 7-C.2097 et montrant les subdivisions du lot : 83-157 à -182 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Item no : 8a - lotissement cadastre : P.- 81, au sud du Boul. de la Concorde.





Rés. 62-372

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. et accepté par le Conseil de la Ville de Duvernay, le 27 mars 1962 est par la présente résolution rescindé dans son entier et remplacé par le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 15 mars 1962 et montrant les subdivisions du lot : 81-10 à -63 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, lequel est, par la présente résolution, accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-373

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 13 juin 1962, sous la description suivante :

rue : 83-163, -167 et -176

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 13 juin 1962 et décrite comme suit audit plan :

rue : 83-163, -167 et -176.

Adopté à l'unanimité.

Item no : 9

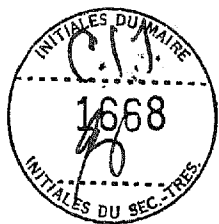
- lotissement cadastre : 346 (Helena Gardens) -

Rés. 62-374

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la recommandation de la Commission d'Urbanisme de refuser le lotissement du cadastre no: 346 (Helena Gardens) soit confirmée.

Adopté à l'unanimité.



Item no : 10 - lotissement cadastre : P. 333-334 (M. Rosaire Bélanger) -

Rés. 62-375

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'à la suite de la recommandation de la Commission d'Urbanisme concernant le lotissement des lots : 333 et 334 (M. Rosaire Bélanger), le Conseil consente à rencontrer ledit propriétaire des lots, avec l'urbaniste et à en venir à une entente à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Item no : 11

- lotissement cadastre : 68-69 (M. Ion Rainu)

Rés. 62-376

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Marcel Huot, arp. géo., en date du 12 juin 1962 et montrant les subdivisions du lot : 69-43, -62, -63 et -64 et 68-124, -125 et -126 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Item no : 13

- subdivision du lot : 61-425 -

Rés. 62-377

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 mai 1962, numéro : 7-C.2091 et montrant les subdivisions du lot : 61-425-1 et -2 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Items nos : 23, 24 26 et 27

- différents changements de zonage -

Rés. 62-378

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil se conforme à la décision de la Commission d'Urbanisme de refuser ces différents changements de zonage.

Adopté à l'unanimité.



Item no : 33

- protection des arbres -

Avis de Motion

525

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la protection des arbres dans la Ville de Duvernay.

Item no : 38

- affaires nouvelles -

Rés. 62-379

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Ville de Duvernay se joigne à l'Association Canadienne de l'Urbanisme en qualité de membre de soutien et que le Conseil vote le montant de la cotisation annuelle de \$ 25.00 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande que l'inspecteur des bâtisses vérifie et surveille les niveaux des terrains à l'arrière des lots sur la rue Montcalm et la rue Bayonne.

Correspondance

- a) Lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay - section Notre-Dame des Ecores re: engagement d'un urbaniste.
  - Le Conseil demande au greffier d'accuser réception de la lettre concernant l'engagement de l'urbaniste pour la Ville de Duvernay.
- b) Lettres de la Ligue des Propriétaires de Duvernay - section Notre-Dame des Ecores et de La Chambre de Commerce de Duvernay, re: pénitencier fédéral de St-Vincent-de-Paul.
  - Cette question est mise à l'étude par le Conseil.
- c) Lettre des Loisirs St-Maurice de Duvernay, re: subvention pour la saison d'été.

Rés. 62-380

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un acompte de \$ 400.00 soit fait aux Loisirs St-Maurice de Duvernay sur leur subvention pour l'organisation des loisirs de la saison d'été.

Adopté à l'unanimité.

- d) Lettre de "Eliteville Development Corp.", re: fossé, côté est de la rue Kugler.
  - Le Conseil demande au greffier de s'informer auprès des ingénieurs au sujet de ce fossé et faire rapport en conséquence.



Rés. 62-381

e) Lettre de "Eliteville Development Corp." re: glissoire sur le lot: 351.

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le département de voirie de la Ville de Duvernay procède à la démolition de la glissoire située sur le lot : 351.

Adopté à l'unanimité.

f) Lettre de "Sanguinet Oil Products Ltd." offrant ses services.

- Le Conseil accuse réception.

g) Lettre de Martel, Ricard & Roy, ingénieurs conseils, offrant leurs services.

- Le Conseil accuse réception.

Rés. 62-382

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une subvention au montant de \$ 700.00 soit accordée à La Bibliothèque des Jeunes de Duvernay pour l'année 1962.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport du Chef de Police, M. Réal Bélec, en date du 14 juin 1962, concernant la suspension du sergent Armand Bourret.

Rés. 62-383

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Armand Bourret, sergent du corps de police de la Ville de Duvernay soit remercié de ses services à compter du 15 juin 1962, conformément au rapport du chef de police, M. Réal Bélec, en date du 14 juin 1962, à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-384

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Réal Major, 41, rue Chartrand - Terrebonne - soit engagé en qualité de constable pour la Ville de Duvernay, pour une période d'approbation de trois (3) mois à compter du 18 juin 1962 et ce, à un salaire de \$ 65.00 par semaine. A la fin de cette période et sur recommandation du chef de police, M. Réal Bélec, M. Major sera reconnu comme employé permanent et payé au salaire régulier des constables.

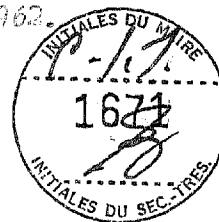
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-385

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la démission du constable Robert Mc Caughey soit acceptée à compter du 16 juin 1962.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-386

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon

Que la démission du constable Gilles Guérin soit acceptée à compter du 19 juin 1962.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du chef de police, M. Réal Bélec, en date du 8 juin 1962, concernant certains garages qui détiennent les autos usagées sur leur terrain.

Rés. 62-387

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Chef de Police, M. Réal Bélec, prenne les mesures nécessaires en vue de l'élimination des autos usagées mises en vente sur les terrains de station de service.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-388

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que des annonces d'offre d'emploi pour policiers dans la Ville de Duvernay soient placées dans les journaux : La Presse et Le Star.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

526

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de fixer la prochaine élection générale du Conseil de la Ville de Duvernay en vertu de l'Article 173 C de la Loi des Cités et Villes.

Rés. 62-389

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault.

Qu'à l'avenir toute circulaire émise par l'Hôtel de Ville soit signée au nom du Conseil de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-390

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé du greffier, chef de police, urbaniste, inspecteur des bâtisses, l'enquêteur social ainsi que de l'aviseur légal de la Ville, soit nommé pour étudier la question des maisons insolubles dans la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-391

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des démarches soient entreprises auprès du Ministère de la Jeunesse de la Province de Québec, aux fins d'obtenir une subvention pour les loisirs de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-392

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier de la Ville fournisse à l'aviseur légal, Me Jean Allaire, toutes les résolutions du Conseil de Ville concernant le compte de Me Rémi Lussier, notaire, le tout tel que demandé dans la lettre de Me Jean Allaire, en date du 18 juin 1962.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande au greffier de remettre, à M. David Israel, une lettre concernant le futur système d'égouts sur les lots : 60 à 65 dans les bassins nord-ouest.

Rés. 62-393

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des félicitations soient adressées à M. Jean Rochon à l'occasion de sa récente élection comme député fédéral pour le Comté de Laval.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 509.

Rés. 62-394

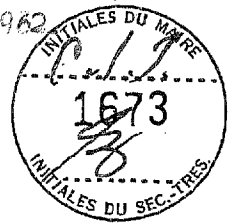
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 509, pourvoyant à la confection d'un trottoir et d'un système d'éclairage de rues autour de l'église St-Maurice (rues: J.J. Joubert, Champfleury, Kauterive et Jury) et à un emprunt de \$ 15,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 28 juin 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 513.



Rés. 62-395

Proposé par M. Philémon Gascou  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no 513, réglant l'usage des rues, trottoirs, bordures et places publiques de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 517.

Rés. 62-396

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le règlement no 517, pourvoyant à la confection de trottoirs, bordures, déplacement de poteaux et système de drainage sur le Boul. Lévesque de la limite ouest à la limite est dans la section "Les Ecoles" (Duvernay-ouest) et à un emprunt de \$ 129,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 28 juin 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-397

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au 3 juillet 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

*Charles / Hémond*  
Maire

*R. G. Brisson*  
Greffier



Session du 3 juillet 1962.

Ajournement de l'assemblée régulière du 19 juin 1962, tenu le 3 juillet 1962 à 8:55 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Le Conseil prend connaissance du veto de M. le Maire, concernant la résolution no: 62-383 (M. Armand Bourret)

Rés. 62-398

Proposé par Monsieur Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par Monsieur André Bastien

Que M. Armand Bourret soit ré-engagé en qualité de sergent dans le corps de police de la Cité de Duvernay avec toutes ses prérogatives.

Monsieur l'Echevin René David  
Secondé par Monsieur l'Echevin Jacques Bourdon

Vient en amendement et propose :

Que la résolution 62-383, concernant M. Armand Bourret, demeure dans son texte intégral.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David, Philémon Gascon, Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-399

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 65.500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 13 juin 1962, pour travaux de pavage, bordures et trottoirs sur le Boul. d'Autueil, du Boul. de la Concorde au Boul. numéro : 1, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no : 509, pourvu à la confection d'un trottoir et d'un système d'éclairage de rues autour de l'église St-Maurice (rues : J. J. Goubert, Champfleury, Haute-rive, Jury) et à un emprunt de \$ 15,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi, 28 juin 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Philémon Gascon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 509.





Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Philémon Gagnon  
Président

Rosaire G. Brisson  
Greffier

Rés. 62-400

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 509, présenté et soumis par M. Philémon Gagnon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-401

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux de trottoir et d'un système d'éclairage autour de l'église St-Maurice, prévus au règlement no: 509, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la ville avant 8:00 heures p.m., mardi le 17 juillet 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 517, pourvoyant à la confection de trottoirs, bordures, déplacement de poteaux et système de drainage sur le Boul. Lévesque de la limite ouest à la limite est dans la section " Les Ecoles " (Duvernay-ouest) et à un emprunt de \$ 129,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi, 28 juin 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 517.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Jacques Bourdon  
Président

Rosaire G. Brisson  
Greffier



Rés.-  
62-402

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 517, présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et secrétaire de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-403

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Que Me Jean Allaire, aviseur légal de la Cité de Duvernay, soit autorisé à représenter la Cité concernant la vente au shérif de la terre no: 525; et à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires dans les circonstances.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-404

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures pour compléter les rues : 58-282, 60-705 et -726.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-405

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le trésorier, M. Claude Lamy, soit autorisé à payer les estimés progressifs pour exécution de travaux moyennant escompte à 10 jours dès réception de ceux-ci des ingénieurs et avec l'approbation de l'Échevin délégué aux finances.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-406

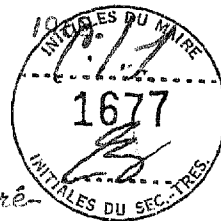
Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power de bien vouloir déplacer le poteau no: 62-15 situé sur le lot 351 ainsi que l'ancre d'habillage y attaché.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que la Ville de St-Vincent-de-Paul a fait un raccordement d'aqueduc avec la Cité de Duvernay, aux limites est de cette dernière ;

Considérant qu'une chambre de compteur à cet effet a été installée au dit Boulevard de la Concorde ;



Considérant que ledit raccordement est à l'avantage des résidents de la Ville de St-Vincent-de-Paul ;

Pour ces motifs :

Rés. 62-407

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que demande soit faite à la Ville de St-Vincent-de-Paul de contribuer dans le coût du tuyau d'aqueduc installé sur le Boul. de la Concorde, dans la Cité de Duvernay, telle proportion devant être définie après entente entre les concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-408

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir étudier le problème présent et futur de l'alimentation de l'eau dans Duvernay-ouest et faire rapport au Conseil dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la Cité de Pont-Viau concernant le "camping" sur le lot no: 56.

Rés. 62-409

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de la Cité de Pont-Viau concernant le "camping", durant la période d'été, sur le lot : 56, soit agréée ; toutefois la Cité de Duvernay se dégage de toute responsabilité concernant cette activité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-410

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire concernant la construction d'un "Dairy Queen" sur le Boul. Lévesque, lot : 65.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-411

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Cité de Duvernay mette à la disposition de l'Association Canadienne d'Urbanisme sa salle de "Conseil" pour leurs réunions futures.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-412

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que la Cité de Duvernay loue de " Chartrand & Frères " à raison de \$ 1.00 par année et autres considérations, le terrain de jeux pour loisirs situé sur le lot : 357, le tout excluant la piscine et que la Cité mette l'équipement nécessaire sur ce terrain de jeux en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-413

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier avise le Ministère de la Santé aux fins de faire vérifier les piscines qui sont mises à la disposition du public dans la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-414

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que MM. Georges L. Dupont et Claude Potvin soient engagés en qualité de constables pour la Cité de Duvernay pour une période d'approbation de trois (3) mois à compter du 21 juin 1962 quant à M. Potvin et du 24 juin 1962 quant à M. Dupont et ce, à un salaire de \$ 65.00 par semaine. A la fin de cette période et sur recommandation du Chef de Police, M. Réal Bélec, MM. Claude Potvin et Georges L. Dupont seront reconnus comme employés permanents et payés au salaire régulier des constables.

Adopté à l'unanimité.

Le greffier avise le Conseil de Ville qu'à la suite de certaines plaintes il a fait analyser l'eau dans le secteur de Duvernay-ouest et que le rapport du Ministère de la Santé révèle que l'eau fournie par la Cité de Pont-Viau est potable.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul remerciant les autorités de la Cité pour l'aide accordée lors du récent incendie.

- Le Conseil accuse réception de ladite lettre.

Rés. 62-415

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un vote de félicitations soit adressé au corps de pompiers de la Cité de Duvernay pour le magnifique travail accompli lors du récent incendie du Pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

Adopté à l'unanimité.

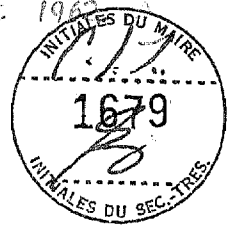
Le Conseil prend connaissance d'une demande de contribution de " La Voix des Hommes sans Voix ".

Rés. 62-416

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'un don, au montant de \$ 15.00, soit fait à l'association " La Voix des Hommes sans Voix ".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-417

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des représentations soient faites auprès de la Ville de St-François concernant le dynamitage dans les Carrières Lagacé, situées dans leur territoire.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

524

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour changement de zonage des lots : 350 à 356 inclusivement.

Rés. 62-418

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution no: 62-332, concernant l'offre d'achat faite par la Cité de Duvernay au Centre Sportif de Duvernay pour la piscine située sur le Centre Communautaire, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de "La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Grande Côte" concernant les "stock cars" remisés sur les terrains.

- Le greffier avise le Conseil que l'élimination des "stock cars" sur les terrains est en voie d'exécution.

Lettre de "La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Grande Côte", concernant le règlement no: 318.

- Le greffier avise le Conseil qu'il attend le rapport des ingénieurs à ce sujet et que dès réception de celui-ci, il sera transmis à ladite "Ligue".

Rés. 62-419

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le greffier fasse des démarches nécessaires auprès de la compagnie de Transport Provincial aux fins d'améliorer le système de transport en commun sur le Boul. de la Concorde, dans le territoire de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-420

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Ville de St-Vincent-de-Paul de bien vouloir mettre en faction un policier à l'angle de la Montée Masson et du Boul. Lévesque ainsi qu'à l'entrée du Boul. Pie IX, aux heures de pointe et aux fins de semaines.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-421

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le greffier fasse parvenir une lettre aux villes avoisinantes concernant l'organisation d'un transport en commun dans les dites villes.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no : 514.

Rés. 62-422

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no : 514, régissant les honoraires à être payés pour l'émission de permis de lotissement, soit mis à l'étude.

M. l'Echevin Jacques Bourdon  
Secondé par M. l'Echevin René David

Vient en amendement et propose :

Que le règlement no : 514, régissant les honoraires à être payés pour l'émission de permis de lotissement, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David, Philémon Gascon et Gérard Archambault.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 518.

Rés. 62-423

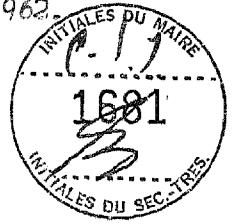
Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no : 518, régissant l'arrosage des jardins, terrains, parterres, terrasses, trottoirs, rues et remplissage des piscines, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil demande que le greffier fasse les démarches nécessaires auprès de fabricants de compteurs d'eau aux fins d'organiser des rencontres avec les différentes associations de la Cité concernant la consommation de l'eau.



Le Conseil prend connaissance du règlement no : 526.

Rés. 62-424

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no : 526, régissant l'élection du maire et des échevins de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et M. l'Échevin André Bastien enregistrent leur dissidence à l'adoption de ce règlement.

Adopté.

Rés. 62-425

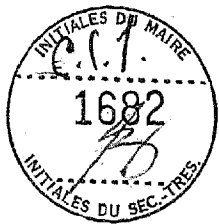
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier



Session du 17 juillet 1962.

Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 17 juillet 1962, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier ainsi que le trésorier sont aussi présents.

M. l'Echevin Jacques Bourdon est absent de son siège.

Rés. 62-426

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 19 juin 1962 ainsi que de l'ajournement du 3 juillet 1962 soient acceptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-427

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 209,414.45 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 17 juillet 1962 et réparti comme suit :

Fonds de capital : \$ 82,862.43  
Fonds généraux : 126,552.02

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-428

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. René David

Que le greffier, M. Rosaire G. Brisson, agisse comme secrétaire du Conseil en charge des arêtes de la ville ainsi que greffier de la Cour Municipale et que le trésorier, M. Claude Lamy, soit nommé en charge et chef exécutant de tous les autres services de la ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-429

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'ouverture des commissions pour exécution de travaux prévus au règlement nos 509.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-430

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Qu'un comité formé de M. Claude Lamy, trésorier, et M. André Robillard, ing.p. soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux deux plus basses soumissions.

Adopté à l'unanimité.





Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un tracteur-chargeur ainsi qu'un rouleau pour asphalte.

Rés. 62-431

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Qu'à la suite des soumissions pour achat d'un tracteur-chargeur ainsi qu'un rouleau pour asphalte, un comité formé de MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, le trésorier, M. Claude Lamu, M. André Robillard, ins. p., le surintendant de la Voirie, M. Gaston Bastien, soit nommé aux fins d'étudier toutes les soumissions déposées et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-432

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay, du 8 janvier 1962 au 26 juin 1962, telles mutations ayant été fournies par le bureau d'enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires dans le rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'installation d'un système d'éclairage de rues dans le secteur Duvernay-ouest, et prévoyant un emprunt nécessaire suivant des estimés préparés par les ingénieurs LaLonde, Gironard & Letendre.

528

#### Régie d'Épuration des Eaux

Considérant qu'une demande pour la construction d'un tuyau collecteur d'égouts avec usine de purification dans le Ruisseau Lapinière est actuellement devant la Régie d'Épuration des Eaux ;

Considérant que plusieurs rencontres entre le Conseil et la Régie ont eu lieu concernant ce projet ;

Considérant qu'il y a urgence d'une entente entre le Conseil et la Régie afin de ne pas retarder le développement de la Ville ;

Pour ces motifs :

Rés. 62-433

Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Et résolu :

Que le Conseil demande à la Régie d'Épuration des Eaux d'autoriser la Cité de Duvernay de procéder à l'épuration de ses eaux usées dans le territoire nord-ouest de la façon suivante :



" La construction d'un collecteur d'égouts avec usine d'épuration dans la section nord-ouest de Duvernay, sans toutefois exiger la construction d'un tuyau devant transporter les résidus à travers la Ville de St-Vincent-de-Paul jusqu'à la Rivière des Prairies ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-434

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Jean-Claude Benoit, 9255 Boul. St-Michel - Ville St-Michel - soit engagé en qualité de constable pour la Ville de Duvernay pour une période d'approbation de trois (3) mois à compter du 23 juillet 1962 et ce, à un salaire de \$ 65.00 par semaine. A la fin de cette période, et sur recommandation du chef de police, M. Réal Bélec, M. Benoit sera reconnu comme employé permanent et payé au salaire régulier des constables.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de différents rapports du chef de police, M. Réal Bélec.

Rés. 62-435

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire concernant les commerces sur roulettes et plus spécialement la roulotte de patates frites au 55, Montée Masson et la roulotte pour crème glacée au 2695, Boul. de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des procès-verbaux des réunions de La Commission d'Urbanisme du 4 et du 16 juillet 1962.

Rés. 62-436

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les procès-verbaux des assemblées de la Commission d'Urbanisme du 4 et du 16 juillet 1962, soient acceptés, en spécifiant toutefois que le budget de \$ 1,000.- accordé à la Commission soit mis à leur disposition et demeure sous le contrôle du trésorier de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

529

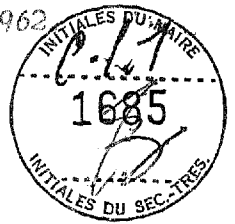
M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la construction des garages privés dans la Cité de Duvernay.

Rés. 62-437

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 5 juillet 1962 et montrant les subdivisions du lot : 68-127, -128, -129 et -130 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-438

Proposé par Monsieur Gérard Archambault  
Secondé par Monsieur René David

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrrière, arp. géo. en date du 13 juillet 1962 et montrant les subdivisions du lot : 74-1 et 77-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-439

Proposé par Monsieur Charlemagne Le Scornec  
Secondé par Monsieur André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Roger Chartrand, arp. géo. en date du 13 juin 1962 et montrant les subdivisions du lot : 354-44-1 et -2, 354-45-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-440

Proposé par Monsieur André Bastien  
Secondé par Monsieur René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 juin 1962 et montrant les subdivisions du lot : 333-1-1 et -2, 333-2 à -3 inclusivement, 334-1 à -3 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-441

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Charlemagne Le Scornec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 juin 1962, sous la description suivante :

rues : 333-11, -12, -13, -24, -25, -37, 334-1 et -2 et -3 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

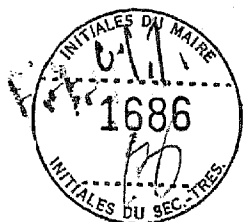
Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 juin 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rues : 333-11, -12, -13, -24, -25, -37, 334-1, -2 et -3 ;

Adopté à l'unanimité.



M. l'Échevin Jacques Bourdon prend son siège à 9:00 heures p.m.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport concernant la Protection Civile dans la Cité de Duvernay et à cet effet, adopte les résolutions suivantes :

Rés. 62-442

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

A) Que le Conseil de la Cité de Duvernay décrète la formation d'un Service Municipal de la Protection Civile pour la Cité de Duvernay.

B) Qu'un Comité Exécutif de la Protection Civile pour la Cité de Duvernay soit formé des personnes suivantes : M. le Maire Charles E. Thérien, MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon ainsi que le chef de police, M. Réal Bélec.

C) Que le chef de police, M. Réal Bélec, soit nommé Directeur de la Protection Civile pour la Cité de Duvernay.

D) Qu'un Comité Consultatif concernant la Protection Civile dans la Cité de Duvernay, soit formé et que les personnes ci-après nommées en fassent partie: M. le Maire, Messieurs les Échevins, les différents directeurs de service et les représentants des Lignes de Propriétaires et de la Chambre de Commerce de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-443

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval et Heavy Construction News soient demandées pour l'exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Victor-Morin, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m. mardi le 31 juillet 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de M. Claude Lamy, trésorier et de M. André Robillard, ing. p. fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

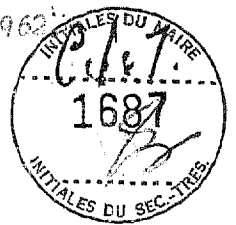
A 9:10 heures p.m.

Rés. 62-444

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ajournée pour cinq (5) minutes.

Adopté à l'unanimité.



A 9:15 heures p.m.

Rés. 62-445 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-446 Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 6,853.-, fournie par " Inter State Paving " en date du 17 juillet 1962 pour l'exécution de travaux de pavage, trottoirs et bordures prévus au règlement no: 509, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien, le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-447 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission, au montant de \$ 6,450.92, fournie par " Les Développements du Nord-Est Limitée " en date du 17 juillet 1962 pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage prévues au règlement no: 509, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

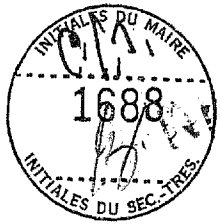
Rés. 62-448 Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

La Nationalisation du Réseau d'Electricité  
de la Province de Québec

Attendu que la nationalisation de toutes les entreprises hydroélectriques de la province permettrait :



Session du 17 juillet 1962.

- 1) des économies substantielles sur le coût du transport de l'énergie, sur l'utilisation des eaux, sur les frais d'administration et aussi sur les impôts.
- 2) une industrialisation plus rationnelle de la province en fournissant à des taux plus bas l'énergie dans les régions sous-développées.
- 3) à nos ingénieurs et techniciens canadiens-français de se servir du français comme langue de travail et de pouvoir accéder aux plus hauts postes.
- 4) à l'Hydro-Québec de bénéficier d'un pouvoir d'achats de plus de 200 millions de dollars par année, facilitant ainsi le développement de l'économie canadienne-française.

Attendu que l'Ontario a un réseau nationalisé depuis cinquante ans et que cela a favorisé son industrialisation rapide et diversifiée.

Pour ces motifs :

Rés. 62-449

Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Et résolu :

Que le Conseil de la Cité de Duvernay prie respectueusement le gouvernement de la Province de Québec de procéder à la nationalisation de toutes les entreprises hydroélectriques de la province dans le plus bref délai possible.

Que le greffier fasse parvenir copie de cette résolution au Premier Ministre, M. Jean Lesage, au Ministre des Richesses Naturelles, M. René Lévesque, ainsi qu'au député du Comté de Laval, Me Jean-Noël Lavoie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-450

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Jean-Maurice Meilleur soit remercié de ses services pour causes, à compter de ce jour.

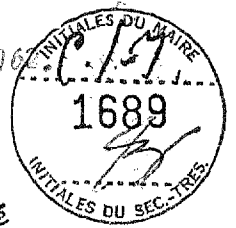
Adopté à l'unanimité.

Le Conseil accuse réception des lettres suivantes :

- a) M. Gilles Dufresne, ingénieur conseil.
- b) Bibliothèque des Jeunes.
- c) C.J.M.S. Radio Montréal Limitée.

Lettre de La Ligue des Propriétaires de Duvernay (section Grande Côte), concernant le zonage dans ledit secteur.

- Le Conseil désire faire savoir qu'un plan est actuellement à l'étude concernant le zonage de ce secteur et que ledit plan sera soumis aux associations concernées avant son adoption.



Lettre de "Willart Construction Co. Ltd." re: programme de publicité pour le développement sur le Boul. d'Anteuil au nord du Boul. de la Concorde.

Rés. 62-451

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé de M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Échevin Jacques Bourdon et du trésorier, M. Claude Lamy, soit nommé pour étudier le programme d'ouverture du projet de "Willart Construction Co. Ltd." sur le Boul. d'Anteuil et faire rapport au Conseil en conséquence pour le 31 juillet 1962.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du "Garage Robidoux & Fils Enrg." concernant la vente d'automobiles neuves.

Rés. 62-452-

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que la demande du "Garage Robidoux & Fils Enrg." concernant la vente d'automobiles neuves soit référée à l'urbaniste, M. Claude Langlois ainsi qu'à l'aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de la lettre du Sous-Ministre des Travaux Publics ainsi que du député du Comté de Laval, concernant le péage sur l'auto-route des Laurentides.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me J.-Noel Lavoie, député de Laval, concernant la construction du pont Louis-Joseph Papineau.

Rés. 62-453

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au député du Comté de Laval, Me J.-Noel Lavoie, aux fins de savoir vers quelle date prévoit-on la construction du pont Louis-Joseph Papineau.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Sous-Ministre suppléant du Ministère de la Voirie, concernant les subventions pour système d'éclairage.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Robert Morin du Ministère de la Jeunesse, concernant la subvention de loisirs pour la Cité de Duvernay.

#### Avis de Motion

530 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'établissement d'une carte d'identité pour fins de votation.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 515.

Rés. 62-454

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 515, pourvoyant à la confection de trottoirs autour des églises, écoles et parcs dans Duvernay-ouest et à un emprunt de \$ 17,000.- pour ces fins, soit adopté tel que -- lu -- et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi le 25 juillet 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 516.

Rés. 62-455

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 516, pourvoyant à la confection de pavage, trottoirs et bordures de béton sur le Boul. d'Autenil (du Boul. de la Concorde au futur Boulevard no: 1) et à un emprunt de \$ 66,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi 25 juillet 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 519.

Rés. 62-456

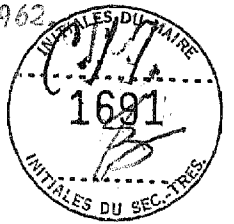
Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 519, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue de Callière (70-82) et à un emprunt de \$ 20,700.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 25 juillet 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Philémon Gascon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.





Le Conseil prend connaissance du règlement no: 520.

Rés. 62-457

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 520, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue de Callière (70-82) et à un emprunt de \$ 15,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 25 juillet 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 521.

Rés. 62-458

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 521, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boulevard no: 1 (lots 83 et 81) ainsi que sur les rues : 83-73, -72, -106, -138, -88, -97, -105, -122, -129 et -133 et à un emprunt de \$ 200,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 25 juillet 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 522.

Rés. 62-459

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 522, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur le Boulevard no: 1 (lots 83 et 81) ainsi que sur les rues : 83-73, -72, -88, -97, -105, -122, -129 et à un emprunt de \$ 135,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 25 juillet 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-460

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 527.

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 527, amendant le règlement de zonage no: 353 (plan no: 3) quant aux lots 350 à 356 inclusivement (section Duvernay-est) soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 7 août 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

M. l'Echevin André Bastien  
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec

Vient en amendement et propose :

Que l'adoption du règlement no: 527 soit retardée jusqu'au 31 juillet 1962.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-461

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre d'étudier la possibilité d'installer des "package plan" dans le secteur nord-ouest de Duvernay-ouest, tout en conservant l'agencement du système d'égouts devant se déverser dans la future usine d'épuration.

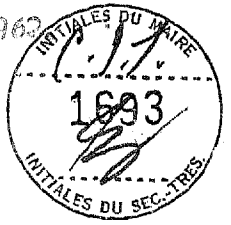
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-462

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des augmentations se totalisant à \$ 1,755.- soient votées et ratifiées à certains employés de la Cité de Duvernay, le tout suivant une liste déposée par le trésorier à cet effet.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-463

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. René David

p.m.

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 31 juillet 1962, à 8:00 heures

Adopté à l'unanimité.

*Charl. / Ucin*  
Maire

*[Signature]*  
Greffier



Session du 31 juillet 1962.

Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Ajournement de l'assemblée régulière du 17 juillet 1962, tenu le 31 juillet 1962 à 8:55 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec est absent de son siège.

Rés. 62-464

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Victor-Morin.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-465

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p. soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 515, pourvoyant à la confection de trottoirs autour des églises, écoles et parcs dans Duvernay-ouest et à un emprunt de \$ 17,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 25 juillet 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 515.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David

Président

  
Greffier



Rés. 62-466

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 515, présenté et soumis par M. René David et M. Rosaire G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 516, pourvoyant à la confection de pavage, trottoirs et bordures en béton sur le Boul. d'Antenil (du Boul. de la Concorde au futur Boulevard no: 1) et à un emprunt de \$ 66,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 25 juillet 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 516.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon

Président

  
Greffier

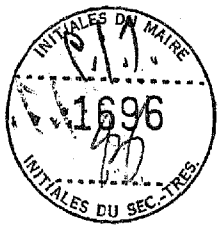
Rés. 62-467

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 516, présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 31 juillet 1962.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 519, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue de Callière (70-82) et à un emprunt de \$ 20,700.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 25 juillet 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Philémon Gascon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 519. Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Philémon Gascon  
Président

  
Greffier

Rés. 62-468

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 519, présenté et soumis par M. Philémon Gascon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

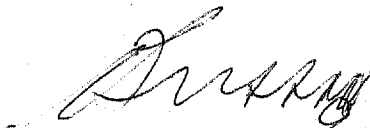
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 520, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue de Callière (70-82) et à un emprunt de \$ 15,000.- pour ces fins.

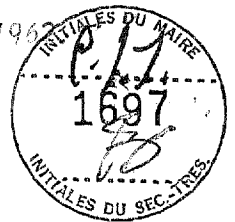
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi, 25 juillet 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 520.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Sconarnec  
Président

  
Greffier



Rés. 62-469

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 520, présenté et soumis par M. Charlemagne Le Sconarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 521, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. no: 1 (lots 83 et 81) ainsi que sur les rues : 83-73, -72, -106, -138, -88, -97, -105, -122, -129 et -133 et à un emprunt de \$ 200,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi, 25 juillet 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 521.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault  
Président

  
Greffier

Rés. 62-470

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 521, présenté et soumis par M. Gérard Archambault et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 522, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur le Boul. no: 1 (lots 83 et 81) ainsi que sur les rues : 83-73, -72, -88, -97, -105, -122, -129 et à un emprunt de \$ 135,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 25 juillet 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 522.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) André Bastien

Président

Greffier

Rés. 62-471

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 522. présenté et soumis par M. André Bastien et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-472

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques, par voie des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures prévus aux règlements suivants :

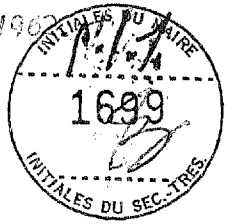
(contrat no: 1)	règlement - 521	égouts et aqueduc
" " 2	" 519	égouts et aqueduc
" " 3	" 516- 520	pavage et bordures
" " 4	" 522	pavage et bordures
" " 5	" 515	pavage et bordures

telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m. mardi le 21 août 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

531 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 342, concernant les taxes d'affaires pour les contracteurs qui travaillent à l'heure.

Avis de Motion

532 M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 353, concernant les jeux et spectacles dans la Cité de Duvernay.

Rés. 62-473 Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Qu'à la demande du concerné, la démission de M. Allan Hollywood, en qualité de sergent au corps de police, soit acceptée à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-474 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité de Duvernay achète de "Bentley's Cycles & Sports Limited" une motocyclette de marque "Harley-Davidson" 70" O.H.V. Model G.L. 1963, avec équipement, au prix de \$ 3 000.00, le tout tel que spécifié dans l'offre de "Bentley's Cycles & Sports Limited" en date du 26 juillet 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-475 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de la recommandation du chef de police, M. Réal Bêlec, le constable Réal Major soit nommé détective de la Cité de Duvernay, à compter de ce jour, à raison d'un salaire de \$ 80.00 par semaine, pour la période d'une année, plus une allocation vestimentaire de \$ 150.00 par année.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-476 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les billets d'infractions pour stationnement portant les numéros : C 377 à 381 inclusivement soient annulés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-477 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la firme "Bégin, Charland & Valiquette" évaluateurs, de bien vouloir fournir à la Cité de Duvernay, le détail des mutations opérées dans ladite Cité durant la période de 1960, lesquelles mutations étaient fournies par ladite firme après entente avec la Cité.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-478

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite d'une différence de niveau au numéro 245, Cr. de Paris, le greffier soit autorisé de rencontrer le constructeur, M. Poulin, afin d'éclaircir ce litige et faire rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-479

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay fasse exécuter par "A.E. Simpson Ltd.", 1810 Laval Road, Montréal 9, le plan topographique et le relevé géomorphologique de la Cité de Duvernay, au prix de \$ 5,330.- plus taxe fédérale de 1.1% et taxe provinciale de 6% sur 25% du coût total et aux conditions énoncées dans la soumission de "A.E. Simpson Ltd." en date du 24 juillet 1962 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-480

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte le coût de \$ 200.00 fourni par la Commission Hydroélectrique de Québec, pour le déplacement d'un poteau et d'un hauban d'ancrage à l'angle des rues J.J. Joubert et Champfleury.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p. fait rapport au Conseil concernant les soumissions au règlement no: 458.

Rés. 62-481

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, fournie par "Inter State Paving" en date du 18 juillet 1962, au montant de \$ 10,373.25, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures au règlement no: 458, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

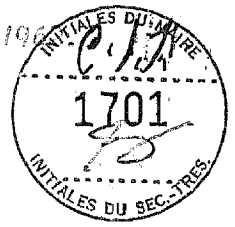
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-482

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance des accusés de réception suivants :

- a) Office de l' Autoroute du Québec - re: le Pont-Diau.
- b) Me J.-Noel Lavoie, député de Laval - re: pont Louis-Joseph Papineau.
- c) Premier Ministre, l'Honorable Jean Lesage et du Député de Laval, Me J.-Noel Lavoie, concernant la " Nationalisation du Réseau d'Electricité de la Province de Québec ".

Rés. 62-483

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à M. Jean-Claude Lahaye, urbaniste de bien vouloir prendre en sérieuse considération la construction d'un pont à la hauteur du Boul. Leblanc, dans la Cité de Duvernay, lors de la confection du plan d'urbanisme de l'Île Jésus. La construction d'un pont à l'endroit ci-haut mentionné serait d'une importance et d'une urgence capitales au développement futur de la Cité de Duvernay.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 508.

Rés. 62-484

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 508, amendement le règlement de zonage no: 374, quant à la zone - C -, section " Les Ecoles " du côté sud du Boul. de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est de la section Duvernay-ouest, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 août 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 508 A.

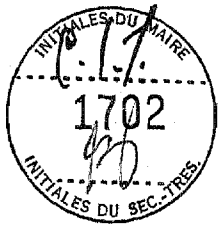
Rés. 62-485

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 508 A, amendement le règlement de zonage no: 430, quant à la zone - D -, section Duvernay-ouest, du côté nord du Boul. de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est de Duvernay-ouest, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 août 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 31 juillet 1962.

Rés. 62-486

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le trésorier, M. Claude Lamy, fasse un relevé des chèques émis en faveur de Me Rémi Lussier, notaire, en rapport avec le compte pour honoraires soumis par celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

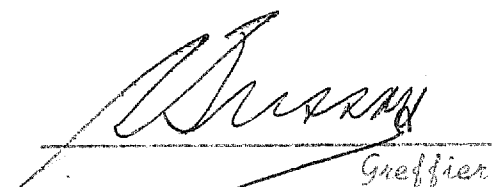
Rés. 62-487

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier



Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 21 août 1962, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-488 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les minutes de l'assemblée régulière du 17 juillet 1962 ainsi que de l'ajournement du 31 juillet 1962, soient acceptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-489 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un montant de \$ 259,538.37 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 21 août 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 67,683.87
Fonds capital	:	191,854.50

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-490 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux prévus aux règlements : 515, 516, 519, 520, 521 et 522.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-491 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.-p., soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux deux plus basses soumissions sur chacun des règlements ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-492 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à l'avenir, lors de demandes de soumissions pour exécution de travaux, la Cité fasse parvenir aux différents entrepreneurs et entreprises, une invitation les incitant à soumissionner pour l'exécution de travaux dans la Cité.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-493

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 juin 1962 et montrant les subdivisions du lot : 333-1-1 et -1-2, 333-2 à -37 inclusivement, 334-1, -2 et -3 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul soit accepté, tel plan portant le numéro : 7-C-2204.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-494

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Jacques Kieffer, arp. géo. en date du 18 avril 1962 et montrant les subdivisions du lot : 61-273-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté, tel plan portant le numéro : A-1883-1.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-495

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrrière, arp. géo. en date du 2 août 1962 et montrant les subdivisions du lot : 56-A-158 à -180 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-496

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 13 août 1962 et portant le numéro : 7-C-2313, montrant les subdivisions du lot : 62-317-2-1 et -2, 62-377 à -386 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

533

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de régir la construction des piscines privées dans la Cité.

Rés. 62-497

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que MM. Claude Lamy et Claude Lanlois fassent partie de "La Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay" à titre de conseillers techniques sans toutefois avoir droit de vote aux délibérations.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-498

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les noms de rues suivants soient acceptés:

cad. no: 81-116, 83-122 (rue Renoir)  
cad. no: 60-668 (rue Lorraine)  
cad. no: 81-63 (rue Luzerne)  
cad. no: 81-47 (Place Picasso)  
cad. no: 81-32 (Place de Paris)  
cad. no: 79-41 et 80-43 (rue Sauterne)  
cad. no: 60-121, 60-690 (rue Landau)  
cad. no: 351-8 (rue de la Montagne)

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-499

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la demande de "Lynnrow Realty Corp." concernant la construction d'une carrière sur les lots : 364 à 367 inclusivement soit référée à la Commission d'Urbanisme pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 527, amendant le règlement de zonage no: 353 (plan no- 3) quant aux lots 350 à 356 inclusivement (section Duvernay-est).

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 7 août 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Scouarnec et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 527.

Un que plus de six électeurs-proprétaires se sont opposés à ce règlement, le président de l'assemblée fixa le référendum au 13 septembre 1962.

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Greffier

Rés. 62-500

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'à la suite de l'opposition de plus de six (6) propriétaires-électeurs concernés pour l'adoption du règlement no: 527, le Conseil décide de n'y pas donner suite et en conséquence, le règlement no: 527 est annulé dans son entier.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

534 M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'établir des zones de votation pour le zonage dans Duvernay-est.

Avis de Motion

535 M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fins de zonage des lots 344 à 356 inclusivement.

Rés. 62-501

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à la suite de la demande de Me Rémi Lussier, notaire, mandat est donné à Me Jean Allaire de demander à Me Rémi Lussier tous les renseignements nécessaires quant à tous les comptes que pourrait lui devoir la Cité de Duvernay à date.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de l'avis légal de Me Jean Allaire concernant le pavage sur le Boul. de la Concorde.

Rés. 62-502

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil accepte l'avis légal de Me Jean Allaire, concernant le pavage sur le Boul. de la Concorde et que celui-ci soit déposé aux Archives.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de Me Jean Allaire, concernant la perception de la taxe d'eau des locataires.

Avis de Motion

536 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de faire payer la taxe d'eau des locataires par les propriétaires.

Le Conseil prend connaissance d'un avis légal concernant la réclamation de " Continental Housing Corporation ".

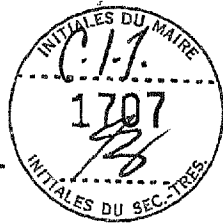
Rés. 62-503

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de M. l'Échevin Jacques Bourdon, Me Jean Allaire et M. Claude Lamy, soit nommé aux fins de rencontrer " Continental Housing Corporation " en vue du règlement de la réclamation de celle-ci, aux meilleures conditions possibles.

Adopté à l'unanimité.





Le Conseil prend connaissance d'un avis légal concernant la vente d'automobiles neuves et usagées ainsi que des roulottes de crème glacée et patates frites.

Rés. 62-504

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la demande de permis d'exploitation pour la vente d'automobiles neuves et usagées, faite par "Garage Robidoux & Fils Enrg." soit refusée.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

537

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 353, concernant l'exploitation des postes d'essence.

Rés. 62-505

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que le Chef de Police soit autorisé à faire respecter les règlements concernant l'exploitation des roulottes de crème glacée et patates frites.

Adopté à l'unanimité.

A 9:40 heures p.m.

Rés. 62-506

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée jusqu'à 10:05 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

A 10:05 heures p.m.

Rés. 62-507

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Le Comité formé de M. Claude Lamy et M. André Robillard fait rapport que les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Rés. 62-508

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission au montant de \$ 64,785.00 fournie par "Pavage Noroit Limitée & Léo Tremblay Transport Inc." en date du 21 août 1962, pour la construction de trottoirs, pavage & bordures prévue aux règlements : 516 et 520, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-509

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 11,515.00, fournie par " Inter State Paving " en date du 21 août 1962, pour la construction de trottoirs prévue au règlement no: 515, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-510

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 90,578.00, fournie par " Pavage Noroit Limitée & Léo Tremblay Transport Inc. " en date du 21 août 1962, pour la construction de pavage et bordures prévue au règlement no: 522, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-511

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission, au montant de \$ 139,973.70, fournie par " G. Maher Construction Limitée " en date du 21 août 1962, pour la construction d'égouts et d'aqueduc prévue au règlement no: 521, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-512

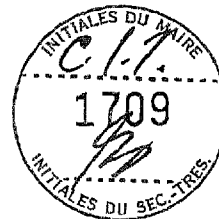
Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la soumission, au montant de \$ 11,155.00, fournie par " Lakeshore Construction Inc. " en date du 21 août 1962 pour la construction d'égouts et d'aqueduc prévue au règlement no: 519, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué



Rés. 62-513  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un avis légal de Me Jean Allaire, concernant la réclamation de M. Armand Bourret.

Rés. 62-514  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil se conforme à l'avis de Me Jean Allaire et qu'en conséquence la réclamation de M. Armand Bourret soit refusée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-515  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me Jean Allaire et M. Claude Lamy soient autorisés de procéder aux règlements des réclamations de : Mme C.E. Brossard, M. Frédéric Marchand, M. Oscar Chartrand, M. Fortunat Ricard, M. Georges Robitaille, M. Gaston Gadbois et M. Roy Anderson, concernant certaines inondations et refoulements d'égouts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-516  
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil fasse déplacer un poteau situé sur la rue François-Chartrand, lot: 352 et que les frais au montant de \$ 100.- pour l'exécution de ce travail fournis par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une offre de " Poulin, Gauthier & Messier Inc." concernant le 345 Croissant de Paris.

Rés. 62-517  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'offre de " Poulin, Gauthier & Messier Inc." en date du 7 août 1962 aux fins d'assumer 50% du coût de la réparation de la bordure en face du numéro civique 345, Croissant de Paris, soit acceptée.

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés d'exécuter ces travaux en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-518

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité accepte d'encourir le coût de la construction d'une entrée de services pour le lot : 83-65 à condition que ledit lot ait été cadastré au moment de la confection de l'égout principal ; autrement, les frais encourus pour l'exécution de ce travail seront à la charge du propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-519

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés au montant de \$ 6,100.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 14 août 1962 pour la construction d'égouts sur les rues : 58-282, Boul. Leblanc, 60-705 et -726, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de soumettre pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-520

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 5,950.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 14 août 1962 pour la construction d'aqueduc sur les rues : 58-282, Boul. Leblanc, 60-705 et -726, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de soumettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-521

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 13,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 14 août 1962 pour la confection de pavage et bordures sur les rues : 58-282, Boul. Leblanc, 60-705 et -726, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

538

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues : 58-282, Boul. Leblanc, 60-705 et -726 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

#### Avis de Motion

539

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction de pavage et bordures de béton sur les rues : 58-282, Boul. Leblanc, 60-705 et -726 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.



Rés. 62-522

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 88,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 15 août 1962 pour la construction d'un système d'éclairage dans différentes rues de Duvernay-ouest, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-523

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés de demander des estimés à l'Hydro-Québec et au Bell Telephone Company of Canada pour le déplacement de poteaux sur le Boul. Lévesque dans Duvernay-ouest, le tout tel que prévu au règlement no: 517.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-524

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les démissions des constables Claude Potvin et G. Dupont soient acceptées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-525

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay achète de "Bel Tracteur & Equipement" un tracteur-chargeur avec pelle-rétro au prix de \$ 13,674.00 le tout tel que décrit dans leur soumission du 17 juillet 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-526

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'en l'absence du trésorier M. Claude Lamy, le greffier M. Rosaire G. Brisson soit autorisé à signer les chèques et les effets bancaires de la Corporation

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-527

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

- a) Que le Conseil de la Cité de Duvernay décrète la formation d'un service municipal de la Protection Civile.
- b) Qu'un Comité Exécutif de la Protection Civile comprenant M. le Maire Charles E. Thérien, MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, soit formé et que M. le Maire Charles E. Thérien soit désigné pour représenter ce Comité au Conseil Régional de Coordination.



- c) Que le Coordonateur Régional désigné par le Conseil Régional de Coordination soit reconnu par le Comité Exécutif de la Protection Civile de la Cité de Duvernay, et soit autorisé à communiquer avec les services municipaux, en ce qui concerne l'exécution de ses devoirs dans le domaine de la Protection Civile.
- d) Que le Chef de Police, M. Réal Bélec, soit nommé comme Officier de liaison auprès du Coordonateur Régional et qu'il soit délégué au Comité Consultatif Régional.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance

- a) Lettre de " La Compagnie de Transport Provincial " - re: système de transport dans Duvernay-ouest.  
- Le Conseil accuse réception.
- b) Lettre de " Ville de St-Vincent-de-Paul " - re: circulation sur la Montée Masson et au Boul. Pie IX.  
- Le Conseil accuse réception.
- c) Lettre de M. René Saint-Pierre, Ministre des Travaux Publics, concernant la construction d'un pont à la hauteur du Boul. Leblanc.

Rés. 62-528

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des remerciements soient adressés à M. René Saint-Pierre, Ministre des Travaux Publics, pour l'intérêt qu'il manifeste à la construction d'un pont à la hauteur du Boul. Leblanc dans la Cité de Duvernay et assure celui-ci de son entière collaboration en cette matière.

Adopté à l'unanimité.

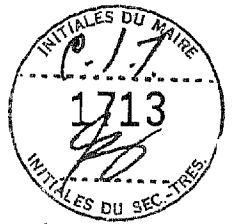
- d) Lettre de M. René Lévesque, Ministre des Richesses Naturelles, concernant la nationalisation de l'électricité dans la province de Québec.  
- Le Conseil accuse réception.
- e) Lettre de la " Ville de St-Vincent-de-Paul " offrant sa collaboration à l'établissement d'un transport en commun.

Rés. 62-529

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des démarches soient entreprises auprès de la Cité de Pont-Via, de la Ville de Laval des Rapides et la Ville de St-Vincent-de-Paul, aux fins d'organiser une rencontre des divers conseils municipaux pour l'établissement d'un transport en commun.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

540

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de rendre "commercial" et "industriel" l'arrondissement du lot no: 372.

Rés. 62-530

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite de la demande du Procureur Général, Me Jean Allaire soit autorisé de faire parvenir au Ministère des Affaires Municipales le rapport d'enquête sur le département de police de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-531

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le directeur des services soit autorisé à engager temporairement un publiciste pour la Cité de Duvernay à raison d'un salaire maximum de \$ 40.00 par semaine.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-532

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le directeur des services soit autorisé à placer des annonces dans les journaux en vue de l'engagement d'un ingénieur pour la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-533

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que les services de M. J. Courey et M. C.A. Poissant soient retenus en qualité de vérificateurs pour la Cité de Duvernay, pour l'année 1962 au même statut que pour l'année 1961.

M. l'Échevin Jacques Bourdon  
Secondé par M. l'Échevin René David

Vient en amendement et propose :

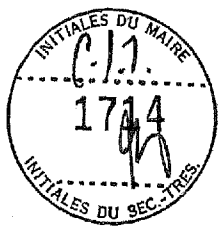
Que les services de M. C.A. Poissant soient retenus en qualité de vérificateur de la Cité de Duvernay pour l'année 1962.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Jacques Bourdon et René David.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec, Gérard Archambault et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés.-  
62-534

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des félicitations soient adressées aux Loisirs de Duvernay-est pour leur magnifique travail exécuté au cours de la saison estivale.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 490.

Rés. 62-535

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 490, concernant la Régie du Personnel de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-536

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, trésorier soit nommé directeur des services pour la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-537

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le greffier prenne des informations nécessaires auprès du directeur des enquêtes et recherches - loi relative aux enquêtes sur les coalitions - Ministère de la Justice, concernant l'enquête faite par ce Ministère à la Cité de Duvernay.

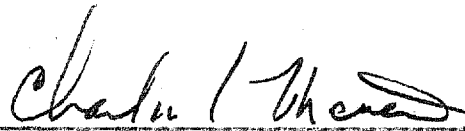
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-538

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

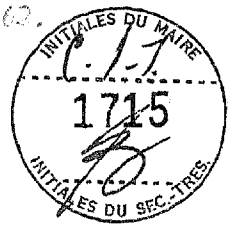
Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 4 septembre 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier





Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Ajournement de l'assemblée régulière du 21 août 1962, tenu le 4 septembre 1962, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

À l'ouverture de l'assemblée, M. le Maire fait part à l'assistance du décès de notre chef de police, M. Réal Bélec, et en marque de respect demande l'observance d'une minute de silence.

Procès - Verbal

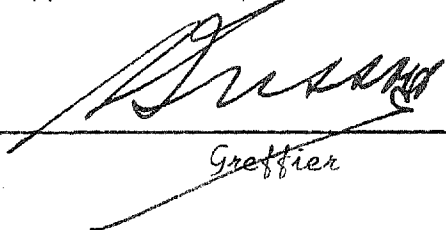
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 508, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la zone - C - section "Les Ecores" du côté sud du Boul. de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est de la section "Duvernay-ouest".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 22 août 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 508.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Greffier

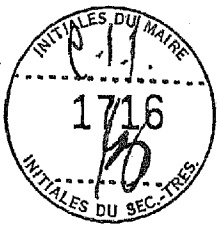
Rés. 62-539

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 508, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. R.G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 4 septembre 1962.

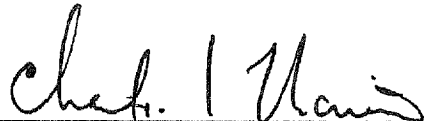
Procès - Verbal


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 508 A, amendant le règlement de zonage no: 430, quant à la zone "D" section Duvernay-ouest, du côté nord du Boul. de la Concorde, de la rue Champlain à l'extrémité est de Duvernay-ouest.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mercredi 22 août 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 508 A.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

  
Président

  
Greffier

Rés. 62-540

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 508 A, présenté et soumis par M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-541

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le sergent Ralph Colantonio soit nommé lieutenant et agisse en qualité de chef intérimaire du département de police à compter du 27 août 1962, avec toutes les prérogatives et le salaire de cette charge jusqu'à nouvel ordre, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

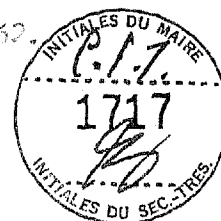
Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme du 22 août 1962.

Rés. 62-542

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 6 août 1962 et montrant les subdivisions du lot : 80-45-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

525 M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à la protection des arbres et réglementant la plantation de haies et l'érection de clôtures dans les limites de la Cité de Duvernay.

Rés. 62-543

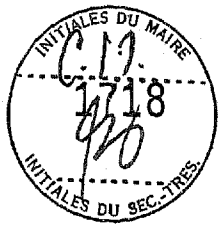
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité de Duvernay accepte de conclure avec la Cité de Pont-Viau, une entente pour la construction des services sur la rue Notre-Dame de Fatima, à partir de la rue Beauvais, jusqu'à la rue Brest, semblable à l'entente intervenue au mois de septembre 1961 entre les deux villes pour la même rue à partir du Boul. de la Concorde.

Les arrangements seraient les suivants :

- 10 l'égout projeté se déverserait dans le réseau d'égouts existant de la Cité de Pont-Viau ;
- 20 l'égout sera construit par la Cité de Pont-Viau et la Cité de Duvernay remboursera à la Cité de Pont-Viau la moitié du coût de la conduite d'égout en béton armé de 15" et 12" de diamètre sur une longueur d'environ 875 pieds linéaires. Le coût de ces travaux devra être approuvé par la Cité de Duvernay avant l'exécution des travaux ;
- 30 chaque ville construira son aqueduc pour desservir les propriétés situées sur son territoire ;
- 40 l'assiette de la rue Notre-Dame de Fatima sera laissée à 66 pieds de largeur. La Cité de Pont-Viau construira à ses frais sur le côté ouest un trottoir de 5' de largeur. Sur le côté est, la Cité de Duvernay autorisera la Cité de Pont-Viau à construire une bordure en béton. Le coût de cette chaîne sera payé entièrement par la Cité de Duvernay, après approbation du coût de ces travaux par ledit Conseil. Ladite rue sera pavée à 40 pieds de largeur et ces travaux seront exécutés par la Cité de Pont-Viau et la Cité de Duvernay paiera 50% du coût du pavage de la rue. Le coût de ces travaux devra être approuvé par la Cité de Duvernay avant l'exécution desdits travaux ;
- 50 l'entretien normal du pavage sera fait par la Cité de Pont-Viau et payable moitié par chaque ville. Cependant, l'entretien de la rue en hiver sera fait par la Cité de Duvernay et chargé pour la moitié à la Cité de Pont-Viau sur une base de prix au mille de rue à entretenir ;
- 60 le service de la police de Duvernay aura juridiction exclusive sur toute la rue ;
- 70 l'installation de l'éclairage de rue sur cette rue sera faite par la Cité de Duvernay et le coût de ces travaux devra être approuvé par la Cité de Pont-Viau avant l'exécution des travaux ;
- 80 une résolution dans le même sens a été adoptée par la Cité de Pont-Viau, le 3 juillet 1962 ;
- 90 un contrat notarié sera signé entre les deux villes pour ratifier ces ententes.

Adopté à l'unanimité.



Considérant que la Cité de Duvernay ouvrira prochainement des nouveaux bassins dans son secteur nord-ouest ;

Considérant que la grosseur des tuyaux d'adduction d'eau présentement installés sur le Boul. Lévêque sera insuffisante ;

Considérant que pour desservir le nouveau territoire, il y aurait lieu d'avoir une nouvelle conduite d'adduction d'eau ;

En conséquence :

Rés. 62-544 Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Cité de Pont-Viau d'amener une nouvelle conduite d'adduction d'eau de 20" de diamètre jusqu'à l'angle du Boul. de la Concorde et de la rue Notre-Dame de Fatima, dans la Cité de Duvernay, afin que ladite Cité puisse desservir le nouveau territoire qui sera rendu propre à la construction dans un avenir prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-545 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 20,500.00, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 23 août 1962, pour la construction d'un aqueduc ~~et raccordement d'égouts~~ sur la rue Notre-Dame de Fatima, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, inc.p. soit prié de transmettre au Ministère de la Santé, pour approbation, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

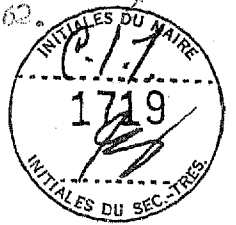
542 M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'aqueduc et raccordement d'égouts sur la rue Notre-Dame de Fatima, du Boul. de la Concorde à la rue Vanier et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 62-546 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour l'exécution de travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur les rues : 79-41, -62 et 80-43, -62.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Régie d'Épuration des Eaux en date du 29 août 1962, autorisant la Cité de Duvernay à construire une usine d'épuration pour les eaux ménagères dans le territoire nord-ouest, et en conséquence, adopte les résolutions suivantes :



Rés. 62-547  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les plans, cahier des charges et estimations pour la construction d'une usine d'épuration à traitement complet avec réserve pour un puits et un réservoir (sur le fossé) dans le territoire nord-ouest de la Cité de Duvernay, si ces deux items sont jugés nécessaires pour se conformer aux exigences de la Régie d'Épuration des Eaux. La surveillance des travaux pour la construction de l'usine d'épuration est confiée aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-548  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de présenter, pour approbation, à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans et devis relatifs à la construction d'une usine d'épuration ainsi qu'à un collecteur pour eaux ménagères.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-549  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de rencontrer les officiers de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en vue de l'obtention d'un prêt pour la construction d'une usine d'épuration des eaux ménagères ainsi que la construction d'un collecteur, dans le territoire nord-ouest de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-550  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

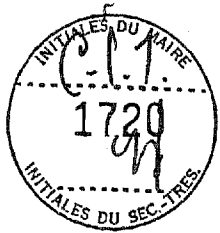
Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans, profils et estimations pour la construction de collecteurs d'égouts couvrant les terrains à partir de la future usine d'épuration, jusqu'aux limites ouest de Duvernay, pour les eaux ménagères seulement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-551  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans d'aménagement du fossé Lapinière, des limites ouest de Duvernay jusqu'au tunnel sous le "C.P.R." (sur la terre no: 322) de façon à recevoir convenablement les eaux de surface des bassins nord-ouest de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-552

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans, profils, cahier des charges et estimations pour la construction de collecteurs pour eaux ménagères et eaux de surface, afin de desservir toutes les terres nos : 56 à 83 inclusivement, pour la partie du bassin nord qui s'étend vers le Ruisseau Lapinière, y compris les terres 484 à 487, de leurs limites sud au chemin de fer "C.P.R.", le tout suivant les bassins 1, 2, 3 et 4 du plan no: 170-932 des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-553

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Cité négocie l'achat d'un terrain sur les lots 437, 436, 435, 432 ou 431, d'une dimension d'environ six cents pieds de largeur (est - ouest) et d'une profondeur d'environ 800 pieds (nord - sud) en vue de la construction d'une usine d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-554

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Cité de Dummeray acquière un droit de passage d'une largeur de 100 à 150 pieds du côté nord du fossé Lapinière, à partir de l'usine d'épuration jusqu'à la limite ouest de Dummeray.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-555

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre d'étudier la possibilité d'installer des "package plan" pourvu de desservir certains territoires afin d'activer la construction de maisons domiciliaires durant les travaux de la construction d'une usine d'épuration.

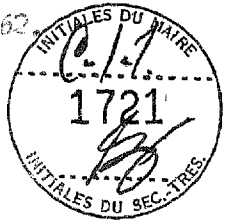
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-556

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de MM. les Echevins Jacques Bourdon, Philémon Gascon ainsi que du directeur des services, M. Claude Lamy, pour rencontrer les propriétaires des terres 435 et 436, en vue de l'achat d'un terrain pour la construction d'une usine d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 526, de la façon suivante :

- 543
- 1<sup>o</sup> élection aux quartiers : 1, 2 et 3, en novembre 1963 pour un terme de trois (3) ans.
  - 2<sup>o</sup> élection à la mairie ainsi qu'aux quartiers : 4, 5 et 6, en novembre 1964 pour un terme de deux (2) ans seulement.
  - 3<sup>o</sup> élection générale : en novembre 1966.

Rés. 62-557 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des affiches intitulées " vitesse 30 milles en avant " soient installées sur le Boul. Lévêque dans Duvernay-est et qu'en conséquence, demande soit faite en ce sens à la Voirie Provinciale.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-558 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le département de police soit avisé de ne pas se servir de moyens non orthodoxes aux fins de faire observer les règlements de la circulation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-559 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un comité, formé de Me Jean Allaire, avocat et Me Rémi Lamarche, notaire, soit nommé afin de récupérer le terrain qui pourrait appartenir à la ville au " Commodore Yatch Club ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-560 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

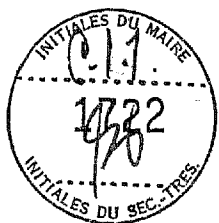
Qu'un comité, formé de Me Jean Allaire, avocat et Me Rémi Lamarche, notaire, soit nommé aux fins d'acquiescer des propriétaires actuels le terrain situé sur le lot : 58-2, au bord de l'eau, tel terrain devant servir comme parc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-561 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, prenne les mesures nécessaires pour manifester les marques de sympathie à la famille de M. Réal Bélec.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 528.

Rés. 62-562

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 528, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section "Duvernay-ouest") et à un emprunt de \$ 89,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 12 septembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 531.

Rés. 62-563

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 531, amendant le règlement no: 342 concernant les taxes d'affaires pour les contracteurs qui travaillent à l'heure, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 532.

Rés. 62-564

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 532, amendant le règlement no: 353 concernant les jeux et spectacles dans la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi, 24 septembre 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence à l'adoption de ce règlement pour la raison qu'aucune consultation avec les différentes représentations d'associations n'a été tenue et qu'aucune demande à l'effet d'amender ce règlement est parvenue au Conseil.

Adopté.





Le Conseil prend connaissance du règlement no: 538.

Rés. 62-565

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 538, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue no: 58-282, Boul. Leblanc (ch. 45 + 15 à 47 + 55), rue: 60-705 et -726 et à un emprunt de \$ 12,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 12 septembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 539.

Rés. 62-566

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Philémon Gascon

Que le règlement no: 539, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue : 58-282, Boul. Leblanc (45 + 15 à 47 + 90), rue : 60-705 et -726 et à un emprunt de \$ 14,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mercredi, 12 septembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-567

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

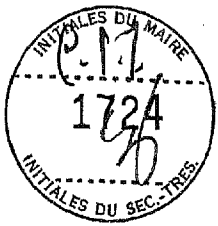
Que des soumissions publiques par voix des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures et système d'éclairage aux règlements suivants :

contrat no: 6	règlement - 528	éclairage
" " 7	" - 538	égouts et aqueduc
" " 8	" - 539	pavage et bordures

telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité, avant 8:00 heures p.m., mardi le 18 septembre 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Session du 4 septembre 1962.

Rés. 62-568

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 11 septembre 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles (Therese)  
Maire

Blusne  
Greffier



Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Troisième séance de l'assemblée régulière du 21 août 1962 tenue le 11 septembre 1962, à 8:45 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle étaient présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Res. 62-569

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay du 27 juin au 24 juillet 1962 fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval soient acceptées.

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit autorisé de faire les changements en conséquence au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Res. 62-570

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la contravention émise par le département de police et portant le numéro : A - 6919, soit annulée suivant l'avis légal de Me Jean Allaire à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme tenue le 10 septembre 1962.

Item - 1 -

Construction sur boulevards

Avis de Motion

54-4 M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de régir la largeur et la profondeur et les marges latérales des constructions à être érigées sur les boulevards, le tout suivant la recommandation de la Commission d'Urbanisme.

Item - 3 -

Lotissement cadastre P - 446

Res. 62-571

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 3 novembre 1961, numéro 7 - C - 1108-1 et montrant les subdivisions du lot : 446-8 à -17 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-572 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'un comité formé de Me Jean Alloire et de l'urbaniste, M. Claude Langlois, soit nommé aux fins d'étudier les mesures à prendre en vue du contrôle du développement domiciliaire dans les zones non desservies par les services d'égoûts et d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

Item - 7 -

Approbation des plans du Centre Médical

Rés. 62-573 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil soit disposé à accepter le plan du Centre Médical lorsque certaines corrections y seront apportées concernant les escaliers extérieurs les sorties de secours ainsi que la marge frontale de recul de 25 pieds. En conséquence, le constructeur est prié de présenter de nouveaux plans.

Adopté à l'unanimité.

Item - 10 -

Lotissement Cadastre 81

Rés. 62-574 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que l'acceptation du plan de subdivision no: 7-C-2199 préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. pour le lot: 81, soit retardée.

M. l'Échevin André Bastien  
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

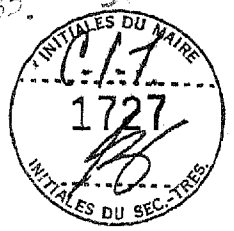
Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 septembre 1962, portant le numéro: 7 - C - 2199 et montrant les subdivisions du lot: 81-64 à -145 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Nicolas-de-Paul, soit accepté.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Échevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec.

Votent pour la proposition principale: MM. les Échevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés. 62-575  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Garscon

Que la Cité se porte acquéreur, en vue de la construction d'une usine d'épuration d'égouts, d'un certain espace de terrain d'environ 480.000 pieds carrés à raison de \$ 0.10 le pied carré, sur les lots : 435 et 436 dans la Cité de Duvernay et réparti comme suit :

lot : 435 propriétaire : M. Adélaïde Guy, 2005 Montée St-François  
environ 300.000 pieds carrés à \$ 0.10 le pied carré, soit \$ 30.000.-

lot : 436 propriétaire : M. Paul Archambault, 2033, Haut St-François  
180.000 pieds carrés à \$ 0.10 le pied carré, soit \$ 18.000.-

Que Me René Samaroche, notaire soit autorisé de préparer les contrats d'achat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer les dits contrats pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-576  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de la Régie d'Épuration des Eaux contenue dans leur lettre du 31 août 1962 soit référée aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre et que ceux-ci soient priés de fournir à la Régie d'Épuration les documents demandés dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Régie des Services Publics concernant l'usine de pompage située sur le Boul. Lévêque.

Rés. 62-577  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la documentation concernant la construction d'une usine de pompage d'aqueduc sur le Boul. Lévêque soit référée à Me Jean Allaire, aviseur légal, et que celui-ci prenne toutes les dispositions nécessaires afin d'en venir à une entente à 50/50 en coopération avec la Ville de St-Vincent-de-Paul, et fasse les présentations à la Régie des Services Publics.

Adopté à l'unanimité.

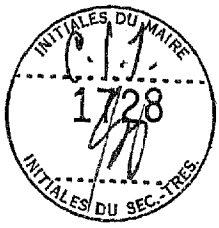
#### Avis de Motion

541 M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la confection d'un plan d'urbanisme dans Duvernay-est et plus particulièrement sur le lot : 333.

Rés. 62-578  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'une rencontre du Conseil avec les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soit organisée afin d'étudier la possibilité de l'installation de "package plan" dans Duvernay-est et Duvernay-nord.

Adopté à l'unanimité.



Session du 11 septembre 1962.

Rés. -  
62-579

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Cité de Duvernay fasse des représentations auprès de M. Jean Drapeau, maire de la Cité de Montréal, en lui offrant l'espace nécessaire pour la tenue de l'exposition mondiale 1967 dans le territoire de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement : 543.

Rés. 62-580

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 543, abrogeant le règlement no: 526, concernant les futures élections du maire et des échevins de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin René David vient en amendement et propose que le règlement no: 526 demeure tel quel et donne ses raisons en conséquence.

Suite de secondeurs, la proposition d'amendement est rejetée.

M. l'Échevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à l'adoption du règlement no: 543.

Adopté.

Rés. 62-581

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

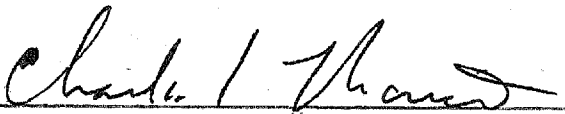
Que l'assemblée soit levée.

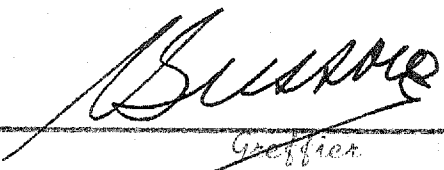
Adopté à l'unanimité.

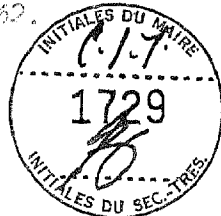
Après la levée de l'assemblée, M. l'Échevin Philémon Gascon fait savoir au greffier qu'il a lui aussi enregistré sa dissidence à l'adoption du règlement no: 543.

Le greffier fait savoir à M. l'Échevin Philémon Gascon que malheureusement il n'a pas entendu ni compris les paroles de celui-ci enregistrant sa dissidence, et qu'en conséquence il ne l'a pas inscrite au procès-verbal.

Le greffier fait rapport à M. le Maire Charles E. Thérien de cet incident et celui-ci suggère que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour clarifier la situation.

  
Maire

  
Greffier



Province de Québec  
Cité de Duvernay.

Séance spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 14 septembre 1962, à 7:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Le greffier, le directeur des services sont aussi présents.

Rés. 62-582

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que la résolution no: 62-580 adoptant le règlement no: 543 concernant les futures élections du maire et des échevins de la Cité de Duvernay, soit rescindée dans son entier et que ledit règlement 543 soit déclaré nul et non avenu.


Adopté à l'unanimité.


Rés. 62-583

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier



Session du 18 septembre 1962.

Province de Québec  
Cité de Duvernay.

Séance régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 18 septembre 1962, à 8:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier ainsi que le directeur des services sont aussi présents.

Rés. 62-584

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les minutes de la séance régulière du 21 août 1962 et des séances d'ajournement des 4 et 11 septembre 1962 ainsi que de la séance spéciale du 14 septembre 1962, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-585

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 231,518.71 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 septembre 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$ 138,720.00
Fonds capital :	92,798.71

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-586

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos : 538 et 539.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-587

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que de nouvelles soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no: 538, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 2 octobre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Que les chèques de dépôt-soumission fournis par "G. Maher Const. Ltée." "Lakeshore Const. Inc." et "Louisbourg Const. Ltée." pour les soumissions ouvertes ce jour pour l'exécution des travaux prévus au règlement no: 538, leur soient retournés.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-588

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité formé de M. Claude Lamy, directeur des services et de M. Phil Malo, ing. p. soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux soumissions pour l'exécution de travaux prévus au règlement no: 539.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 528, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Cité de Duvernay (section "Duvernay-ouest") et à un emprunt de \$ 89,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi, 12 septembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 528.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David  
Président

  
Greffier

Rés. 62-589

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 528, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

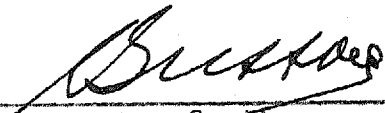
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 538, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue no: 58-282, Boul. Leblanc (ch. 45 + 15 à 47 + 55), rue : 60-705 et -726 et à un emprunt de \$ 12,000.- pour ces fins.

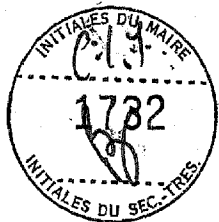
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 12 septembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 538.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) André Bastien  
Président

  
Greffier



Proposé par M. Philémon Grison  
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 538, présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 539, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue : 58-282, Boul. Lablanc (ch. 45 + 15 à 47 + 90), rue : 60-705 et -726 et à un emprunt de \$ 14,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 12 septembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 539.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault  
Président

*R. G. Brisson*  
Greffier

Rés. 62-590

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 539, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-591

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de garantie-exécution déposés par " Pavage Noroit Limitée et Léo Tremblay Transport Inc. " pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos : 516, 520 et 522, leur soient remis ; tels chèques étant remplacés par des bons de garantie-exécution fournis par " The Canadian Surety Company " et portant le numéro : 908001 quant aux règlements : 516 et 520 et le numéro : 908000 quant au règlement no: 522, tels bons de garantie ayant été déposés entre les mains de la Cité, le 18 septembre 1962.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 62-592

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 10,047.50, fournie par "South Shore Construction Inc." en date du 18 septembre 1962, pour la confection de pavage et bordures prévue au règlement no: 539, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-593

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les chèques de dépôt-soumission soient retournés aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-594

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les règlements nos : 458, 463, 464, 465, 467, 473, 474, 482, 484, 487, 488, 501, 502 et 509 de la Cité de Duvernay soient et soient amendés en remplaçant l'article - 11 - par le suivant :

" 11.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation "

Le tableau d'amortissement du règlement no: 463 est remplacé par le suivant :

1-	\$ 1,300.-	11-	\$ 3,650.-	21-	\$ 4,500.-
2-	1,300.-	12-	3,650.-	22-	4,500.-
3-	1,200.-	13-	3,650.-	23-	4,500.-
4-	1,500.-	14-	3,700.-	24-	4,500.-
5-	1,500.-	15-	3,300.-	25-	4,500.-
6-	1,900.-	16-	4,200.-	26-	4,500.-
7-	1,900.-	17-	4,200.-	27-	4,500.-
8-	2,050.-	18-	3,900.-	28-	4,500.-
9-	1,950.-	19-	3,900.-	29-	4,500.-
10-	2,150.-	20-	4,100.-	30-	4,500.-

Adopté à l'unanimité.

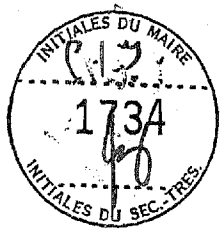
Rés. 62-595

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les obligations à être émises en vertu des règlements nos : 458, 463, 464, 465, 467, 473, 474, 476, 482, 484, 487, 488, 501, 502 et 509 de la Cité de Duvernay porteront la date du 1er novembre 1962.

Les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er mai et 1er novembre de chaque année ; le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite Banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-596

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à relever les titres au Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval concernant l'ancien chemin public non cadastré situé entre les lots : 331 et 332 de la Paroisse St-Vincent-de-Paul et ayant accès à la route no: 18 ( Montée Masson ), et faire rapport au Conseil en conséquence, dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-597

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le directeur des services, M. Claude Lamy, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de fournir aux ingénieurs, notaires, etc... les documents nécessaires en vue de l'ouverture du bassin nord-ouest et la construction d'une usine d'épuration avec collecteur d'égouts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-598

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les plans fournis par " Bruno Rodrigue Construction " pour la construction d'une Clinique Médicale, angle des rues Hocquart et Montrose, soient acceptés et que les matériaux devant servir à la construction d'un mur-écran soient acceptés par l'inspecteur des bâtisses avant son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-599

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 septembre 1962, no: 7 - C - 2199 et montrant les subdivisions du lot : 81-64 à -144 inclusivement du Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-600

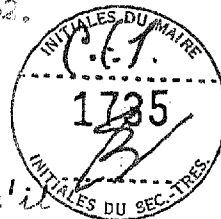
Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 septembre 1962, sous la description suivante :

rues : 81-64 et 81-116

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;



Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 4 septembre 1962 et décrite comme suit audit plan :

rues : 81-64 et 81-116

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-601  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. l'Échevin Philémon Gascon soit nommé pro-maire de la Cité de Duvernay pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-602  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un vote de félicitations soit adressé à M. l'Échevin Gérard Archambault pour services rendus durant son récent terme de pro-maire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de " La Ligue des Propriétaires de la Ville de Duvernay - Secteur Hauterive " concernant le règlement no: 526.

Rés. 62-603  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accuse réception et verse aux Archives la lettre de la " Ligue des Propriétaires de la Ville de Duvernay - Secteur Hauterive " concernant le règlement no: 526 et soumise à la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

545

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no: 526, concernant l'élection du maire et des échevins de la Cité de Duvernay.

Avis de Motion

546

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'un garage municipal.



Rés. -  
62-604

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que les services de M. Jean-Luc Poulin, architecte, 590 rue Du Verger à Duvernay, soient retenus afin d'étudier en collaboration avec les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, la construction d'un garage municipal de la façon la plus économique (genre Quonset) et à être situé sur le terrain de la future usine d'épuration d'égouts.

M. l'Échevin André Bastien  
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Vient en amendement et propose :

Qu'un comité soit formé afin d'étudier la possibilité de la construction d'un garage municipal.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-605

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Cité de Duvernay fasse les démarches nécessaires auprès du Ministère de la Voirie et du député du Comté de Laval, Me J.-Noel Lavoie, afin de rendre la Montée Monette propre à la circulation dans toute son étendue.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-606

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de la Cité de Duvernay fasse les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Agriculture - section du drainage - ainsi que Me J.-Noel Lavoie, député du Comté de Laval, aux fins de creuser et drainer le cours d'eau Lapinière dans Duvernay-ouest.

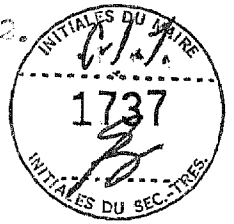
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-607

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à rencontrer les ingénieurs de la Ville St-François concernant l'écoulement du fossé situé en bordure du lot : 361.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 542.

Rés. 62-608

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 542, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc et de raccordements d'égouts sur la rue Notre-Dame de Fatima (du Boul. de la Concorde à la rue Vanier) et à un emprunt de \$ 20,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 25 septembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-609

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'aqueduc et raccordements d'égouts prévus au règlement no: 542 (contrat no: 9), telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m. mardi le 2 octobre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-610

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la séance soit ajournée au mardi, 2 octobre 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

*Charles / Thériault*

Maire

*R. Brisson*

Greffier



Province de Québec  
Cité de Duvernay.

Deuxième séance de l'assemblée régulière du 18 septembre 1962, tenue le 2 octobre 1962, à 8:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-611

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente d'obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-612

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'offre faite par le syndicat composé de :

Bélanger Inc.	Crédit Québec Inc.
Durocher, Rodrigue & Cie Ltée.	Laurent & Veillet Inc.
Florido Matteau Inc.	Morgan, Ostigny & Hudon Ltée
Placements Kennebec Inc.	W.C. Pitfield & Co. Ltd.
Société de Placements Ltée.	La Banque Provinciale du Canada

pour l'achat de \$ 673,500.- d'obligations de la Cité de Duvernay, datées du 1er novembre 1962 au prix de - quatre-vingt-seize et quatre-vingt-onze centièmes pour cent ( 96.91% ) et que la Cité de Duvernay émettra comme suit :

\$ 673,500.- 6% - 1er novembre 1963 à 1972 inclusivement dont \$ 505,000.- en 1972

telle émission étant faite en vertu des règlements nos : 458, 463, 464, 465, 467, 473, 474, 476, 482, 484, 487, 488, 501, 502, 509, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de La Banque Provinciale du Canada en date du 2 octobre 1962.

Adopté à l'unanimité.

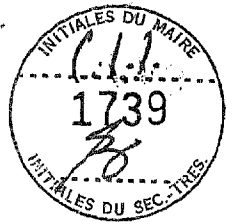
Rés. 62-613

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-garantie de soumission pour l'achat d'obligations soient remis à La Banque Canadienne Nationale ainsi qu'à L.G. Beaubien & Cie Ltée., ces soumissionnaires n'ayant pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-614

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débetures et à les faire imprimer chez "Yvon Boulanger Ltée." et à faire toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai. Toutefois il ne sera pas requis de la maison "Yvon Boulanger Ltée." un système de contrôle pour coupons d'intérêts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-615

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que, pour l'emprunt total de \$ 673,500.- autorisé par les règlements nos : 458, 463, 464, 465, 467, 473, 474, 476, 482, 484, 487, 488, 501, 502, 509, les obligations soient émises pour un terme plus court que les termes prévus dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans au lieu du terme de vingt ans pour les règlements nos : 458, 464, 465, 467, 474, 476, 482, 484, 487, 488, 501, 502 et 509 et pour un terme de dix ans au lieu du terme de trente ans pour les règlements nos : 463 et 473, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-616

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de travaux prévus aux règlements nos : 528, 538 et 542.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-617

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité formé de M. André Robillard, ing.p. et M. Jacques Boutin, évaluateur soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-618

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés au montant de \$ 8,488.- fournis par La Cité de Pont-Viau pour la construction d'un système d'égouts sur la rue Notre-Dame de Gatima, au nord du Boul. de la Concorde, soient acceptés ; le tout suivant entente intervenue entre la Cité de Pont-Viau et la Cité de Duvernay à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la préparation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égouts sur la rue Notre-Dame de Gatima, au nord du Boul. de la Concorde, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés fournis par la Cité de Pont-Viau à cet effet et après entente entre les concernés.

547



Rés. -  
62-619

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés, au montant de \$ 13,300.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 25 septembre 1962 pour l'exécution de travaux d'égouts sur la rue Santerne ainsi que sur le Boulevard no: 1, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de soumettre pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-620

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés, au montant de \$ 3,950.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 25 septembre 1962 pour l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue Santerne ainsi que sur le Boulevard no: 1, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de soumettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-621

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés, au montant de \$ 10,210.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 25 septembre 1962 pour l'exécution de travaux de pavage & bordures sur la rue Santerne ainsi que sur le Boulevard no: 1, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

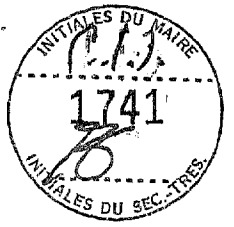
548

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Santerne et Boulevard no: 1 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

#### Avis de Motion

549

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction de pavage et bordures sur la rue Santerne ainsi que sur le Boulevard no: 1 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Le Conseil prend connaissance d'un rapport de M. J. Antonio Lalonde, ing.p. en date du 11 septembre 1962 concernant la construction d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau de 20" de diamètre dans la Cité de Pont-Diau.

- Le Conseil accepte le rapport et le verse au dossier.

Avis de Motion

550

M. l'Échevin Charlemaigne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zonage "industrie légère" une partie du lot no: 349.

Rés. 62-622

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Cité de Duvernay achète de "Duvernay Development Corporation" une corporation dûment constituée, des lisières de terrain devant servir de rues connues et désignées comme étant composées des lots : 80-3, -25, -27, -33, -38, -43, -48, -53, -58 et -63 & 79-1, -30, -35, -41, -45, -50, -55 et -62 du Cadastre de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, pour et en considération de la somme de un dollar ( \$ 1.00 ) ;

Que Son Honneur le Maire Charles E. Thérien et Rosaire G. Brisson, le Greffier, soient et demeurent autorisés à signer l'acte de vente préparé par Me Edgar Lefebvre, notaire, soumis à l'assemblée et approuvé, et à exécuter pour et au nom de la Cité ledit acte de vente, pour donner suite à ce qui précède, le tout sujet à tous autres termes, charges et conditions, déclarations et stipulations contenus audit acte de vente et à tous autres termes, conditions et stipulations que les dits représentants pourront juger nécessaires ou utiles dans l'exécution des pouvoirs qui leur sont conférés par les présentes et l'exécution dudit acte de vente par les surdits représentants sera la preuve concluante que cet acte est celui autorisé par la présente résolution ; la Cité ratifiant et confirmant comme elle s'engage à ratifier et confirmer, sur demande, tout ce que ses représentants surdits pourront faire ou faire faire en vertu des présentes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-623

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le publiciste de la Cité installe et tienne à date un système de récupération pour toute publicité ou information quelconque concernant la Cité de Duvernay.

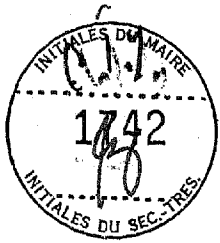
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-624

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil accepte le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme de la Cité tenue le 1er octobre 1962 et verse celui-ci au dossier.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-625

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay du 25 juillet au 31 août 1962, fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval soient acceptées;

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire des changements en conséquence au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-626

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques par voix des journaux soient demandées pour le déneigement des rues, chemins et trottoirs de la Cité, durant la période d'hiver 1962-63; telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 16 octobre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-627

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la contravention portant le numéro: D 382 émise par le Service de la Police soit annulée pour cause de décès de l'inculpé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-628

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Quedemande soit respectueusement faite aux autorités de la Commission Hydroélectrique de Québec aux fins de fournir aux autorités policières de la Cité de Duvernay les changements d'adresses des abonnés de ladite Commission, aux fins de faciliter le travail de la livraison des sommations et des mandats d'arrestations émis par ladite Cité.

Adopté à l'unanimité.

Le comité formé de M. André Robillard, i.n.a.p. et M. Jacques Boutin, évaluateur fait rapport au Conseil que les extensions aux soumissions pour les règlements nos: 528, 538 et 542 sont conformes.

Rés. 62-629

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission, au montant de \$ 55 339,00, fournie par "E. R. Chagnon & Fils Ltée." en date du 2 octobre 1962, pour la fourniture et la pose d'un réseau d'éclairage sur diverses rues prévues au règlement no: 528, soit acceptée, sous réserve toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation. Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-630

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 11,054.00, fournie par "Civil Construction Inc." en date du 2 octobre 1962 pour la construction d'égouts et d'aqueduc prévue au règlement no: 538, soit acceptée; sujette toutefois à l'approbation du dit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-631

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 14,815.90, fournie par "Civil Construction Inc." en date du 2 octobre 1962 pour la construction d'aqueduc prévue au règlement no: 542, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-632

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

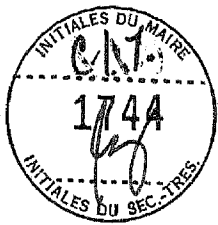
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-633

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Cité fasse le raccordement pour services d'égouts et d'aqueduc de la rue Limoges à la "station B.A." au Boul. Lafayette sur le lot: 324, aux conditions intervenues entre les concernés et le directeur des services de la Cité, le tout tel que mentionné dans la correspondance à cet effet.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 532, amendant le règlement no: 353, concernant les jeux et spectacles dans la Cité de Duvernay.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 24 septembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7:10 heures à 8:10 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Scouarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no: 532.

Un que plus de six (6) électeurs-proprétaires se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président de l'assemblée fixe le référendum au 26 octobre 1962 de 9:00 heures a.m. à 7:00 heures p.m.

(signé) Charlemagne Le Scouarnec

Président

Greffier

Rés. 62-634

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Du'à la suite de l'opposition de plus de six (6) électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 532, le Conseil décide de n'y pas donner suite et en conséquence, le règlement no: 532 est annulé dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

551

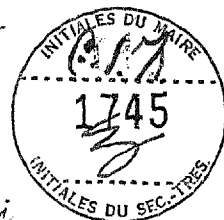
M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de réglementer les jeux et spectacles dans la Cité.

M. l'Echevin René David demande que le greffier écrive à la Chambre de Commerce de Duvernay et aux différentes Lignes de Propriétaires aux fins d'avoir leurs suggestions concernant les jeux et spectacles dans la Cité.

Procès - Verbal

Procès-Verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 542, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc et de raccordement d'égouts sur la rue Notre-Dame de Gatima (du Boul. de la Concorde à la rue Vanier) et à un emprunt de \$ 20,500.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi 25 septembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 542.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David  
Président

*[Signature]*  
Greffier

Rés. 62-635

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 542, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance suivante :

- a) Lettre de M. le Maire de Montréal, Jean Drapeau, concernant l'exposition internationale.
- b) Lettre de " La Mont-Royal Compagnie d'Assurances Générales " offrant ses remerciements à notre service de police.
- c) Lettre du Comité du " Carnaval de Duvernay ".

Rés. 62-636

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil endosse le " Carnaval d'Hiver 1963 " aux mêmes conditions et stipulations que lors du " Carnaval d'Hiver " tenu en 1962.

Adopté à l'unanimité.

- d) Lettre du " Ministère de la Voirie " concernant la Montée Monette.

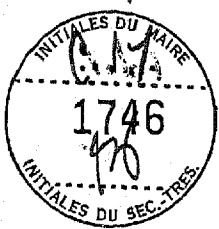
Rés. 62-637-

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé à relever les titres de la Montée Monette au Bureau d'Enregistrement afin de la localiser définitivement.

Adopté à l'unanimité.

- e) Lettre du Ministère de la Voirie concernant les affiches de " vitesse - 30 milles en avant - ".
- Le Conseil remercie le Ministère de la Voirie de sa promptitude en l'occurrence.



- f) Lettre de "L'Union des Familles de Duvernay" concernant les loisirs durant la période de l'été 1962.
- Le Conseil accepte les remerciements.
- g) Lettre de "Yorktown Building Corp." concernant la construction sur le lot : 60 dans le nouveau bassin.
- Le Conseil fait savoir que cette demande sera mise à l'étude lors d'un comité plénier du Conseil.

Rés. 62-638

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des démarches soient entreprises auprès de Me J.-Noël Lavoie, député du Comté de Laval ainsi qu'au Ministère de la Voirie Provinciale demandant que le Rang Haut St-François ainsi que la Montée St-François soient entretenus par la Voirie Provinciale durant la période d'hiver.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-639

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à l'avenir lors d'une demande de soumissions pour travaux d'égouts et d'aqueduc les ingénieurs soient avisés de ne pas inclure les tuyaux dans leurs demande de soumissions, ceux-ci devant être achetés par la Cité et fournis aux entrepreneurs.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-640

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que notre département de voirie fasse les travaux nécessaires en vue du détournement du fossé de la rue Meunier, tel travail devant être exécuté sous la surveillance des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre. Ces travaux seront exécutés en vue de la fermeture définitive du fossé à l'arrière de la rue Meunier.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre en date du 5 septembre 1962, de M. D.H. W. Henry, directeur des enquêtes et recherches sur les conditions et celle-ci est versée au dossier.

- h) Lettre de "La Ligue des Propriétaires de Duvernay (section Duvernay-est)" concernant le règlement no: 318.
- Le Conseil fait savoir que dès réception du rapport des ingénieurs concernant le règlement no: 318, celui-ci sera remis à la Ligue concernée.
- i) Lettre de "La Ligue des Propriétaires de Duvernay (section Duvernay-est)" concernant l'existence d'une usine sur un terrain zoné "non industriel".
- Le Conseil fait savoir que cette anomalie sera corrigée prochainement par règlement.





j) Lettre de "Le Ligue des Propriétaires de Duvernay (section Duvernay-est) concernant les élections dans la Cité.

- Le Conseil fait savoir qu'un règlement sera adopté en conséquence.

Rés. 62-641  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de certaines plaintes reçues concernant l'égouttement des terrains, un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire concernant les dispositions à prendre à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-642  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil fasse les démarches nécessaires auprès de La Régie des Alcools de la Province de Québec, du président de la Régie, et de Me J.-Noel Lavoie, député du Comté de Laval, aux fins d'obtenir un magasin de la Commission des Liqueurs dans les limites de notre Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-643  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire concernant les abris temporaires érigés dans la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-644  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Qu'une demande d'entrevue soit respectueusement adressée à l'Honorable Donald Fleming, ministre de la Justice, concernant l'enquête sur la coalition, actuellement en cours.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 545.

Rés. 62-645  
Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 545, abrogeant le règlement no: 526, concernant les futures élections de maire et des échevins de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

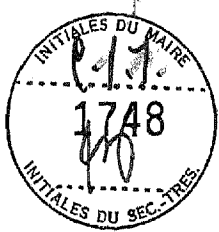
Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

M. l'Échevin René David vient en amendement et propose :

Que le règlement no: 526 demeure tel quel.

Faute de secondes, la proposition d'amendement est rejetée.

En conséquence, M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence à l'adoption du règlement no: 545, avec l'explication suivante :



Session du 2 octobre 1962.

" Du qu'une enquête a été instituée et est actuellement en cours sur l'octroi des contrats dans la Cité et que ces événements sont survenus durant la présente administration, il serait plus équitable pour la population que les élections générales soient tenues en 1963 "

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 534.

Rés. 62-646

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no: 534, amendant le règlement de zonage no: 353 et établissant les secteurs de votation dans les quartiers électoraux : 4 et 6 pour fins de votation au zonage, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le lundi 22 octobre 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 530.

Rés. 62-647

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 530, établissant un système d'identification pour fins de votation aux élections municipales de la Cité de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Scouarnec enregistrent leur dissidence quant à la partie de l'article - 3 - (b) à savoir :

" Lors d'une élection, la date ultime pour l'émission des cartes d'identité est fixée à la dixième journée avant la date de la mise en nomination des candidats pour l'élection en cours. "

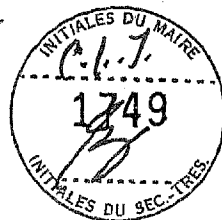
Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 525.

Rés. 62-648

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que copie du règlement no: 525, visant à la protection des arbres et réglementant la plantation de haies et l'érection de clôtures dans les limites de la Cité de Duvernay, soit envoyée aux différentes associations de la Cité pour commentaires et suggestions.



M. l'Échevin Gérard Archambault  
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

Que le Conseil étudie le règlement no: 525 avant de le faire parvenir aux différentes associations de la Cité.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

De égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-649

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Thérien  
Maire

[Signature]  
Greffier



Session du 16 octobre 1962.

Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 16 octobre 1962, à 8:40 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-650

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de la séance régulière du 18 septembre 1962 ainsi que de la séance d'ajournement du 2 octobre 1962, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-651

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 97,111.32 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 16 octobre 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$ 88,963.53
Fonds capital :	8,147.79

Adopté à l'unanimité.

Un qu'il n'y a que deux soumissionnaires pour le déneigement 1962-63 ;

En conséquence :

Rés. 62-652

Il est proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que de nouvelles soumissions publiques soient demandées par la voie des journaux pour le déneigement de la Cité de Duvernay pour les années 1962 et 1963, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier avant 8:00 heures p.m. le 30 octobre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

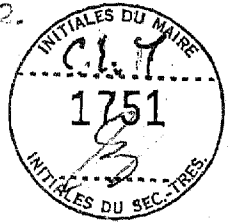
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-653

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'ordonnance de la Régie des Services Publics désignée sous le numéro : 6630, concernant la répartition du coût de construction et des frais d'entretien entre la Cité de Duvernay et la Ville de St-Vincent-de-Paul, pour l'usine de pompage d'aqueduc située angle Boul. Lévesque et J.J. Joubert, dans la Cité de Duvernay, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-654

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'offre des frères Ovide et François Chartrand d'un droit de servitude aux fins de canaliser le fossé qui passe à l'arrière des rues Meunier et Des Cèdres soit acceptée ;

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un acte de servitude en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

#### Avis de Motion

552 M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zoner " parc " les lots : 60-530, 61-226 et -227.

Rés. 62-655

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que la Cité de Duvernay se porte acquéreur de " Kindersty Corporation " pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations, un certain espace de terrain d'environ 60,301 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, situé sur le lot : partie 354 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, le tout tel que désigné dans une description technique préparée par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 3 juillet 1961 et portant le numéro : C. 1495, ledit espace de terrain est cédé à la Cité de Duvernay pour fins de parc et terrains de jeux ;

Qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

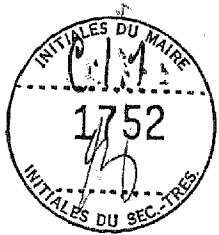
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-656

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Jean-Luc Poulin soit autorisé à préparer des plans, devis et estimés pour la construction de deux chalets (Centre Communautaire et Parc St-Victor) et qu'un comité, formé de M. l'Échevin Gérard Archambault, M. Denis Trudeau et M. Claude Lamy, soit nommé aux fins de rencontrer M. Poulin à cet effet.

Adopté à l'unanimité.



Proclamation

Attendu que des milliers de Canadiens ont donné leur vie pour défendre notre pays et le monde démocratique au cours des deux Guerres Mondiales ;

Et attendu que le souvenir de leurs services et leurs sacrifices est une source d'inspiration pour tous les citoyens, au moment où notre peuple envisage de nouvelles difficultés et de nouveaux dangers ;

Et attendu que leur souvenir est toujours revivé par le coquelicot commémoratif, que nous portons chaque année en leur honneur et en l'honneur de tous les autres Canadiens qui sont morts au service de la patrie ;

Donc je, Charles E. Thérien, maire de la Cité de Duvernay, par les présentes proclame samedi, le 10 novembre 1962, jour du coquelicot dans la Cité de Duvernay et recommande à tous les citoyens d'observer ce jour en portant le coquelicot commémoratif de la Légion Canadienne Royale.

Signée à Duvernay, ce 16e jour d'octobre mil neuf cent soixante-et-deux.

Charles E. Thérien

Avis de Motion

553

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement de zonage no: 353 (plan no: 3), de l'extrémité ouest du lot : 348 à partie 356 et du Boul. Lévesque au Boulevard Lafayette, tel que déjà prévu en partie au règlement no: 527.

Rés. 62-657

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre d'étudier la possibilité de l'installation d'un système d'aqueduc pour desservir le Boul. St-Elzéar et les Rangs Haut et Bas St-François.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-658

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un comité, formé de M. l'Échevin Philémon Gascon et de M. Denis Trudeau, M. l'Échevin Gérard Archambault, soit nommé aux fins de choisir et d'acquiescer un certain espace de terrain dans Duvernay-nord pour parc et terrains de jeux.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 548.

Rés. 62-659

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 548, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Sauterne ( 79-41 & 80-43 ) et le Boulevard no: 1 ( 79-62 & 80-63 ) et à un emprunt de \$ 17,200.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 23 octobre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 549.

Rés. 62-660

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 549, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue Sauterne ( 79-41 & 80-43 ) et le Boulevard no: 1 ( 79-62 & 80-63 ) et à un emprunt de \$ 10,200.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le mardi, 23 octobre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-661

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite à la Compagnie de Transport Provincial d'étudier la possibilité d'émettre des passes pour écoliers devant se servir de leur système de transport et par la même occasion, reconsidérer les taux actuellement en vigueur pour les écoliers.

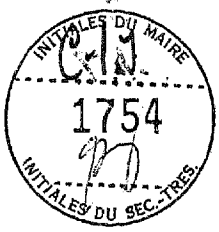
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-662

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que de nouvelles démarches soient entreprises auprès des Villes de St-Vincent-de-Paul, Pont-Viau, Laval des Rapides et Chomedey, en vue de l'installation d'un système de transport en commun dans l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-663

Proposé par M. Philémon Goscon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Ministère de la Voirie Provinciale soit autorisé à fermer le fossé en bordure sud du Boul. Lévesque, des lots 356 à 361, dans Duvernay-est, ceci aux fins d'élargir la route.


Adopté à l'unanimité.

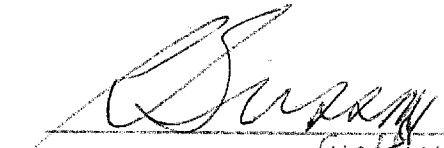
Rés. 62-664

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au mardi, 30 octobre 1962, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier





Province de Québec  
Cité de Duvernay.

Deuxième séance de l'assemblée régulière du 16 octobre 1962, tenue le 30 octobre 1962, à 8:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Rés. 62-665 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le déneigement des rues de la Cité durant l'hiver 1962-63.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-666 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 25.310.00, fournie par " Labelle & Frères " 1626, Boul. Ste-Rose (Laval ouest), en date du 30 octobre 1962, pour le déneigement des rues et trottoirs de la section " Duvernay-ouest " durant la saison d'hiver 1962-63, soit acceptée.

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy ainsi que du Comité de la Voirie, soit nommé aux fins de vérifier la machinerie dudit entrepreneur.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-667 Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la soumission, au montant de \$ 3,576.00, fournie par " Beaver Asphalt Paving Co. Ltd. " en date du 16 octobre 1962 pour le déneigement des rues dans le secteur " Duvernay-est " durant la saison d'hiver 1962-63, soit acceptée.

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy ainsi que du Comité de la Voirie, soit nommé aux fins de vérifier la machinerie dudit contracteur.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

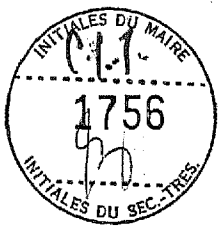
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-668 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 500.00 le mille, fournie par M. D. Godard, en date du 16 octobre 1962, pour le déneigement de Duvernay-nord durant la saison d'hiver 1962-63, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-  
62-669

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission pour le déneigement 1962-63 soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-670

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay, du 1er au 30 septembre 1962, fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que M. Jacques Boutin, évaluateur, soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-671

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la résolution portant le numéro : 62-663 soit rescindée dans son entier et remplacée par la suivante :

" Que le Ministère de la Voirie soit autorisé à fermer le fossé en bordure sud du Boulevard Lévesque, vis-à-vis les lots 358 à 361 dans la Cité de Duvernay, ceci aux fins d'élargir la route 38.

Il est entendu que le Ministère de la Voirie ne sera pas tenu responsable des dommages ou prétendus dommages que pourraient réclamer les propriétaires riverains ou avoisinants les lots mentionnés, dommages qui pourraient être causés par l'eau provenant du Boulevard Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-672

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir faire une étude de coûts et préparer des estimés pour services d'égouts ( package plan ) et une conduite d'adduction d'eau sur les lots extrême nord : 332, 333 et 334, dans Duvernay-est, en vue de la construction d'une école secondaire régionale dans ce secteur et faire rapport au Conseil dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-673

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que l'avis légal de Me Jean Allaire, en date du 26 octobre 1962, concernant les réclamations de M. Charles-Edouard Gravel, ing.p. soit incorporé aux minutes.

Adopté à l'unanimité.



" Avis Légal "

Montréal, ce 26 octobre 1962.

Monsieur le Maire et  
Messieurs les Conseillers,  
Ville de Duvernay, P.Q.

RE: Chs. E. Gravel vs  
Ville de Duvernay.

Messieurs,

Je vous adresse le présent avis légal pour faire suite au désir exprimé d'avoir ledit avis par écrit.

On m'a confié au printemps 1962, entre autres mandats, celui de régler la réclamation de M. Gravel au montant de \$ 111,000.00 et d'étudier aussi la réclamation de Me Rémi Lussier qui fait l'objet d'un avis légal séparé.

Donc, au printemps 1962, j'ai écrit à Me Masson pour lui demander un rendez-vous en présence de M. Gravel et des autorités de la Ville.

Je n'ai reçu réponse à cette lettre qu'à l'automne 1962 et finalement rendez-vous fut fixé pour le vendredi 19 octobre 1962 au bureau de Me Masson.

Comme vous êtes déjà au courant, la discussion se fit à l'exclusion des avocats entre M. Gravel, M. le Maire, M. Claude Lamy et M. Rosaire Brisson.

En plus du compte de \$ 111,000.00, M. Gravel apprit là et alors qu'un autre compte de \$ 868,000.00 arriverait et qu'il se devait de prendre lesdites procédures en recouvrement du compte d'ici le 6 novembre 1962, date de prescription de son action contre la Ville.

La discussion fut donc orientée à ce moment, comme il vous a été rapporté, en vue de régler s'il y avait lieu les deux réclamations en bloc.

A la suite de cette réunion au bureau de Me Masson et également de leur rencontre officieuse avec M. Gravel avec tous les membres du Conseil le mercredi 24 octobre 1962, le Conseil en est arrivé à la décision de régler pour une somme d'environ \$ 126,000.00 répartie sur trois ans.

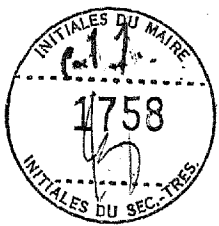
En tant qu'aviseur légal de la Cité de Duvernay, je ne peux que donner mon approbation à ce règlement et pour les raisons suivantes.

D'après la première réclamation, il avait été établi, chiffres à l'appui, qu'il y avait du travail à faire pour au moins \$ 90,000.00, et ce à la suite de résolutions antérieurement faites.

Quant à la somme de \$ 868,000.00 qui me paraît fantastique, je dois cependant avouer qu'elles ont été faites à la suite de deux résolutions explicites du Conseil de Ville de Duvernay il y a plusieurs années.

Le seul point sur lequel ladite résolution pourrait être attaquée est sur le suivant :

Les administrateurs de ce temps n'ont-ils pas outrepassé leur pouvoir. Les pouvoirs des administrateurs de toute ville sont de bien administrer la chose publique non seulement pour le présent, mais également pour le futur.



Session du 30 octobre 1962.

Je doute fort qu'un juge en vienne à la conclusion que les dites résolutions sont absolument illégales.

Je crois que peut-être il y aurait réduction du montant à ce moment, mais je ne crois pas que lesdites résolutions puissent être annulées.

Sans connaître tous les chiffres des dommages qui auraient pu être causés par le manque de surveillance de M. Gravel dans les travaux qu'il a déjà eus pour la Ville de Duvernay, je suis persuadé que ce montant n'est pas suffisant pour faire renvoyer l'action éventuelle de M. Gravel pour ses honoraires.

A toutes fins pratiques, je suis convaincu qu'il y a lieu d'agir comme suit :

- 1.- Régler les deux réclamations d'un seul coup avec renonciation de la part de M. Gravel à tous autres recours et obtention d'un reçu final à cet effet ;
- 2.- Obtention de tous les plans à exécuter par M. Gravel et qui pourraient servir éventuellement à nos ingénieurs ;
- 3.- Le montant mentionné au Conseil l'autre jour me semble un montant raisonnable dans les circonstances ;

Je souligne en terminant que l'avis que je donne est un avis légal donné par l'avocat et que l'individu ne donnerait peut-être pas en tant qu'individu.

Il s'agit de régler un problème pratique où les chances de succès au cas de contestation sont plutôt minces et il s'agit d'éviter le plus de dépenses possibles à la Cité dans les circonstances.

Le tout respectueusement soumis,

( signé ) Jean Allaire  
Jean Allaire, avocat  
de la Cité de Duvernay.

JA/AG.

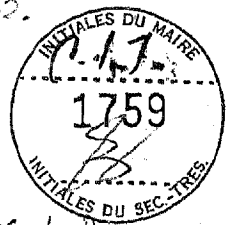
Considérant qu'une réclamation au montant de \$ 111,791.98 inscrite par M. Charles-Edouard Gravel, inq.p. contre la Cité de Duvernay est actuellement pendante à la Cour Supérieure, district de Montréal ;

Considérant qu'une autre réclamation au montant de \$ 868,920.94 devant se prescrire le 6 novembre 1962 est faite par M. Charles Edouard Gravel, contre la Cité de Duvernay pour exécution de plans autorisée par les résolutions : 55-426 et 57-239 ;

Considérant qu'il y aurait lieu pour les parties de prendre entente au sujet de ces réclamations aux fins d'éviter des frais supplémentaires ;

Considérant qu'en fait une entente est intervenue entre les parties concernant les réclamations ci-haut mentionnées ;

En conséquence :



Rés. 62-674

Il est proposé par M. l'Échevin Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. l'Échevin René David

Qu'à la suite d'une rencontre entre le Conseil de la Cité de Duvernay et M. Charles Edouard Gravel, ing. p., au sujet d'une réclamation au montant de \$ 111,791.98 actuellement pendante en Cour Supérieure du District de Montréal et d'une autre réclamation au montant de \$ 868,920.94 devant se prescrire le 6 novembre 1962, les parties ont convenu de l'entente ci-après décrite pour le règlement final et définitif des réclamations ci-haut mentionnées, à savoir :

- a) La Cité de Duvernay paiera à M. Charles Edouard Gravel, ing. p. un montant de \$ 126,761.39 intérêts compris à date, frais d'avocat en plus, payable de la façon suivante :
 

\$ 46,761.39	comptant
40,000.00	le 31 octobre 1963, plus les intérêts courus à 5%
40,000.00	le 31 octobre 1964, plus les intérêts courus à 5%
- b) M. Charles Edouard Gravel, ing. p. convient d'abandonner tous ses droits et recours contre la Cité de Duvernay en ce qui concerne sa réclamation au montant de \$ 868,920.94.
- c) M. Charles Edouard Gravel, ing. p. convient de remettre à la Cité de Duvernay tous les plans qu'il détient actuellement.
- d) La présente convention fait foi de transaction générale et sera sans recours ni de part et d'autre.
- e) Me Jean Allaire, conseiller juridique de la Cité de Duvernay, est autorisé à préparer un acte en conséquence et M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson sont, par les présentes, autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-675

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Qu'un comité formé de M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Claude Lamy soit nommé aux fins de rencontrer les représentants de "Continental Housing Corp." concernant leurs deux réclamations actuellement pendantes.

M. l'Échevin André Bastien  
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon  
Vient en amendement et propose :

Qu'un comité formé de M. le Maire Charles E. Thérien, M. l'Échevin René David et M. Claude Lamy soit nommé aux fins de rencontrer les représentants de "Continental Housing Corp." concernant leurs deux réclamations actuellement pendantes.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Philémon Gascon, Jacques Bourdon et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemaigne Le Scouarnec et René David.

Du égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés.-  
62-676

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me Jean Allaire, conseiller juridique, soit autorisé à payer les frais de cour encourus pour les réclamations actuellement pendantes de "Continental Housing Corp." contre la Cité de Duvernay et à prendre les procédures en expropriation si les circonstances s'avèrent nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-677

Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

Que les services de M. Philippe Malo, ing. p. soient retenus en qualité d'ingénieur résident pour la Cité de Duvernay à raison d'un salaire de \$ 8.000.- par année et ce, à compter du 19 novembre 1962. Les frais de déplacement de M. Malo durant l'exercice de ses fonctions seront défrayés par la Cité.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-678

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil de la Cité de Duvernay accepte d'accorder à MM. Adé-lard Guy et Paul Archambault un droit de passage sur les lots : 435 et 436 ceci afin de leur permettre d'accéder au résidu de leurs terres situées sur les dits lots, le tout tel que formulé dans la lettre de Me Yves Lèvesque, notaire, en date du 24 octobre 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-679

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'en vertu du règlement no: 530, M. Claude Lamy, directeur des services, soit nommé responsable de la confection et de l'émission de la carte d'identité pour fins de votation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-680

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Urbanisme de la Cité de Duvernay tenue le 21 octobre 1962, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

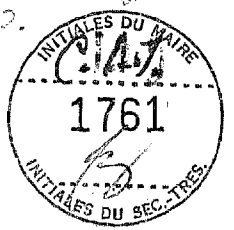
Rés. 62-681

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le plan architectural pour la construction d'un édifice commercial à être érigé, angle Boul. de la Concorde et Cr. de Callière, soit accepté avec les restrictions suivantes :

" un mur écran devra être ajouté aux escaliers extérieurs à l'arrière de l'édifice et aucune vitrine ne sera permise au sous-sol. "

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-682

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., numéro : 7 - C. 2448 et montrant les subdivisions du lot : 65-2-156 et -157 et 66-109-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-683

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 22 octobre 1962 et montrant les subdivisions du lot : 63-210 et -211 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-684

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 9 octobre 1962 et portant le numéro : 7 C. 2413 et montrant les subdivisions du lot : 60-509-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-685

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que la Cité de Duvernay se porte "acquéreur" d'une superficie d'environ 135,000 pieds carrés sur les lots : 401 et 403, de M. Josaphat Corbeil et M. Roger Archambault à raison de \$ 0.10 le pied carré, aux fins d'y installer un terrain de jeux et parc, le tout suivant un plan et une description technique qui seront préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo. démontrant l'emplacement ci-haut mentionné.

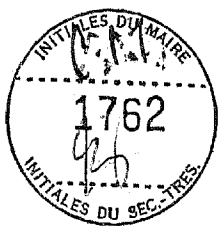
Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

#### Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no: 534, amendant le règlement de zonage no: 353 et établissant les secteurs de votation dans les quartiers électoraux : 4 et 6 pour fins de votation au zonage.


Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 22 octobre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 heures à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Scouarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 534.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Charlemagne Le Scouarnec  
Président

  
Greffier

Rés. 62-686

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 534, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 548, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Sauterne ( 79-41 & 80-43 ) et le Boulevard no: 1 ( 79-62 & 80-63 ) et à un emprunt de \$ 17,200.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi 23 octobre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Gérard Archambault et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 548.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault  
Président

(signé) Claude Lamy  
Greffier

Rés. 62-687

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 548, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 549, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur la rue Santerne ( 79-41 & 80-43 ) et le Boulevard no: 1 ( 79-62 & 80-63 ) et à un emprunt de \$ 10,200.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le mardi 23 octobre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 549.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon  
Président

(signé) Claude Lamy  
Greffier

Rés. 62-688

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 549, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Claude Lamy, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-689

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures prévus aux règlements nos : 548 et 549, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., mardi le 20 novembre 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un avis légal, concernant la construction d'abris temporaires.

- Cet avis légal est référé à la Commission d'Urbanisme pour étude et rapport.

Lettre de " Shop & Save (1957) Ltd. " félicitant notre service de police.

- Le Conseil accepte les félicitations et en conséquence :



Rés. -  
62-690

Il est proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un vote de félicitations soit adressé à notre service de police pour l'efficacité démontrée lors de récents événements survenus au "Shop & Save (1957) Ltd."

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

554 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de définir le zonage dans le bassin no: 2, secteur "Duvernay-ouest"

Avis de Motion

555 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'augmenter le fonds de roulement à \$ 200,000.-

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 536.

Rés. 62-691

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 536, décrétant que la compensation pour l'usage de l'eau faite par les locataires, sous-locataires ou occupants sera payable à la Cité par le propriétaire de l'immeuble, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 552.

Rés. 62-692

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 552, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section "Les Ecores", zone "E" aux fins de zoner "parc" les lots 60-530, 61-226 et -227, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 16 novembre 1962, entre 7 et 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 553.

Rés. 62-693

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 553, amendant le règlement de zonage no: 353 (plan no: 3) quant aux lots: 348 à P. 356 inclusivement, section Duvernay-est, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le jeudi, 15 novembre 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-694

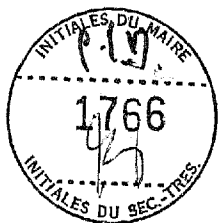
Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

*Charles Thériault*  
-----  
Maire

*Rosaire G. Brisson*  
-----  
Greffier



Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Séance spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 13 novembre 1962, à 8:10 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin André Bastien est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Rés. 62-695

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, aux montants respectifs de \$ 688,700.00 et \$ 582,000.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 3 novembre 1962 pour la construction de collecteurs d'égouts secondaires pour eaux ménagères et eaux de surface dans le Bassin no: 2 (Duvernay-ouest), soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-696

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans, cahiers des charges, devis et estimés, en vue de la construction d'une usine d'épuration sur les lots : 435 et 436 dans le secteur "Duvernay-ouest".

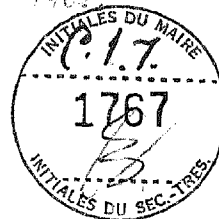
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-697

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre, pour approbation à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les plans, cahiers des charges, devis et estimés, en vue de la construction d'une usine d'épuration sur les lots : 435 et 436 dans le secteur "Duvernay-ouest" après que lesdits plans, cahiers des charges, devis et estimés, auront été approuvés par la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-698

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec les plans, cahiers des charges et estimations, en vue de la construction d'un collecteur d'eaux ménagères le long du fossé Lapinière à partir de la station d'épuration jusqu'à la limite ouest du secteur "Duvernay-ouest".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-699

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre, pour approbation à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, les plans, cahiers des charges et estimations pour la construction d'un collecteur d'eaux ménagères le long du fossé Lapinière à partir de la station d'épuration jusqu'à la limite ouest du secteur "Duvernay-ouest" : tels plans, cahiers des charges et estimations ayant été au préalable approuvés par la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.

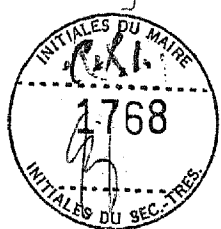
Rés. 62-700

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux de la Province de Québec, les plans, devis, cahiers des charges et estimations pour la construction des collecteurs d'eaux ménagères secondaires suivants :

Bassin numéro 1	rue B	\$ 48,500.00
	rue C	34,000.00
Bassin numéro 2	Boulevard Leblanc	49,900.00
	Boulevard Leblanc	40,100.00
	Boulevard numéro 2	80,700.00
	Boulevard numéro 2	77,500.00
	Boulevard numéro 1	79,400.00
	Boulevard numéro 1	21,200.00
	Rue A	26,000.00
	Rue Z	23,000.00
Bassin numéro 4	Rue W	19,300.00
	Rue X	26,500.00
	Boulevard d'Anteuil	38,800.00
	De Callière	123,800.00
		<u>\$ 688,700.00</u>

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-701

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de soumettre, pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans et profils, cahiers des charges et estimations pour la construction des égouts de surface, suivant le tableau ci-après mentionné :

Bassin numéro 1	rue B	\$ 46,300.00
	rue C	25,300.00
Bassin numéro 2	Boulevard Leblanc	49,300.00
	Boulevard numéro 2	84,800.00
	Boulevard numéro 1	88,600.00
	Boulevard numéro 1	13,600.00
	Rue A	28,800.00
	Rue Z	16,900.00
	Rue W	32,400.00
Rue X	22,600.00	
Bassin numéro 4	Boulevard d'Anteuil	40,300.00
	Rue de Callière	133,100.00
		<u>\$ 582,000.00</u>

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-702

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans, cahiers des charges et estimations pour la construction d'un "Package Plant" devant être localisé sur le collecteur Lapinière à la rencontre avec égouts collecteurs pour eaux ménagères sur la rue De Callière ouest.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-703

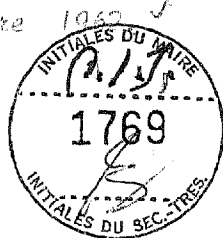
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de présenter aux autorités du Chemin de Fer Pacifique Canadien ainsi qu'à la Commission Fédérale des chemins de fer, les plans, profils, devis, etc... concernant des traverses dans l'emprise du Chemin de Fer Pacifique Canadien aux endroits suivants :

- 1) Boulevard numéro 2
- 2) Bossé Lapinière

telles traverses étant situées dans le secteur "Duvernay-ouest".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-704

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de présenter une demande d'un droit de passage à la Compagnie d'Electricité Shawinigan, le long du collecteur Lapinière à tous les endroits qu'ils jugeront nécessaires pour la construction de l'égout collecteur.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin André Bastien prend son siège à 8:15 heures p.m.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 554.

Rés. 62-705

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 554, amendant le règlement de zonage no: 374, quant aux zones : D, E, F, G, H, I, dans le secteur "Duvernay-ouest", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 novembre 1962, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-706

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la résolution portant le numéro : 62-685, adoptée à la séance du 30 octobre 1962, soit rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

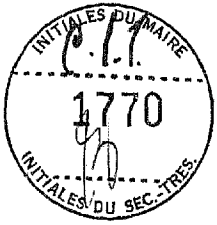
Rés. 62-707

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que la Cité de Duvernay se porte "acquéreur" d'une superficie d'environ 135.000 pieds carrés sur les lots 401 et 403, de M. Jean-Paul Corbeil et M. Roger Archambault, à raison de \$ 0.10 le pied carré, aux fins d'y installer un terrain de jeux et parc. le tout suivant un plan et une description technique qui seront préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo., démontrant l'emplacement ci-haut mentionné.

Que Me Rémi Lamarche, notaire, soit autorisé de préparer un contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-708

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un vote de félicitations et d'appréciation soit adressé à Son Honneur le Maire de Montréal, Me Jean Drapeau, à l'occasion de l'obtention par la Ville de Montréal de l'Exposition Mondiale de 1967.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-709

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions publiques par la voie des journaux soient demandées pour l'achat de deux (2) automobiles de police, couleur noire, - huit (8) cylindres - transmissions automatiques - 1962 ou 1963, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier avant 8:00 heures p.m., mardi, le 20 novembre 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-710

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

*Charles (Théodore) Thériault*  
Maire

*André Gauthier*  
Greffier





Province de Québec  
Cité de Duvernay

Séance régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 20 novembre 1962, à 8:40 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services ainsi que l'aviseur légal, Me Jean Allaire, sont aussi présents.

A l'ouverture de l'assemblée, M. l'Echevin André Bastien est absent de son siège.

Rés. 62-711

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les minutes de la séance régulière du 16 octobre 1962 ainsi que de l'ajournement du 30 octobre 1962 et de la séance spéciale du 13 novembre 1962, soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Echevin André Bastien prend son siège à 8:45 heures p.m.

Rés. 62-712

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 454,979.52 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 20 novembre 1962 et réparti comme suit :

Fonds de capital	:	\$ 356,456.70
Fonds généraux	:	98,522.82

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-713

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos : 548 et 549.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-714

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de M. Philippe Malo, ing.p. et de l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées et que les contrats soient accordés aux plus bas soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -  
62-715

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat de deux autos-police.

Adopté à l'unanimité.

Le comité formé de MM. Philippe Malo et Jacques Boutin font rapport au Conseil que les extensions aux soumissions mentionnées sont conformes.

Rés. 62-716

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission, au montant de \$ 10,963.50, fournie par "Louisbourg Construction Ltd." en date du 20 novembre 1962, pour la construction d'égoûts et d'aqueduc prévue au règlement no: 548, soit acceptée; sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec ;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-717

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 7,736.00, fournie par "Lagacé Construction Ltd." en date du 20 novembre 1962 pour la construction de pavage et bordures prévue au règlement no: 549, soit acceptée; sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

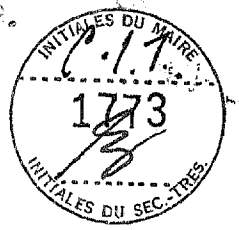
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-718

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-719  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 246,000.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 12 octobre 1962, pour la construction d'un collecteur d'égouts domestiques le long du fossé Lapinière, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-720  
Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans, profils, cahiers des charges et estimations pour le réseau complet d'aqueduc sur toutes les rues comprises entre les limites nord du bassin sud actuellement desservi et les limites nord indiquées sur le plan des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, portant le numéro : 170-1048-2, telles limites étant définies par un large trait noir sur ledit plan ; tels travaux devant être exécutés dans le Bassin no: 2, secteur " Duvernay-ouest ".

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de soumettre, pour approbation au Ministère Provincial de la Santé, les plans - devis - cahiers des charges et estimations concernant ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-721  
Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de préparer les plans - profils - cahiers des charges et estimations pour tous les égouts d'eaux ménagères et d'eaux de surface sur toutes les rues secondaires comprises entre les limites nord des rues déjà desservies et les limites nord du nouveau territoire indiqué sur le plan des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre portant le numéro : 170-1048-2 telles limites étant définies par un large trait noir sur ledit plan.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de soumettre pour approbation à la Régie d'Épuration des Eaux, les plans - devis et estimés relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-722  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Claude Lamy, directeur des services, soit autorisé de demander des soumissions pour l'achat de tuyaux pour travaux d'égouts et d'aqueduc dans les prochaines soumissions et que ledit achat soit fait par le fonds général de la Cité et vendu au fonds capital des différents règlements.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-723

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que la surveillance pour l'exécution des travaux en vue de la construction d'une usine d'épuration, d'un collecteur d'égouts le long du Ruisseau Lapinière ainsi que de tous les collecteurs secondaires devant se déverser dans le collecteur principal et la conduite d'aqueduc principale, soit confiée à la firme des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre au taux ordinaire des contrats précédents.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-724

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil de la Cité de Duvernay s'engage à fournir à la Commission Scolaire Régionale de Duvernay les services d'égouts et d'aqueduc aux fins de desservir la future école régionale sur les lots : 332, 333 et 334, le tout tel qu'entendu entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des ingénieurs Beauchemin - Beaton - Lapointe ainsi que de la firme Lalonde, Girouard & Letendre concernant le réseau d'aqueduc de la Ville de St-Vincent-de-Paul.

Rés. 62-725

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la demande des ingénieurs Beauchemin - Beaton - Lapointe concernant le réseau d'aqueduc de la Ville de St-Vincent-de-Paul, soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-726

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des représentations soient faites auprès des autorités de la Cité de Chomedey concernant le dynamitage, les bruits ainsi que la poussière émanant des carrières situées dans leur territoire et en bordure de la Cité de Duvernay.

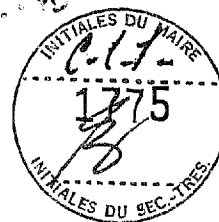
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-727

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des représentations soient faites auprès des autorités de la Ville de St-François de Sales concernant le dynamitage, les bruits ainsi que la poussière émanant des carrières situées dans leur territoire et en bordure de la Cité de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

556 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction d'une partie du collecteur dans le Ruisseau Lapinière ainsi que tous les collecteurs secondaires dans le Bassin nord-ouest de Duvernay-ouest et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs La-Loide, Girouard & Letendre.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no: 552, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section "Les Escotes", zone "E" aux fins de zonage "parc" les lots: 60-530, 61-226 et -227.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le vendredi 16 novembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 552.

Aucun électeur propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David  
Président

  
Greffier

Rés. 62-728

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 552, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires pour l'adoption du règlement no: 553, amendant le règlement de zonage no: 353 (plan no: 3) quant aux lots: 348 à P.- 356 inclusivement, section "Duvernay-est".

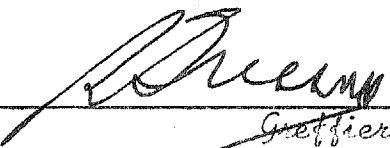
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 15 novembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7:06 heures p.m. à 7:30 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 553.



Un que plus de six (6) électeurs propriétaires concernés se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président de l'assemblée fixe le référendum au 15 décembre 1962, de 9:00 a.m. à 7:00 heures p.m.

(signé) André Bastien  
Président

  
Greffier

Après avoir pris connaissance du procès-verbal pour l'adoption du règlement no: 553, le Conseil décide de s'en tenir à la demande des électeurs-propriétaires et que le référendum soit tenu tel que mentionné au procès-verbal.

M. l'Echevin René David enregistre sa dissidence à cette décision du Conseil en donnant les raisons pour ce faire.

Rés. 62-729

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la votation devant être tenue en date du 15 décembre 1962 pour l'adoption du règlement no: 553 ait lieu à l'école "Notre-Dame du Sourire" dans Duvernay-est et que les bureaux de votation y soient installés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "B.P Canada Limited" en date du 30 octobre 1962 concernant un certain terrain situé sur le Boul. de la Concorde.

Rés. 62-730

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la documentation concernant un certain terrain situé sur le Boul. de la Concorde et appartenant à B.P Canada Limited soit remise à notre aviseur légal, Me Jean Allaire, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

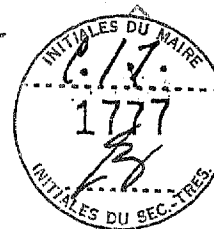
Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Ditor Limited" concernant le terrain zoné "parc" à l'angle des rues Champigny et Louis-Joliet.

Rés. 62-731

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil de la Cité de Duvernay offre à "Ditor Limited" de se rendre "acquéreur" de leur terrain zoné "parc" à l'angle des rues Champigny et Louis-Joliet pour le montant des taxes dues à date par ladite Compagnie.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-732  
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Cité de Duvernay achète de " Boulevard Dodge-Chrysler Limited " (330 ouest Crémazie) Montréal, deux autos " Dodge U-8 " au prix de \$ 2,515.05 chacune plus taxe provinciale, le tout tel que mentionné dans la soumission de " Boulevard Dodge-Chrysler Limited " en date du 20 novembre 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-733  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le billet d'infraction de circulation portant le numéro : C - 447, soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-734  
Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Boulevard Leblanc ainsi que le Boulevard de la Concorde soient déclarés une zone de vitesse maximum de 30 milles à l'heure, et que des affiches soient placées en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de l'Association des Taxis de Duvernay concernant l'augmentation des permis de taxis dans la Cité.

Rés. 62-735  
Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

/ de taxis. Que le nombre de permis à être émis dans la Cité de Duvernay demeure tel quel.

M. l'Échevin Gérard Archambault  
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec

Vient en amendement et propose :

Que le nombre des permis de taxis à être émis dans la Cité demeure tel quel pour le moment mais que toutefois, une étude et un relevé soient faits aux fins de savoir si ce nombre est satisfaisant ou non.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins René David et André Bastien

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.



Rés. 62-736

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que sur recommandations du Chef Intérimaire de Police le constable R. Campion soit remercié de ses services, pour causes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-737

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil procède à la pose des clôtures à neige pour la saison 1962-63 et que l'exécution de ce travail soit confiée à M. Archambault, aux mêmes conditions que pour l'année 1961-62.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-738

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 26 septembre 1962 portant le numéro : 7 - C - 2396 et montrant les subdivisions du lot : 81-145 à -149 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de M. Paul Gérin-Lajoie, Ministre de la Jeunesse, concernant une subvention au montant de \$ 500.00 aux Loisirs de Duvernay.

Rés. 62-739

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des remerciements soient adressés à M. Paul Gérin-Lajoie, Ministre de la Jeunesse de la Province de Québec ainsi qu'à Me Jean-Noel Lavoie, député du Comté de Laval, pour la subvention spéciale au montant de \$ 500.00 accordée à l'Association des Loisirs de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de " La Ligne des Propriétaires de Duvernay-est " concernant le règlement de la carte d'identité.

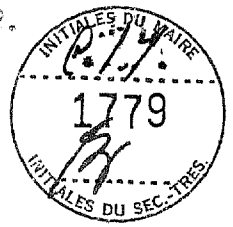
Rés. 62-740

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Un, qu'après informations ladite Ligne des Propriétaires de Duvernay-est serait dissoute, le Conseil demande de retourner lesdits documents aux intéressés.

Adopté à l'unanimité.





Rés. 62-741 Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des félicitations soient adressées à Me Jean-Noël Lavoie récemment élu Député du Comté de Laval.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 555.

Rés. 62-742 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no: 555, pourvoyant à l'augmentation du fonds de roulement à \$ 200,000.- et à un emprunt de \$ 100,000.- pour cette fin, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit adressé pour approbation au Ministre des Affaires Municipales ainsi qu'à la Commission Municipale de Québec.

Adopté à l'unanimité.

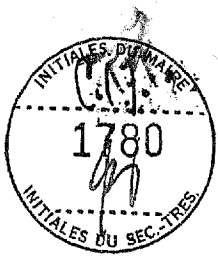
Rés. 62-743 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles L. Thériault  
Maire

J. Bourdon  
Greffier



Séance spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 29 novembre 1962, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Le greffier est aussi présent.

M. l'Echevin André Bastien est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Chartrand & Frères" en date du 26 novembre 1962, concernant un feu à leur propriété.

Rés. 62-744

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Charlemagne Le Scouarnec

Que, sans préjudice à ses droits, le Conseil de la Cité de Duvernay accuse réception de la lettre de "Chartrand & Frères" en date du 26 novembre 1962, concernant un feu sur leur propriété en date du 25 novembre 1962 et que celle-ci soit remise à l'aviseur légal de la Cité pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 497.

Rés. 62-745

Proposé par Monsieur René David  
Secondé par Monsieur Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 497, pourvoyant à l'achat du terrain nécessaire sur les lots : 435 et 436, en vue de la construction d'une usine d'épuration et de l'acquisition des droits de passages le long du Ruisseau Lapinière pour la construction d'un collecteur d'égouts et à un emprunt de \$ 70,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 7 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 498.

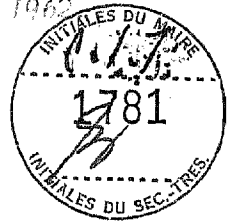
Rés. 62-746

Proposé par Monsieur Jacques Bourdon  
Secondé par Monsieur Gérard Archambault

Que le règlement no: 498, pourvoyant à la construction d'une usine d'épuration d'égouts sur les lots : 435 et 436, ainsi qu'à la construction d'un collecteur d'égouts domestiques le long du fossé Lapinière, section no: 2 (de 67 + 40 à 104 + 50) et à un emprunt de \$ 860,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 7 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 556.

Rés. 62-747

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 556, pourvoyant à l'exécution de travaux pour un collecteur d'égouts dans une partie du Ruisseau Lapinière, section no: 1 (de 0 + 00 à 67 + 40) ainsi que les collecteurs d'égouts secondaires dans les bassins : 1, 2 et 4 dans le secteur "Duvernay-ouest" (nouveau bassin) et à un emprunt de - - - \$ 1,425,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 7 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 511.

Rés. 62-748

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no: 511, pourvoyant à l'achat d'un espace de terrain en vue de l'aménagement d'un parc sur les lots : 401 et 403 et à un emprunt de - - - \$ 25,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le vendredi, 7 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Philémon Gascon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ville de Vimont pour l'inauguration de leur Hôtel de Ville.

Rés. 62-749

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. René David

Que tous les membres du Conseil soient délégués à la bénédiction et à l'inauguration de l'Hôtel de Ville de la Ville de Vimont.

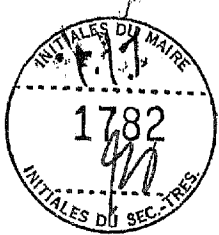
Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-750

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo. en date du 12 novembre 1962 et montrant la subdivision du lot : 81-78-1 et -2, 81-79, 81-80-1 et -2, 81-81, 81-82, 81-83-1 et -2, 81-84-1 et -2, 81-85-1 et -2, 81-86-1 et -2, et-3, 81-87, 81-88-1 et -2, 81-89, 81-90-1 et -2, 81-91 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Session du 29 novembre 1962.

RÉA. 62-751

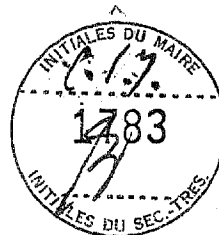
Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

*Charles Thériault*  
Maire

*R. Bureau*  
Greffier



Province de Québec  
Cité de Duvernay.

Séance spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 7 décembre 1962, à 9:30 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : M<sup>rs</sup>. les Echevins : André Bastien, Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services sont aussi présents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 554, amendant le règlement de zonage no: 374, quant aux zones : D, E, F, G, H, I, dans le secteur " Duvernay-ouest ".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 30 novembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 554.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault

Président

(signé) Rosaire G. Brisson

Greffier.

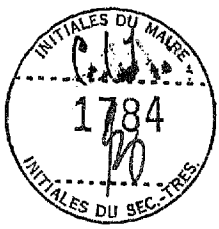
Rés. 62-752

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 554, présenté et soumis par M. l'Echevin Gérard Archambault et le greffier M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 497, pourvoyant à l'achat du terrain nécessaire sur les lots 435 et 436, en vue de la construction d'une usine d'épuration et de l'acquisition des droits de passages le long du Ruisseau Lapinière pour la construction d'un collecteur d'égouts et à un emprunt de \$ 70,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, vendredi le 7 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 497.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) René David  
Président

(signé) Rosaire G. Brisson,  
Greffier

Rés. 62-753

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 497, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 498, pourvoyant à la construction d'une usine d'épuration d'égouts sur les lots : 435 et 436, ainsi qu'à la construction d'un collecteur d'égouts domestiques le long du fossé Lapinière, section No: 2, de ( 67 +40 à 104 + 50 ) et à un emprunt de \$ 860,000.- pour ces fins.

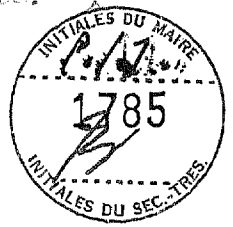
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 7 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 498.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Jacques Bourdon  
Président

(signé) Rosaire G. Brisson  
Greffier



Rés. 62-754

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 498, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 556, pourvoyant à l'exécution de travaux pour un collecteur d'égouts dans une partie du Ruisseau Lapinière, section no: 1 ( de 0 + 00 à 67 + 40 ) ainsi que les collecteurs d'égouts secondaires dans les bassins : 1, 2 et 4 dans le secteur " Duvernay-ouest " (nouveau bassin) et à un emprunt de ----- \$ 1,425,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 7 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 556.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Gérard Archambault  
Président

(signé) Rosaire G. Brisson  
Greffier

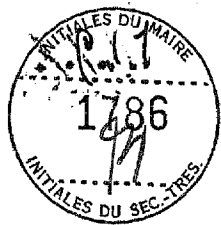
Rés. 62-755

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 556, présenté et soumis par M. l'Échevin Gérard Archambault et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 511, pourvoyant à l'achat d'un espace de terrain en vue de l'aménagement d'un parc sur les lots : 401 et 403 et à un emprunt de \$ 25,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le vendredi 7 décembre 1962, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Philémon Gascon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no: 511.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

(signé) Philémon Gascon

(signé) Rosaire G. Brisson

Président

Greffier

Rés. 62-756

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no: 511, présenté et soumis par M. l'Échevin Philémon Gascon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec prend son siège à 9:40 heures p.m.

Rés. 62-757

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques par voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour la pose des tuyaux d'égouts domestiques et de surface ainsi que la pose et la fourniture de tuyaux d'aqueduc, tels travaux étant prévus aux règlements : 498, 556 et 561 ; telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., jeudi le 27 décembre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour ;

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.





M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec vient en amendement et propose:

Que les soumissions comportent la pose et la fourniture pour les systèmes d'égouts et système d'aqueduc.

A défaut de secondeur, la proposition d'amendement est rejetée.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 62-758

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'achat de tuyaux d'égouts prévus aux contrats : 12, 13 et 14 des régle-  
tements : 498, 556, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m. jeudi le 27 décembre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-759

Proposé par M. Philémon Gascon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'en vertu de la partie 6-B de la Loi Nationale de 1954 sur l'Habitation, la Cité de Duvernay sollicite un prêt d'un montant estimatif de \$ 75,720.00 de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, en vue de l'exécution d'un projet d'épuration des eaux-vannes et que M. le Maire Charles E. Thérien soit autorisé de signer ladite demande de prêt en conséquence, pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-760

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés, au montant de \$ 215,000.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 7 décembre 1962, pour la construction de conduites d'aqueduc dans le bassin nord-ouest, soient acceptés.

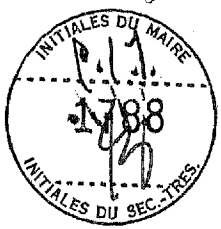
Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

M. l'Échevin Gérard Archambault donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction de conduites d'aqueduc dans le bassin nord-ouest (plan no: 170-1048-2) et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

560



Rés. 62-761

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les estimés, au montant de \$ 231.000.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 7 décembre 1962, pour la construction d'une conduite d'aqueduc maîtresse de 24", soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

561

M. L'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc de 24", du Boul. de la Concorde jusqu'à l'intersection du Boulevard no: 1 et pourvoyant à un emprunt suffisant selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 62-762

Proposé par M. Charlemaigne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations portant les numéros : 180893, 180981, 181565, 181568 fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées ;

Que l'évaluateur, M. Jacques Boutin, soit prié de faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-763

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Que le plan, fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo., en date du 6 décembre 1962 et montrant les subdivisions du lot : 66-187 et -188, 65-184 à -189 inclusivement et 65-2-156 à -167 inclusivement, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-764

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. André Bastien

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 6 décembre 1962, sous la description suivante :

rues : 65-186 et 65-2-156 et 65-187

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;



Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 212, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Maurice Gaudreault, arp. géo. en date du 6 décembre 1962 et décrite comme suit au dit plan :

rues : 65-186 et 65-2-156 et 65-187

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Ditar Limited" concernant le parc "anglé - Champigny et Louis-Joliet -".

Rés. 62-765

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. René David

Que le greffier accuse réception de la lettre de "Nathan A. Levitsky" en date du 4 décembre 1962 - re: Ditar Limited, pour le parc - anglé des rues : Champigny et Louis Joliet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. R.A. Joley - re: permis de la Régie des Alcools.

Rés. 62-766

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de M. R.A. Joley, en date du 3 décembre 1962, concernant un permis de la Régie des Alcools, soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

Demande du journal "Le Dimanche - Matin" re: hommage à la Ville de Vimont.

Le Conseil accuse réception de ladite demande.

Rés. 62-767

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la suggestion soumise par M. Ralph Colantonio, chef intérimaire de Police afin d'améliorer la circulation à l'église St-Maurice, soit adoptée et que copie dudit plan soit envoyée à la Lique des Propriétaires ainsi qu'à la Fabrique de la Paroisse St-Maurice.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-768

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'une demande, par voix des journaux, soit faite en vue de l'engagement d'un pompier expérimenté pour l'organisation de notre département d'incendie.

Après discussion entre les membres du Conseil, M. l'Échevin René David, secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon, retire sa résolution et propose la suivante :



Session du 7 décembre 1962.

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des démarches soient entreprises auprès de la Cité de Montréal aux fins que celle-ci nous fournisse les services d'un expert en vue d'organiser le département d'incendie.

Adopté à l'unanimité.

L'agenda étant épuisé, M. l'Échevin Jacques Bourdon demande aux membres du Conseil le privilège d'introduire un item supplémentaire concernant l'émission d'un permis pour le Restaurant - Bar "Le Trou de la Serrure".

M. l'Échevin André Bastien enregistre son opposition à l'introduction d'un item supplémentaire.

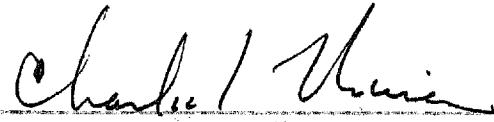
En conséquence, la demande de M. J. Bourdon est retirée.


Rés. 62-769

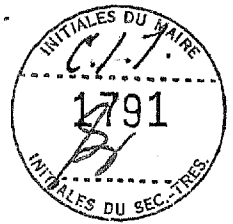
Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Charlemagne Le Scaurac

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

  
Maire

  
Greffier



Province de Québec.  
Cité de Duvernay.

Séance spéciale du Conseil de la Cité de Duvernay, tenue le 12 décembre 1962, à 7:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services sont aussi présents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin André Bastien est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Rés. 62-770      Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
                    Secondé par M. Philémon Gascon

Que les résolutions portant les numéros : 62-757 et -758, adoptées à la séance du 7 décembre 1962, soient rescindées dans leur entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-771      Proposé par M. René David  
                    Secondé par M. Gérard Archambault

Que la résolution portant le numéro : 62-722 soit rescindée dans son entier sur recommandation des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-772      Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
                    Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques par la voie des journaux : La Presse, Le Star, le Daily Commercial News, le Courrier de Laval, Heavy Construction News, soient demandées pour l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus aux contrats nos : 12, 13 et 14 (régl. 498 - 556 - 561) telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Cité avant 8:00 heures p.m., jeudi le 27 décembre 1962 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

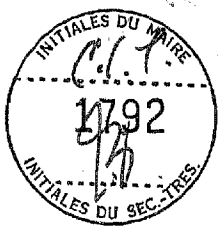
Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-773      Proposé par M. Jacques Bourdon  
                    Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de représentations faites au Conseil de la Cité par M. le Curé Maurice Gagnon (Paroisse Notre-Dame-des-Écores) et L'Union des Familles de Duvernay (Paroisse Notre-Dame-des-Écores) ainsi que La Ligue des Propriétaires de Duvernay (Section Notre-Dame-des-Écores) concernant l'émission d'un permis pour un "lounge" devant porter le nom de "Tou de la Serrure" et être situé à l'angle des rues Auvergne et de Callières, le Conseil de la Cité fasse des représentations auprès de la Régie des Alcools contre l'émission d'un tel permis et demander que, s'il y a lieu, ladite Régie puisse considérer un permis de "restaurant - bar".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-774

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 28 novembre 1962 et montrant la subdivision du lot : 502-2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-775

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 27 novembre 1962 et montrant la subdivision du lot : 510-2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-776

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

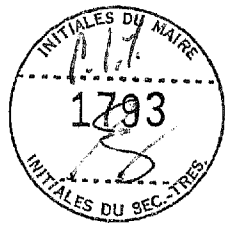
Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

*Charles Thériault*  
-----  
Maire

*Bruno*  
-----  
Greffier

Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Province de Québec,  
Cité de Duvernay.

Séance régulière du Conseil de la Cité de Duvernay tenue le 18 décembre 1962, à 8:35 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le directeur des services sont aussi présents.

Rés. 62-777 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les minutes de la séance régulière du 20 novembre 1962 ainsi que des séances spéciales du 29 novembre, 7 décembre et 12 décembre 1962 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-778 Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un montant de \$ 334,619.90 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 18 décembre 1962 et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$ 232,659.41
Fonds capital :	101,960.49

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-779 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations opérées dans la Cité de Duvernay durant le mois d'octobre 1962 et fournies par le Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées ;

Que l'évaluateur M. Jacques Boutin soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-780 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le rôle d'évaluation supplémentaire pour l'année 1962 soit homologué à toutes fins que de droit à l'exception des douze plaintes enregistrées au dossier, lesquelles plaintes seront jugées par le Bureau de Revision.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-781

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Jacques Boutin soit nommé " Chef " du bureau d'évaluation de la Cité, à compter du 1er janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-782

Proposé par M. Jacques Bourdon  
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à l'occasion des fêtes, les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés les 24, 25 et 26 décembre 1962 ainsi que les 31 décembre 1962, 1er et 2 janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-783

Proposé par M. André Bastien  
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à l'occasion des fêtes, des gratifications soient accordées aux employés de la façon suivante :

chefs de service : \$ 50.00  
( proportionnel au nombre de mois d'emploi  
durant l'année )

tous les autres employés : \$ 20.00

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-784

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que Me Rémi Lamarche soit autorisé d'acquiescer des droits de passage en bordure du Ruisseau Lapinière et de préparer les contrats en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier M. Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer les dits contrats pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de ces transactions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-785

Proposé par M. André Bastien

Que M. Charlemagne Le Scouarnec soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Faute de secondaire, cette résolution est rejetée.





Rés. 62-786 Proposé par M. René David  
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Jacques Bourdon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-787 Proposé par M. Gérard Archambault  
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un vote de félicitations soit adressé à M. l'Échevin Philémon Gascon pour les services rendus durant sa période d'office de pro-maire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-788 Proposé par M. Philémon Gascon  
 Secondé par M. René David

Que le billet provenant du bureau de circulation et portant le numéro : D - 369 soit annulé.

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal du scrutin secret tenu le 15 décembre 1962 pour l'adoption du règlement no: 553 concernant un amendement au règlement de zonage no: 353 (plan no: 3) section Duvernay-est.

Conformément à la loi, le scrutin secret fut tenu au 240 rue des Pons (École Notre-Dame du Sourire) de 9:00 a.m. à 7:00 p.m.

Seuls les électeurs propriétaires des zones " E - E " et " E - H " (lots 345 à 356) ont été admis à voter sur ce règlement.

Le comptage des votes a donné les résultats suivants :

En nombre -

Nombre de bulletins déposés pour le	" oui "	:	101
" " " " "	" non "	:	64
" " " gâtés :			---
" " " rejetés :			6

Majorité en nombre pour le " oui "

Pourcentage des électeurs résidents qui ont votés : 73.3%  
 (165 sur 225 - possible)

En valeur -

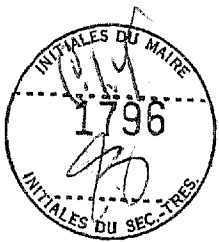
Valeur votée pour l'affirmative :	1,402,500
Valeur votée pour la négative :	689,200
Valeur rejetée :	75,000

Majorité en valeur pour l'affirmative : 713,300

La majorité étant en faveur de l'affirmative en nombre et en valeur, le règlement no: 553 est donc adopté.

( signé ) Rosaire G. Brisson  
 officier-rapporteur

( signé ) Claude Lamy  
 secrétaire d'élection



Rés. 62-789

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal du référendum au scrutin secret tenu le 15 décembre 1962 pour l'adoption du règlement no: 553 présenté et soumis par M. Rossaire G. Brisson, officier-rapporteur et M. Claude Lamy, secrétaire d'élection, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-790

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à demander des prix et cotations en vue de l'installation d'un " package plant " dans le secteur Duvernay nord-ouest, tels prix et cotations devant être soumis au Conseil pour le 8 janvier 1963.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-791

Proposé par M. René David  
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le directeur des services M. Claude Lamy, en collaboration avec les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, soit autorisé à préparer un rapport sur le coût de revient de la consommation de l'eau dans diverses municipalités.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport des constructeurs d'habitations de la Cité à la suite de leur réunion du 17 décembre 1962.

Rés. 62-792

Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

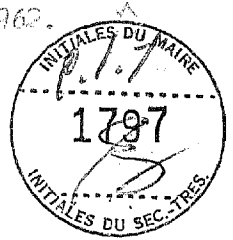
Que le Conseil accepte le rapport des constructeurs d'habitations de la Cité faisant suite à leur réunion du 17 décembre 1962 et que tel rapport soit référé à la Commission d'Urbanisme pour étude.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

562

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'émission de permis d'occupation pour les nouveaux résidents de la Cité.



Rés. 62-793 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Boulevard décrit et connu comme étant le Boulevard no: 1 au plan de la Cité, dans Duvernay-ouest, porte le nom de Boulevard Tracy.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-794 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les noms des rues suivantes soient changés :

rue Tracy pour rue Lauzon - Place Picasso pour Place d'Antenil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-795 Proposé par M. René David  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande du "Choeur de Duvernay" pour une subvention en vue de l'organisation d'un chœur de chant soit acceptée en principe et qu'un montant de \$ 500.00 soit prévu au budget de l'année 1963 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la Ville de Repentigny concernant l'Exposition Mondiale et demandant l'appui de la Cité de Duvernay.

Rés. 62-796 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Cité de Duvernay appuie la Ville de Repentigny dans sa demande aux autorités concernées au sujet de l'emplacement de la future Exposition Mondiale 1967.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de "Montrose Builders Ltd." concernant la cession de la rue de Callière.

Rés. 62-797 Proposé par M. René David  
Secondé par M. André Bastien

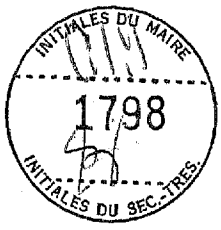
Qu'un avis légal soit demandé à Me Jean Allaire stipulant les points de droit qui pourraient justifier le Conseil d'exécuter des changements de zonage de "commercial" à "autres".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-798 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'ouverture des soumissions pour les contrats : 12, 13 et 14 cédulée pour le 27 décembre 1962 soit reportée au 3 janvier 1963, même lieu, même heure et que les soumissionnaires soient avisés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

563

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de la création d'un fonds industriel pour la Cité de Duvernay.

Rés. 62-799

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 5,518.96 soit voté en augmentations de salaires aux employés de la Cité pour l'année 1963.

M. l'Échevin André Bastien enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 62-800

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. René David

Que le directeur des services fasse l'étude des tâches et des salaires des employés et soumette un rapport à ce sujet au Conseil dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-801

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. André Bastien

Que la couleur de la peinture des autos-police soit noire.

M. l'Échevin René David  
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Vient en amendement et propose :

Que la couleur de la peinture des autos-police soit blanche.

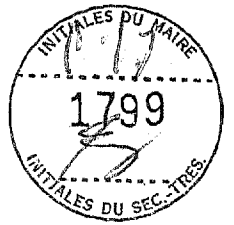
Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Philémon Gascon, Gérard Archambault, René David, Jacques Bourdon

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Charlemagne Le Sconarnec et André Bastien.

En conséquence, la proposition d'amendement est acceptée.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 560.



Rés. 62-802 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 560, pourvoyant à la construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc de 24" (du Boul. de la Concorde jusqu'à l'intersection du Boulevard no: 1) dans le secteur nord-ouest et à un emprunt de \$ 240,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 561.

Rés. 62-803 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no: 561, pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc dans le secteur nord-ouest de Duvernay-ouest, les bassins : 1, 2 et 4 d'après le plan des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre portant le numéro : 170-1048-2 et à un emprunt de \$ 220,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 500.

Rés. 62-804 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no: 500, pourvoyant à l'acquisition d'équipement et aménagement ainsi qu'à un emprunt de \$ 170,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

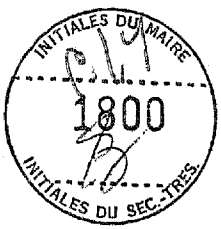
Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 décembre 1962, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Philémon Gascon et le greffier Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 62-805 Proposé par M. Gérard Archambault  
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des démarches soient entreprises auprès du Ministre de la Voirie ainsi que du député du Comté de Laval aux fins de faire déclarer le Boul. de la Concorde -" Boulevard Provincial ".

Adopté à l'unanimité.



Rés. 62-806

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec  
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au jeudi, 3 janvier 1963, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

*Charles / Thonnes*  
-----  
Maire

*[Signature]*  
-----  
Greffier